

Pour soulager les autres monnaies

Réévaluation indirecte et modeste du mark allemand

Enquête à la Régie des alcools

Un large mandat qui peut conduire à de profondes transformations

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le mandat confié à la commission royale d'enquête sur le commerce des alcools au Québec est fort large et ouvre la porte à des transformations profondes.

En effet, la commission fera enquête sur le commerce des boissons alcooliques au Québec depuis le premier janvier 1964, mais également, — et c'est peut-être l'aspect le plus important — elle recherchera "les moyens les plus efficaces et les plus économiques pour assurer la surveillance de ce commerce, pour en permettre la poursuite dans l'ordre et pour procurer des revenus essentiels au développement du Québec, sous forme d'impôt ou autrement".

Ce sont là les termes mêmes de l'arrêté ministériel adopté lundi soir et rendu public hier par le premier ministre M. Bertrand. Ils ouvrent la porte à une étude approfondie du monopole que constitue la Régie des alcools, et peuvent même le remettre en question, comme certains ministres ne se sont pas gênés pour le faire depuis le début de la grève des employés, le 26 juin dernier.

Il est significatif, à cet égard, que parmi les trois membres de la commission, l'un soit un comptable qui a présidé une commission royale d'enquête sur la fiscalité au Québec, M. Marcel Bélanger, l'autre un économiste et professeur universitaire, M. Otto Thur. M. le juge Lucien Thinet, de la cour provinciale, de Saint-Jérôme, agrée comme président, et M. Jean-Guy Roussy, avocat de Québec a été nommé secrétaire.

La commission est tenue de faire rapport dans six mois, mais ce délai peut être prolongé.

Le commerce des boissons alcooliques est depuis 1921 régi par un organisme gouvernemental, la Régie des Alcools du Québec qui est à la fois un organisme de surveillance de ce commerce, et une corporation ayant pour objet de faire le commerce des alcools. Or ce commerce, a rappelé hier M. Bertrand, n'a jamais fait l'objet d'une étude approfondie: après 47 ans, une telle étude n'est donc pas un luxe.

D'autre part, les impôts et autres deniers retirés en rapport avec le commerce des alcools constituent une source importante de revenus publics, soit quelque \$100 millions à l'heure présente pour le Québec, et plus de \$40 millions pour Ottawa (droits d'accise et de douanes).

L'arrêté ministériel rappelle que les activités de la RAQ ont été arrêtées par deux grèves, l'une à la fin de 1964 et au début de 1965, l'autre qui dure depuis près de cinq mois, et que "de nombreuses plaintes ont été formulées relativement au commerce de boissons alcooliques durant ces grèves, et généralement sur le mode de surveillance et de contrôle de ce commerce".

Le premier ministre a précisé avec insistance que l'enquête publique ne paralysait rien des enquêtes policières en cours et n'empêchera pas le ministère public de porter des plaintes judiciaires contre les personnes ou sociétés soupçonnées de commerce illicite. "Ce n'est pas la création d'une commission d'enquête qui prive la police de faire son devoir, d'accomplir son travail et de rechercher ceux qui ont pu se rendre coupables d'infractions." D'au-

Voir page 6: Un mandat très large

PARIS (AFP) — L'assemblée nationale française a adopté à mains levées l'amendement du gouvernement prévoyant deux milliards de francs d'économie budgétaire, soit environ \$400 millions.

"Sur les crédits ouverts au titre de l'année 1969, précise le texte adopté, le gouvernement devra, avant le 1er février de la dite année, réaliser des économies pour un montant total de deux milliards de francs.

La répartition par titre et par ministère de ces économies sera soumise à la ratification du parlement par la plus prochaine loi de finances rectificative", conclut l'amendement.

Le déficit du projet de budget a été fixé, après la première lecture, à 9.692 milliards de francs.

PARIS (AFP) — Les marchés financiers français (bourse de valeurs, marché des changes, marché de l'or) seront fermés aujourd'hui mercredi. Apprend-on officiellement.

BONN (AFP) — Le 20 novembre étant un jour férié en Allemagne fédérale, les bourses des valeurs et les banques seront normalement fermées aujourd'hui dans tout le pays.

LONDRES (AFP) — La trésorerie britannique annonce qu'à la suite de la décision d'autres gouvernements de fermer leurs marchés financiers aujourd'hui elle a décidé de prendre une mesure analogue en ce qui concerne le marché des changes extérieurs de la place de Londres.

Tandis qu'à Paris, le gouvernement français annonçait des mesures d'austérité budgétaire en sacrifiant l'expansion à la défense du franc, le gouvernement allemand prenait la décision de ne pas réévaluer directement le mark mais de limiter les exportations et faciliter les importations par une série de mesures fiscales que les observateurs considèrent être une réévaluation déguisée.

Ces deux séries de mesures devraient freiner la fièvre spéculative sur le mark, ralentir les sorties de devises françaises et soulager les principales monnaies mondiales dont le dollar, le livre, le franc et le mark. Hier déjà une légère accalmie était sensible sur les principales bourses européennes, en particulier celle de Francfort.

A la suite des précisions apportées hier soir à la télévision par M. Karl Schiller, ministre fédéral allemand de l'économie, en ce qui concerne les propositions qui seront soumises d'urgence au Bundestag, les observateurs spécialisés soulignent que:

1) La taxe de trois pour cent sur les exportations et la taxe de trois à quatre pour cent sur les importations sont loin de répondre aux espoirs nourris

Voir page 6: Le mark

Trudeau aux Communes

La révision en cours remet en cause la participation au NORAD

OTTAWA (DNC) — Bien qu'en théorie la participation du Canada au NORAD soit remise en question par l'examen en cours de la politique de dé-

fense du pays, aucune démarche n'a à ce jour été faite auprès des Etats-Unis en vue de demander une révision de l'accord.

C'est ce que le premier ministre a indiqué hier en Chambre au cours d'un barrage de questions de l'opposition, cette fois au sujet du sort que réserve au NORAD l'actuelle révision de politique étrangère et de la politique de défense du Canada.

On sait que la semaine dernière et encore lundi, l'opposition s'était occupée de l'OTAN.

Hier, elle a profité d'une réponse donnée la veille par M. Trudeau pour amorcer une discussion sur NORAD. "Le type la qualité et le nombre des armements que nous aurons l'intention d'engager au sein du NORAD, avait dit alors M. Trudeau, font certainement l'objet de l'étude des affaires extérieures et de la défense."

Pressé de questions par l'opposition, M. Trudeau a dû hier expliquer en long et en large qu'il y a deux façons de se retirer de NORAD. La première serait de rendre l'accord caduc, sans le dénoncer, en réduisant simplement à néant sa participation. La seconde, M. Trudeau ne l'a pas dit, mais on le devine, serait de le dénoncer.

Puis il a ajouté, comme si déjà l'opposition n'était pas dans la plus grande confusion au sujet des intentions du gouvernement: "Il se peut que nous voulions contribuer davantage au NORAD, nous pourrions décider que NORAD a droit à une participation canadienne plus importante, auquel cas je ne serais pas prêt à dire que l'accord n'est plus en vigueur."

Plus tard, le premier ministre a indiqué que bien qu'aucune décision n'ait encore été prise, NORAD est, tout comme l'OTAN, la politique de défense.

Voir page 6: NORAD

Les enquêtes sur les incendies

Les libéraux s'opposent à la détention et au huis clos

QUEBEC (DNC) — Les députés libéraux ont entrepris hier avec vigueur de s'opposer à l'adoption du projet de loi (bill 79) des enquêtes sur les incendies, projet par lequel, notamment, un commissaire-enquêteur pourra faire incarcérer, avec ou sans mandat, toute personne qui aura négligé de se présenter à une enquête à laquelle elle aura été assignée.

Les libéraux s'opposent à la détention sans mandat, de même qu'à la tenue d'enquêtes à huis clos.

L'ex-ministre des affaires municipales, M. Pierre Laporte, a déclaré au cours de l'étude en deuxième lecture, que c'était une "mauvaise loi" pour trois raisons principales.

● Elle crée une multitude d'autorités pour s'occuper du même problème, ce qui va susciter des conflits d'autorités et de juridiction;

● Elle crée deux juridictions, l'une aux affaires municipales (pour l'aspect prévention des incendies), l'autre au ministère de la justice (pour les enquêtes), alors qu'il serait essentiel d'avoir unité de direction, d'enquête et d'action;

● Elle met à la disposition des commissaires-enquêteurs des droits qui peuvent facilement mener à la violation des droits de l'homme.

M. Laporte a ajouté que la nomination prévue de 150 à 200 personnes, comme commissaires-enquêteurs ou assistants rémunérés par le gouvernement, sent le "patronage" à plein nez, d'autant que la loi est moyennageuse en accordant des pouvoirs arbitraires et exorbitants à ces personnes.

L'ex-ministre libéral a soutenu que c'était l'un des projets de loi les plus mauvais

qui aient été présentés à l'Assemblée législative.

Plusieurs députés libéraux ont participé à la discussion, dont celui d'Outremont, M. Jérôme Choquette, qui a proposé que l'étude du projet soit ajournée de six mois, afin d'aplanir les difficultés qu'il soulève et d'en faire disparaître les articles qu'il juge inconstitutionnels ou "ultra vires".

Le projet prévoit que le conseil des ministres pourra nommer pour le territoire de toute cité ou ville du Québec, un commissaire-enquêteur sur les incendies ainsi qu'un ou

plusieurs commissaires suppléants. Ailleurs, les coroners continueront à faire enquête sur les incendies, avec des pouvoirs élargis.

Le commissaire-enquêteur pourra ordonner l'arrestation d'un témoin et le faire conduire devant lui dans les 24 heures, avec ou sans mandat. Il pourra le libérer sous cautionnement ou le faire incarcérer dans une prison commune, pour une durée de huit jours, renouvelable après ce délai.

Le projet garde en substance les mêmes dispositions

Voir page 6: Les libéraux



■ L'actrice Melina Mercouri fait la grève de la faim près de l'ambassade grecque, à Londres, en compagnie de Statzi Panagoulis, frère d'Alekos Panagoulis dont il tient la photo. Tous deux protestent ainsi contre la condamnation à mort d'Alekos Panagoulis par la junte qui gouverne présentement en Grèce. La grève se prolongera jusqu'à ce qu'il soit statué sur le sort de Panagoulis en faveur duquel le pape Paul VI a lancé lui-même un appel à la clémence. (Téléphoto PA)

Les N. Unies refusent l'admission de la Chine

NATIONS UNIES (AFP) — L'Assemblée générale a rejeté la résolution albano-cambodgienne qui demandait l'entrée de Pékin à l'O.N.U. et l'expulsion immédiate de la délégation de Formose. 44 délégations ont voté pour, 58 ont voté contre et 23 se sont abstenues. Le vote l'an dernier était 45 pour, 58 contre et 17 abstentions. La France, l'Angleterre et l'URSS ont voté oui, les Etats-Unis non. Le Canada s'est abstenu.

On a remarqué que le Nigeria et l'Islande, qui avaient voté en faveur de l'admission de Pékin l'an dernier, se sont abstenus cette année. Par contre le Soudan, qui n'était pas membre de l'O.N.U. l'an dernier, a ajouté sa voix au vote positif.

Voir page 6: Nations Unies



Un coup d'Etat dirigé par un groupe de jeunes officiers a renversé hier matin le président du Mali, M. Modibo Keita. Lire nos informations à la page 7. (Téléphoto AP)

dans ce numéro

■ La CSN accuse les employeurs de manoeuvres antisyndicales dans la grève des autobus. (Page 3).

■ 400 propriétaires réclament une tutelle plus efficace contre la spéculation à Saint-Hubert. (Page 3).

■ En page 4, Paul Sauriol commente la nouvelle de l'enquête sur le commerce des boissons alcooliques au Québec.

■ La nouvelle formule du radio-journal inquiète les journalistes de la télé. (Page 5).

Kossyguine à Nixon

Moscou favorise une détente mais basée sur un équilibre des forces

MOSCOU — En confiant à la presse la teneur de l'entretien qu'il a eu hier avec M. Kossyguine, un sénateur américain a révélé du même coup que M. Kossyguine a fait dire secrètement à M. Richard Nixon, il y a huit jours par l'intermédiaire de M. McNamara, que le Kremlin était pour la détente avec les Etats-Unis sur la base de l'équilibre des forces.

En citant hier soir M. Kossyguine, le sénateur Albert Gore n'a pas dit que M. Kossyguine avait tenu le même langage devant l'ancien secrétaire à la défense, reçu au Kremlin le 11 novembre. Mais les milieux occidentaux ne doutent

pas que le message soit identique: l'URSS est toujours disposée "à coopérer à la détente et à la coexistence avec les Etats-Unis", à condition que l'un des deux pays, c'est-à-dire, pour M. Kossyguine, les Etats-Unis, n'essaie pas d'être plus fort que l'autre.

Cette condition acceptée (et elle implique que Richard Nixon ne s'inspire pas des discours électoraux qui préconisaient un dialogue avec l'URSS à partir d'une position de force), la coopération américano-soviétique peut s'exercer, a dit en substance M. Kossyguine. Le compte rendu de son entretien avec le sénateur Gore indique dans quel domaine prio-

ritaire l'équilibre doit d'abord, pour le Kremlin, s'établir: celui des armes de destruction massive.

Il a en effet été question de la Tchécoslovaquie, dont l'influence sur les relations URSS-USA a été successivement accentuée par le sénateur et atténuée par le chef du gouvernement soviétique, ainsi que du Vietnam. Mais c'est surtout, apparaît-il, sur la ratification du traité de non-prolifération et l'ouverture de négociations sur la question des missiles anti-missiles que M. Kossyguine a semblé vouloir porter son effort.

Les milieux occidentaux estiment que ces questions du

désarmement ont également occupé une place de premier plan dans l'entretien que M. Kossyguine a eu avec M. McNamara.

Quoi qu'il en soit, la rapide succession des contacts américano-soviétiques à Moscou est notée ici comme le signe d'une remarquable aptitude du Kremlin à savoir rapidement sauver l'essentiel, après le coup tchécoslovaque et avant l'arrivée à Washington d'un président réputé plus dur que son prédécesseur.

En marge des discours faits au congrès de Varsovie ou au conseil de l'OTAN à Bruxelles, une zone réservée semble ain-

Voir page 6: Kossyguine

■ aujourd'hui

Le lancement officiel de la campagne des jouets organisée par les pompiers bricoleurs de Montréal aura lieu ce matin, à 11h, au local des pompiers, 443, rue Caty.

Les syndicats d'enseignants du secteur CEGEP (CSN) donneront ce matin, à 11h, une conférence de presse sur les négociations en cours. La rencontre aura lieu au 7^e étage de l'édifice de la CSN, 1001, rue St-Denis.

M. Normand Hébert viendra parler du Salon international de l'auto de Montréal aux membres du club Kiwanis Maisonneuve, aujourd'hui à l'issue de leur déjeuner hebdomadaire qui aura lieu comme d'habitude à midi et quinze, au restaurant Sambo, 5666 est, rue Sherbrooke, Mtl.

Ce sera le jour de la télévision, aujourd'hui, à la rencontre de l'Advertising and Sales Executives Club of Montreal, qui aura lieu à 12h30, à l'hôtel Reine Elizabeth.

Le directeur québécois du Syndicat canadien de la fonction publique, M. Fernand Daoust, et les comités de négociation des trois syndicats de l'Hydro-Québec, donneront une conférence de presse à midi et trente, à l'hôtel Mont-Royal, salon de Gaspé, au 10^e étage. On fera état des principales demandes que les représentants de quelque 8.000 employés, ouvriers et techniciens de l'Hydro-Québec auront présentées le matin même à la société d'Etat.

Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, sera le conférencier aujourd'hui, au déjeuner du Club St-Laurent Kiwanis de Montréal, qui aura lieu à midi trente, à la salle ovale de l'hôtel Ritz Carlton.

La réunion du sénat de l'université McGill aura lieu cet après-

midi, à 14h, dans la salle du conseil, édifice Leacock.

L'Hydro-Québec procédera cet après-midi au lancement officiel du nouveau service Calme offert aux architectes et ingénieurs-conseils pour faciliter les études de rentabilité des divers projets auxquels ils travaillent. La démonstration du nouveau service aura lieu à 16h, au salon Viger du Château Champlain.

M. Gene Kirby sera le conférencier ce soir au buffet-causerie du Montreal Board of Trade Associates qui débutera à 17h, à la Maison du commerce, 1080 Côte du Beaver Hall.

Le lancement du volume "Daniel Johnson, cet inconnu", par Jean-Louis Laporte aura lieu cet après-midi, au cours d'une réception qui aura lieu à 17h, au salon des auteurs, à la librairie Beauchemin, 450, avenue Beaumont, Montréal.

M. Jean Marchand, ministre des forêts et du développement rural, sera le conférencier ce soir, à 18h, au dîner organisé par les finissants de l'école Polytechnique, au grand salon du Reine Elizabeth.

"Cadres", le comité d'animation pour le développement régional économique-social, invite la population de Sorel-Tracy et des environs à une soirée qui débutera à 20h, à l'école secondaire Lachine, 1350, chemin St-Roch, à Tracy. Les personnes intéressées pourront visionner un film de l'Office national du film, "Le Plan", d'une durée de 25 minutes environ. Une discussion suivra. L'entrée est libre.

M. Eric L. Mills, biologiste d'Ottawa, maintenant attaché à l'Institut océanographique de l'université Dalhousie, à Halifax, donnera une conférence illustrée, ce soir, à 20h15, à l'auditorium du Musée national des sciences naturelles, angle des rues Metcalfe et McLeod. Le conférencier établira un parallèle entre les découvertes qu'il a faites dans les deux zones océaniques. Le public est invité.

A 20h30 ce soir, à l'auditorium de la maison St-Albert-le-Grand, 2715, chemin de la Côte-St-Catherine, conférence-forum du Père J.-H. Pohier, o.p., qui posera la question: "La psychanalyse remplace-t-elle la religion?" Renseignements: 739-3223.

COURS DE FORMATION SOCIALE

par correspondance

INSTITUT DE FORMATION SOCIALE DU QUÉBEC INC.

Annexe à l'Université de Sherbrooke. Subventionné par le Ministère de l'Éducation.

Pour renseignements: 230 ouest, rue King, local 202 Sherbrooke, Qué.

Tél.: Montréal, 527-8831



Vous croyez qu'ils sont les meilleurs gens au monde...

alors, offrez-leur ce monde!

Un billet CPA vers les endroits romantiques. Le cadeau le plus apprécié de tous. Toutes les occasions s'y prêtent: anniversaires de naissance ou de mariage, collation de diplômés ou retraite. Egalement idéal comme prix de concours de ventes. Chaque billet est présenté dans une enveloppe-cadeau pour chaque occasion.

P.S. CPA offre des tarifs spéciaux et des voyages organisés en Californie, au Mexique, à Hawaï, en Europe, en Orient et en Amérique du Sud. Vous pouvez aussi profiter d'un plan budgétaire. Demandez tous détails à CPA ou à votre agent de voyage.

LES LIGNES AÉRIENNES CANADIEN PACIFIQUE



JEUNES FILLES! JEUNES GENS!

DE MONTRÉAL ET LA RÉGION



qui désirez vous faire de l'argent de poche

LE DEVOIR

a besoin de vous

Si vous avez de 10 à 16 ans et si vous résidez dans les secteurs suivants:

ÎLE DE MONTRÉAL - RIVE SUD - VILLE DE LAVAL

Communiquez sans tarder avec le:

Service du tirage à 844-3361

Avocats et notaires devraient former une seule corporation

Les avocats et les notaires du Québec devraient s'entendre pour ne former qu'une seule Corporation d'hommes de loi qui pourrait aussi comprendre une nouvelle profession: celle des "fiscalistes", a déclaré hier le notaire André Labonté.

Me Labonté, un ancien président de l'Association des notaires de Montréal et l'un des trois notaires qui ont rédigé le mémoire présenté par la Chambre des notaires à la Commission sur le biculturalisme et le bilinguisme, expliquait aux membres d'un club social de Montréal les avantages que comporterait le regroupement des hommes de loi de la province.

Notant qu'à l'heure actuelle, par suite de la complexité des lois fiscales, il fallait souvent faire appel à la fois à un avocat, un notaire et un comptable pour régler certains problèmes fiscaux, Me Labonté a aussi suggéré la création d'une nouvelle profession: les "fiscalistes", se spécialisant dans le domaine fiscal.

"Il y a de la fusion dans l'air", a-t-il dit, expliquant toutefois que si par fusion on entendait implanter au Québec le système anglais d'un seul type d'homme de loi, il n'était pas d'accord.

Ce système ferait qu'à brève échéance l'esprit du Code civil — d'inspiration française — serait remplacé par l'esprit

du code anglais, la "common law".

"La société québécoise devrait toujours être servie par deux juristes différents," a dit le conférencier, ajoutant qu'on pourrait inclure dans la nouvelle société des spécialistes de différentes branches.

Au départ, l'avocat reçoit la même formation universitaire qu'un notaire, mais il reçoit par la suite une formation professionnelle bien différente. La loi lui permet cependant d'exercer sa profession dans tous les domaines réservés au notaire.

Mais il existe aussi une autre différence importante entre les deux types d'hommes de loi de notre province, c'est que l'avocat est formé pour plaider en faveur d'une partie, et que partant, il est partiel, tandis que le notaire doit être impartial.

Tant et si bien, a dit Me Labonté, que dans les autres provinces canadiennes, où il n'existe pas de notaires, lors de la signature d'une convention, chaque partie doit se faire représenter par un avocat.

En formant cette nouvelle corporation, il s'agirait donc de délimiter d'avance la compétence et la juridiction de chacune des spécialités des hommes de loi qui la formeraient, tout comme il y a quelques années, la Corporation des ingénieurs a délimité les fonctions et la juridiction des architectes.

Revision prochaine du concordat entre Madrid et le Vatican

MADRID (AFP) — Un nouveau concordat entre l'Espagne et le Vatican pourrait être signé en 1969, apprend-on à Madrid, de source bien informée.

De même source, on indique que des réunions régulières rassembleront "dans un proche avenir", des représentants qualifiés du Saint-Siège et du gouvernement espagnol afin de procéder à la révision du concordat du 27 août 1953 et à l'élaboration d'un nouvel accord, plus adapté à l'évolution du monde moderne. A cet effet, des travaux préparatoires, entourés de la plus stricte discrétion, auraient déjà eu lieu.

Toujours de source bien informée, c'est, dit-on, d'un commun accord que les deux parties ont décidé de reviser le concordat de 1953 et s'attachent à maintenir "une étroite collaboration".

Cette décision a été prise à la suite des difficultés survenues entre l'Espagne et le Vatican à propos du concordat, lorsque le concile a demandé aux gouvernements intéressés de renoncer à leur privilège d'intervention directe dans la nomination des évêques.

Le général Franco avait refusé de répondre à ce vœu expliquant qu'on ne pouvait annuler l'un des articles du con-

cordat sans en reviser l'ensemble. Devant ce refus, le pape avait même décidé de ne plus nommer d'évêques en Espagne et, en juillet 1968, 15 sièges épiscopaux environ étaient vacants.

A la fin de ce même mois, pourtant, le Vatican "faisait un geste" et, successivement, quatre évêques étaient nommés.

Aux yeux des observateurs espagnols et étrangers, le gouvernement espagnol, dont la position n'avait pas varié, sortait vainqueur du conflit. C'est ce qui semble se confirmer aujourd'hui si, comme le chef de l'Etat le souhaitait, on procède à une révision complète du concordat.

La condamnation de Panagoulis, un "meurtre légal"

"Canadiens, citoyens d'un pays libre et démocratique, allié de la Grèce dans l'OTAN, ne laissez pas les fascistes de la junte, avec votre accord tacite, avancer dans la voie du meurtre légal de leurs opposants politiques."

Tel est l'appel passionné lancé par les organisations antidictatoriales grecques de Montréal à la suite de la condamnation à mort, "après une parodie de jugement", du patriote Alexandre Panagoulis.

Les organisations antidictatoriales affirment en outre que la complaisance des gouvernements démocratiques a toujours été la force du fascisme et qu'indirectement cette complaisance devient complicité.

Carrières et Professions

Hôpital de 400 lits Région de Montréal

demande

DIRECTEUR(TRICE) DU SERVICE DES ACHATS

Expérience du milieu hospitalier
Salaire selon expérience

S.V.P. faire parvenir curriculum vitae

Case 996
Le Devoir,
Montréal

RÉDACTEURS PUBLICITAIRES

Nous avons plusieurs ouvertures pour rédacteurs avec expérience en publicité.

SALAIRE: \$5,000 à \$9,000.

Écrivez ou téléphonez

R. J. MAUDE & ASSOCIÉS

1010 ouest, rue Ste-Catherine (suite 1112) Montréal
878-3971

ERGOTHERAPEUTE DIPLÔMÉE TEMPS PARTIEL OU COMPLET

Service de médecine physique. Traitements de convalescents.

HÔPITAL MARIE CLARAC, Bureau du Personnel, a/s Mlle Comeau, 321-8800 Poste 289

INGÉNIEUR D'USINE

Un important manufacturier de meubles de Montréal, recherche un ingénieur diplômé, bilingue, possédant un minimum de 3 années d'expérience pour prendre charge du département de fabrication technique.

En plus des fonctions habituelles incluses dans le poste, le candidat choisi sera responsable de toutes fonctions se rapportant au génie industriel.

Ce poste offre des rémunérations substantielles en rapport avec la participation au travail, la responsabilité et les perspectives d'avancement.

Salaire à discuter.

S. GERALD SHANE & CO.

Executive Placement Division
5845 Cote des Neiges Road, Montreal

CARRIÈRES DANS L'INFORMATIQUE

PERSONNEL OPERATEUR	SYSTEMES PROGRAMMATION	CADRES SUPERIEURS DE L'INFORMATIQUE
• Surveillants des opérations • Opérateurs d'ordinateurs • Opérateurs de systèmes mécanographiques • Opérateurs de perforatrices Salaire \$4.000 - \$10.000 DEMANDER M. JOCK HOVEY	• Programmeurs • Analystes-programmeurs • Analystes de systèmes • Spécialistes en système d'exploitation (software) Salaire \$6.000 - \$14.000 DEMANDER M. LYON GOULD	• Gérants d'informatique • Vendeurs d'ordinateurs • Directeurs de systèmes (MIS) • Consultants en informatique Salaire \$12.000 - \$30.000 DEMANDER M. CYRIL LEWIS



ELECTRONIC SYSTEMS PERSONNEL
Place-du-Canada, Bureau 1155, Montréal
878-1741

TORONTO • PITTSBURGH • DETROIT • SAN DIEGO • SEATTLE • LOS ANGELES • MINNIAPOLIS

SPÉCIALISTES CANADIENS EN PLACEMENT DES INFORMATIENS

PROGRAMMEURS

LE POSTE

Sous la direction et la surveillance du directeur responsable du service, le candidat devra étudier les problèmes à traiter par l'ensemble mécanographique. Il devra tracer les problèmes par blocs et les coder, monter des jeux d'essai et les vérifier, rédiger manuels et procédures. Le candidat travaillera au sein d'un groupe qui est chargé de concevoir et d'améliorer les systèmes intégrés en vue d'une meilleure utilisation du potentiel humain, et de l'équipement, une 360 modèle 30 à disques et rubans magnétiques.

LE CANDIDAT

Âge de 20 à 30 ans, il possède de l'expérience en informatique, du langage ASSEMBLER, il a au moins deux ans de programmation sur les ordinateurs, il écrit un français soigné, possède de l'entregent et un excellent esprit d'analyse, le candidat idéal est un individu doué d'un sens technique développé, avec un don pour produire des idées nouvelles. Il considérera cette offre comme l'occasion de mettre ses talents à l'épreuve, afin de progresser dans sa carrière.

LE SALAIRE

Le salaire est déterminé suivant les qualifications et l'expérience. Les bénéfices marginaux sont avantageux. Ecrire et donner résumé complet et salaire désiré. Discretion assurée.

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

a/s DIRECTEUR DU PERSONNEL

100 EST, ROUTE TRANS-CANADA,

LÉVIS

CEGEP DE SAINT-LAURENT

Offre d'emploi

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

FONCTIONS: Le Secrétaire général agit comme adjoint et conseiller du Directeur général. Sous sa direction, il assume particulièrement les responsabilités suivantes: Veille à l'application des conventions collectives et aux relations avec le personnel. Est responsable de la publicité, de l'information et des publications du Collège.

Le Secrétaire général exécute en plus les tâches que peuvent lui confier le Directeur général et le Conseil d'Administration.

QUALIFICATIONS:

Diplôme universitaire en administration, sciences commerciales, sciences sociales ou une autre discipline pertinente. Une expérience administrative dans la gestion du personnel.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:

Le 1er janvier 1969

TRAITEMENT:

Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Adresser curriculum vitae avant le vendredi 6 déc., 1968 à

DIRECTEUR GÉNÉRAL, CEGEP de Saint-Laurent, 625, boul. Ste-Croix, Saint-Laurent, Montréal 379, P.Q.

SURVEILLANT RÉGIONAL DE LA VÉRIFICATION FINANCIÈRE

Ministère des Travaux publics Montréal, P.Q.

\$10,400 - \$11,800

FONCTIONS: Mettre en application le programme de vérification financière de la Région. Étudier la valeur et l'efficacité des systèmes comptables et vérifier l'enregistrement des dépenses des organismes publics et privés engagés dans un projet conjoint avec le gouvernement fédéral. Administrer la division régionale.

EXIGENCES: Diplôme universitaire en commerce, en administration des affaires ou inscription à la suite d'un examen écrit dans une société de comptables professionnels et plusieurs années d'expérience progressive dont quelques-unes en tant que vérificateur senior.

La connaissance des deux langues officielles est essentielle.



Fonction publique du Canada
Faire parvenir votre demande d'emploi immédiatement à la Commission de la fonction publique du Canada, Place du Canada, suite 1360, Montréal 101, P.Q. Mentionner le numéro de circulaire 68-M111 (F14).

RÉPARTITEURS et AGENTS DE L'IMPÔT

Postes actuellement vacants au ministère du Revenu national, Impôt, Montréal

Salaire initial jusqu'à \$7,950, selon la compétence

Avancement à des niveaux supérieurs par promotion

RÉPARTITEURS:

Sur directives, appliquer la loi de l'impôt sur le revenu afin de déterminer, après avoir examiné et vérifié leurs déclarations d'impôt sur le revenu, leurs livres et registres, l'impôt qu'ont à payer les contribuables exploitant une entreprise commerciale importante, qu'elle soit constituée en société commerciale ou non; exécuter au besoin d'autres travaux de même nature.

AGENTS DE L'IMPÔT:

Expliquer aux employeurs les pratiques de retenues sur les salaires des employés, de l'impôt sur le revenu et des contributions au régime de pension du Canada, et sur la façon d'en faire remise; examiner les feuilles de paye et les autres registres connexes.

Déterminer, en examinant au besoin les livres et les registres, l'impôt payable par les contribuables dont les revenus proviennent de travaux à commission, de services professionnels, d'opérations agricoles ou de petites entreprises.

Déterminer les méthodes appropriées de perception et percevoir les arrérages d'impôt.

Déterminer l'impôt payable sur les successions de contribuables décédés et libérer l'actif pour qu'il soit partagé.

Nous invitons les comptables qualifiés qui, à la suite d'un examen écrit, sont membres inscrits d'une association reconnue de comptables ou qui possèdent un diplôme universitaire sanctionnant un cours reconnu comportant une spécialisation en commerce, en finance ou en comptabilité ou dans une discipline qui implique des techniques comptables. Les gradués du cours secondaire qui ont cinq années d'expérience pertinente et une connaissance générale de la comptabilité ou de la vérification peuvent formuler leur demande pour les postes d'Argent de l'Impôt.

L'exécution des fonctions de ces positions exige une connaissance du français; la connaissance de l'anglais sera considérée comme un avantage.



Fonction publique du Canada
S'inscrire immédiatement à la Commission de la Fonction publique, Place du Canada, suite 1360, Montréal 101. Mentionner le numéro du dossier 68-M1-3.

La grève des autobus

La CSN accuse les employeurs de manoeuvres antisyndicales

par Jean-Luc Duguay

La partie syndicale a accusé hier les propriétaires des compagnies du complexe Transport Provincial de refuser de négocier de bonne foi et de se livrer à des manoeuvres antisyndicales.

Les accusations portées par la CSN au cours d'une conférence de presse se résument en trois points:

- la partie patronale tente de diviser les différentes sections du syndicat. Ainsi, les employeurs ont accepté de négocier quelques jours après le déclenchement de la grève avec les chauffeurs de Métropolitain provincial et Métropolitain sud qui avaient accepté les recommandations du conciliateur provincial. Les deux parties en sont venues à une entente sur tous les points mais la convention n'a pu être signée parce que les employeurs ne pouvaient garantir son application immédiate;

● les employeurs se livrent à des pressions morales sur les chauffeurs de ces deux compagnies, en leur demandant par exemple de franchir les lignes de piquetage établies par leurs confrères des garages, des comptoirs de billets et de la consigne;

● les employeurs enfreignent l'éthique de la négociation en faisant parvenir à leurs employés de prétendues lettres d'information où ils laissent planer toutes sortes de doutes sur l'honnêteté des dirigeants du syndicat.

Le syndicat considère en outre que le fractionnement des Entreprises provinciales, dont M. Paul Desmarais était le propriétaire, en six corporations juridiquement distinctes (Voyageur provincial, Métropolitain provincial (67) inc., Métropolitain sud (67) inc., Autobus Mille-Îles (67) inc., Bonaventure (garage) et Immeubles Transport Provincial (billets)) a rendu difficiles les négociations. "M. Desmarais l'empereur a pensé que les divisions juridiques de ces

compagnies pouvaient amener chez les employés une division idéologique sur le plan de la solidarité", a déclaré M. Raymond Couture, directeur de la grève, qui a ajouté: "Point n'est besoin d'être un maître dans les hautes finances pour savoir que les travailleurs en ont marre de tous ces 'trucs' juridiques et politiques et qu'éventuellement, l'empereur devra négocier avec ses sujets.

D'autre part, le syndicat a fait le bilan des négociations dans les 10 sections du syndicat.

Les chauffeurs de Voyageur provincial ont accepté les offres de la partie patronale quelques heures après le début de la grève le 26 octobre et ont immédiatement repris le travail. Ceux de Métropolitain provincial et de Métropolitain sud sont en grève même s'il y a eu entente sur tous les points, l'employeur ne pouvant assurer le retour au travail à cause de la grève des employés de garages et des préposés à la vente des billets. Les chauffeurs de Autobus Mille-Îles ont refusé les offres du conciliateur; les principaux points de litige sont les salaires et les bénéfices marginaux.

Les trois sections "employés de garages" n'en sont pas encore arrivées à une entente. Les principaux points en litige sont les heures de travail, l'ancienneté, les congés payés, le régime syndical, le transport gratuit, la sécurité d'emploi, les salaires et la rétroactivité. Au chapitre de la rémunération, le syndicat fait remarquer que ces employés, jusqu'en juillet 1967, étaient mieux payés que ceux de la commission de transport de Montréal. Ils demandent donc pour des fonctions comparables des salaires équivalents à ceux que la CTM verse maintenant à ses employés, soit \$3.75 de l'heure. La partie patronale offre \$3.10. Les employés de garage travaillent dans les compagnies Bonaventure, Métropolitain sud et Autobus Mille-Îles.

Les négociations ont repris hier à la compagnie Métropolitain sud, mais un porte-parole syndical a déclaré qu'il n'avait été question que de clauses mineures. Les deux parties devaient à nouveau se rencontrer ce matin.

Dans le cas des vendeurs de billets, des préposés à la consigne et des préposés à l'information, le syndicat n'a pas encore depuis le début des négociations reçu de propositions écrites de la partie patronale, en ce qui concerne les compagnies Métropolitain sud et Autobus Mille-Îles. A la compagnie Immeubles transport provincial, dont les employés travaillent aux terminus de l'Est et de l'Ouest, les principaux points en litige sont la sécurité d'emploi, le travail du dimanche, les salaires, la rétroactivité et le transport gratuit.

400 propriétaires réclament une tutelle plus efficace

par Jean-Claude Leclerc

Quelque 400 propriétaires de Saint-Hubert viennent de lancer une offensive publique contre les spéculateurs et les administrateurs municipaux de cette localité de la Rive-Sud. Dans un télégramme envoyé hier au ministre des affaires municipales, ils demandent à M. Robert Lussier de rendre efficace la tutelle déjà imposée à cette municipalité depuis plusieurs années.

"La ville est présente ment endettée à plus de 30 p.c. et avec la tutelle bienveillante de la Commission municipale de Québec ce pourcentage atteindra bientôt 35 p.c.," estime la Ligue d'action civique de Saint-Hubert dans une déclaration écrite remise à la presse.

Le problème qu'elle soulève se résume ainsi. Des spéculateurs feraient financ

cer par le conseil municipal des services dispendieux dont les propriétaires du reste de la municipalité devraient assumer les emprunts.

La ligue donne les exemples suivants:

- Une terre évaluée à quelques milliers de dollars seulement fait l'objet d'un projet de construction d'égoûts et de pavage de plus de \$700.000, sans compter la construction d'un boulevard de seulement 1.800 pieds qui doit coûter, uniquement pour desservir ce projet, un peu plus de \$200.000.

- Dans un autre quartier, la ville a consenti pour un projet qui a débuté en 1965 des dépenses de plus de \$1.7 million. Or, depuis 1965, on n'y a élevé des constructions que pour \$3 millions, et l'évaluation totale des constructions des services n'atteindra que \$4

millions. La ville prétend que le coût n'est imposé qu'aux seuls propriétaires du secteur.

- La ville a également consenti des dépenses de \$221.500 pour desservir un projet qui n'est pas encore en chantier, et elle espère récupérer cette somme sur seulement 50 maisons dont la valeur totale ne devrait pas dépasser beaucoup \$500.000.

Les citoyens intéressés ont donc été convoqués à une assemblée publique ce soir à 7 heures à l'école Notre-Dame-de-Lourdes.

"Avec ces projets, estime la Ligue d'action civique, le pourcentage d'endettement de la ville augmentera sans cesse. Les taxes augmenteront à un taux prohibitif, les sommes immobilisées dans la terre dans plusieurs secteurs où tous les services sont rendus, trottoirs et égouts, et où la

majorité des terrains sont vacants, empêcheront les citoyens résidant dans les vieux quartiers d'obtenir les services essentiels qu'ils n'ont pas encore."

La ligue accuse le conseil de fournir ces services sans garantie que les propriétaires construisent leurs terrains, et de mettre ainsi en valeur, avec les fonds de la municipalité, des terres que les spéculateurs pourrissent alors revendre avec un grand profit.

La situation financière de ville serait telle, en dépit de la tutelle, que Saint-Hubert ne pourra, avant cinq ou dix ans, d'après le rapport Lemay, faire partie d'un regroupement municipal sur la Rive-Sud, car sa dette alourdirait trop les autres municipalités.

La Ligue d'action civique a donc décidé de lancer un appel au ministre Lussier pour qu'il rende efficace la tutelle actuelle.

Dozois a paraphé les accords Sidbec-Dosco

QUEBEC (DNC) — Le ministre des finances M. Paul Dozois, a déclaré hier soir qu'il espère que 90 pour cent des actionnaires de Dominion Steel and Coal Corp. (Dosco) auront vendu leurs actions à Sidbec d'ici la fin de la présente année.

La société Sidbec — à laquelle le gouvernement a accordé \$60 millions en cinq ans, en juillet dernier — a offert \$11 pour chaque action, à la condition qu'elle puisse acquérir 90 pour cent des actions au cours des quatre prochains mois.

A titre de représentant du gouvernement, M. Dozois a donné son accord à une résolution de Sidbec approuvant les projets de contrat.

Au cours d'une conférence de presse, hier, il a expliqué qu'en détenant 90 pour cent des actions, Dosco deviendrait, aux mains de Sidbec, une société de la Couronne exempte de toutes taxes.

Hawker-Siddeley of Canada détient 77 pour cent des actions et a déjà convenu de les vendre au prix offert par Sidbec. Si cette dernière ne peut acquérir au moins 13 pour cent des autres actions, elle ne sera pas tenue de compléter la transaction.

Aucun bloc minoritaire ne totalise 13 pour cent des actions, et M. Dozois n'a pas dit ce que Sidbec ferait, advenant qu'elle ne puisse atteindre l'objectif.

Pour l'instant, a dit le ministre des finances, nous avons bonne confiance de l'atteindre, et à brève échéance.

L'offre sera transmise incessamment à tous les détenteurs d'actions.

M. Dozois, qui semble parfaitement remis d'une récente maladie, a déposé à l'Assemblée législative un rapport sur la transaction de \$32.5 millions par laquelle Sidbec compte acquérir le contrôle de la Dosco, pour ce qui a trait à la fabrication de l'acier et de produits ouvrés de l'acier.

Le rapport est signé par M. Jean-Paul Gignac, président de Sidbec. Il fait état des ententes intervenues depuis le protocole d'accords du 10 mai dernier, et qui en diffèrent sur quelques points essentiels. Ces points sont les suivants:

- Le prix net des actifs et exploitations à être vendus Dosco sera de \$15.2 millions au lieu de \$13.6 millions. Cette augmentation résulte d'aditions aux actifs et exploitations à être vendus et d'une diminution des passifs à être assumés lors de la vente.

- Au lieu de vendre ces actifs et exploitations directement à Hawker, son actionnaire majoritaire, Dosco les vendra tout d'abord à une de ses filiales, Hawker Industries Ltd. en retour d'actions de cette filiale dont elle se départira ensuite en offrant de les vendre non seulement à Hawker, mais aussi à ses actionnaires minoritaires. De cette façon, tous les actionnaires de Dosco auront l'occasion de recevoir un traitement égal à l'occasion de la transaction.

- La somme de \$5 millions, payable originellement le 31 janvier 1973 avec intérêts au taux de 7 pour cent l'an, est maintenant payable le 31 janvier 1974, sans intérêt.

Promesse qui ne valait que pour Pierre Bégin

Le président du Comité d'épuration de Saint-Michel, M. Pierre Bégin, qui vient de se porter candidat avec trois de ses collègues, estime que l'on ne rend pas justice au comité en disant qu'il revient sur sa promesse de ne pas faire de politique active.

Seul lui-même a commis l'imprudence de faire une telle promesse, dit-il, et c'est à la demande des autres membres du comité et des citoyens de Saint-Michel qu'il a décidé de briguer quand même les suffrages.

Dans un article paru dans un quotidien anglais de la métropole, en date du 12 septembre dernier, on laissait entendre que le Comité d'épuration de Saint-Michel, de concert avec d'autres groupes, présenterait des candidats aux prochaines élections municipales de Saint-Michel. C'est du moins ce dont se plaignait alors le Comité dans un communiqué émis au sujet de sa présumée participation à ces élections qu'il ailleurs n'eurent jamais lieu, Québec ayant décrété l'annexion.

Ce communiqué précisait les choses comme suit: "Le Comité d'épuration, des sa fondation, a déclaré publiquement qu'il était apolitique, c'est-à-dire qu'il n'avait pas l'intention de former ni de participer à la formation d'un groupe politique dans le territoire de Saint-Michel ou ailleurs."

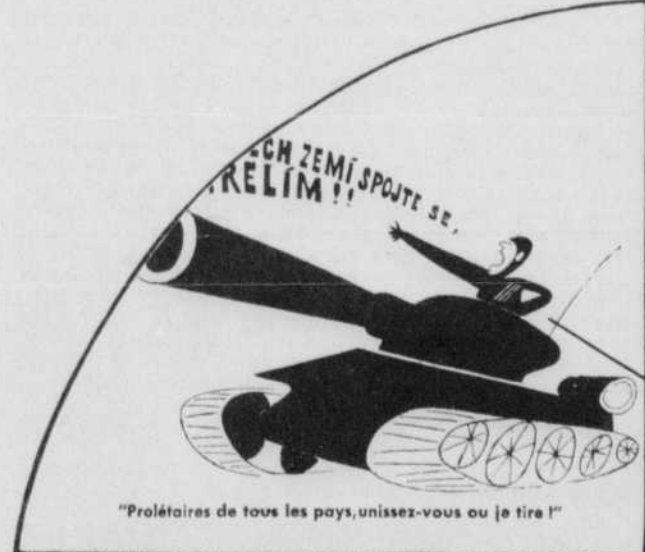
Les citoyens doivent donc comprendre qu'en écrivant "Saint-Michel ou ailleurs" le Comité d'épuration ne visait pas les élections de Montréal pour le quartier de Saint-Michel-Nord dont la date a été fixée à dimanche le premier décembre.

C'est le temps de faire installer les GOUTTIÈRES (ho-do)

galvanisé-cuivre-aluminium
Estimation gratuite

MONTREAL 322-4160
QUEBEC 872-9244

PRIMEAU METAL INC.



PRAGUE L'ÉTÉ des TANKS

UN GRAND REPORTAGE dirigé par Pierre Desgraupes, Pierre Dumayet et Alain Stanké.

NEUF JOURNALISTES RACONTENT LE DRAME TCHÉCOSLOVAQUE.

NOMBREUSES PHOTOS et DOCUMENTS INÉDITS.

HUMAIN. RÉVOLTANT. VRAI



LES ÉDITIONS DE L'HOMME

Distributeur: AGENCE DE DISTRIBUTION POPULAIRE INC. 1130 EST. LA GAUCHETIÈRE MONTREAL. TEL: 523-1600

PRAGUE l'été des tanks

Reportage dirigé par Pierre Desgraupes, Pierre Dumayet et Alain Stanké

208 pages — 75 illustrations \$3.00

EN VENTE PARTOUT AU QUÉBEC

RÉSULTAT DE LA PRÉSENTATION AUX CHARGES DE CONSEILLERS DANS LE DISTRICT DE SAINT-MICHEL, PROCLAMATIONS, AVIS DE LA DATE DES ÉLECTIONS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, conformément à la loi, la présentation des candidats aux charges de CONSEILLERS pour le district de Saint-Michel de la Ville de Montréal a eu lieu le 19 novembre 1968, à midi, au bureau du sousigné, à l'hôtel de ville, avec le résultat suivant:

SIEGE NO 1
CIAMARRA, Nicola, journaliste, 6816, rue Clark, Montréal.
DESROCHES, André, voyageur de commerce, 5172, rue Taillon, Montréal.
LAFONTAINE, Charles, administrateur, 5601, avenue des Épinettes, Montréal.
POIRIER, Roger, contremaître, 3290, 40e rue, Saint-Michel, Montréal.
SPADA, Alfred, gerant, 7643, rue Saint-Denis, Montréal.
TOUTANT, Joseph F. Marcel, fonctionnaire, 4176, 54e rue, Saint-Michel, Montréal.

SIEGE No 2
BERGERON, Georges, courtier, 4730, rue Chapman, Montréal.
DUCHARME, Marcel, industriel, 8400, 23e avenue, Saint-Michel, Montréal.
LARUE, André, courtier d'assurance, 3448 est, Jean-Talon, Saint-Michel, Montréal.
SAUVE, Aimé, industriel, 7230, rue Sagard, Montréal.

SIEGE No 3
HANDFIELD, Roland, bijoutier, 3542 est, Jean-Talon, Saint-Michel, Montréal.
LAROCHE, Jean-Claude, technicien en mécanique, 8352, 9e avenue, Saint-Michel, Montréal.
LESSARD, Paul-Émile, marchand, 2530, rue Bon Air, Saint-Michel, Montréal.
LUCCISANO, Michel Archangelo, marchand, 7146, avenue de Lorimier, Montréal.
ROCHON, Wilfrid, marchand, 7063, 16e avenue, Saint-Michel, Montréal.

ROUSSILLE, Ernest, industriel, 11,444, rue Tolhurst, Montréal.
VEZINA, Origène, représentant de commerce, 7141, 10e avenue, Saint-Michel, Montréal.

SIEGE No 4
BÉGIN, Pierre, Maître-imprimeur, 2165, rue Nicolas-Perrot, Montréal.
LARIÈRE, Roland, vendeur, 8416, 9e avenue, Saint-Michel, Montréal.
LAVOIE, Léopold, conseiller en relations industrielles, 3594, 40e rue, Saint-Michel, Montréal.
LUCCISANO, Rocco, dessinateur-créateur, 7160, 10e avenue, Saint-Michel, Montréal.

AVIS PUBLIC est en outre donné que l'élection pour les charges de conseillers aura lieu le

DIMANCHE 1er DÉCEMBRE 1968, et que les bureaux de scrutin seront, ce jour-là, ouverts dans ledit district de dix heures à vingt heures.

AVIS PUBLIC est également donné que les intéressés pourront se procurer au bureau du président de l'élection, à l'hôtel de ville de Montréal (bureau 120), tous les renseignements relatifs à cette élection municipale.

AVIS PUBLIC est enfin donné que toute personne ayant qualité pour voter et dont le nom a été par erreur omis de la liste électorale pourra obtenir du président de l'élection, le jour du scrutin, sur certificat de l'estimateur, un permis écrit pour voter. (202)

INSTRUCTIONS DEVANT SERVIR AUX ÉLECTEURS SUR LA MANIÈRE DE VOTER

Un électeur ne vote qu'une fois pour un des candidats à chacun des sièges de conseillers. (204)

Chaque électeur, en entrant dans la salle de scrutin, doit déclarer ses nom, prénoms et occupation. Un seul électeur est admis à la fois dans chaque isolement. (300)

Tout électeur qui se présente pour voter doit s'identifier par l'un des moyens suivants: sa carte d'identité émise par la ville, son certificat de citoyenneté, son passeport canadien, sa carte d'assurance sociale, son permis de conduire [ou par la formule 228. Dans ce dernier cas, le scrutateur ne peut lui remettre un bulletin de vote qu'en échange de cette formule dûment remplie et signée. (303)

En recevant son bulletin de vote, le votant se rend immédiatement dans l'un des isolements du bureau de scrutin, puis, avec le crayon que le scrutateur lui a remis, il fait une croix sur le bulletin, dans l'espace réservé à cette fin, à droite du nom de chaque candidat en faveur duquel il désire voter.

Il plie ensuite son bulletin de manière que les initiales du scrutateur, au verso, puissent être vues sans déplier le bulletin, puis il sort de l'isolement et le remet au scrutateur; celui-ci s'assure, par les initiales et le numéro du talon, que le bulletin remis par le votant est celui qu'il lui a fourni, puis il en détache le talon et le dépose immédiatement dans la boîte en présence du votant. (305)

Le scrutateur, à la demande seulement de l'électeur qui ne sait ni lire, ni écrire ou qui, pour cause de cécité ou autre infirmité physique, est incapable de voter de la manière prescrite, doit aider cet électeur, en marquant son bulletin de vote en faveur du candidat qu'il désigne.

L'électeur incapable de voter pour cause de cécité peut voter soit en suivant la procédure indiquée à l'alinéa précédent, soit en se faisant accompagner dans l'isolement par un parent ou un ami qui fait la croix pour lui selon son choix. (307)

Si un électeur a, par inadvertance, marqué, maculé ou déchiré un bulletin qui lui a été remis, de manière qu'il ne puisse convenablement s'en servir, il peut, en le remettant au scrutateur, en obtenir un autre, pourvu que par ce moyen il n'ait pas fait connaître son vote. (312)

Tout électeur inscrit sur la liste des électeurs d'un bureau de scrutin a droit de voter, même après qu'un autre a voté sous son nom, pourvu qu'il prête le serment ou fasse une affirmation selon la formule 22. (313)

Chaque électeur doit voter sans retard inutile et sortir du bureau de scrutin aussitôt que son bulletin de vote a été déposé dans la boîte. (315)

Tout électeur qui emporte son bulletin de vote hors du bureau de scrutin est privé de son droit de vote à cette élection et est, en outre, passible d'une amende n'excédant pas deux cents dollars, à défaut du paiement de cette amende, d'un emprisonnement n'excédant pas six mois. (316)

Si un électeur fait savoir pour qui il a marqué son bulletin, celui-ci ne peut être déposé dans la boîte et l'électeur n'a plus le droit de voter à cette élection; (318)

De plus, s'il écrit quelque mot ou fait, sur le bulletin, quelque marque ou indication qui puisse le faire connaître, son bulletin sera nul. (331)

MANOEUVRES FRAUDEUSES

Articles de la charte:
319. - Souf lorsqu'il s'agit d'aider à voter un électeur qui ne sait ni

lire ni écrire ou qui, pour cause de cécité ou autre infirmité physique, est incapable de voter, nul ne doit intervenir ni tenter d'intervenir auprès d'un électeur qui s'apprête à marquer son bulletin, ni tenter autrement de se procurer, ou bureau de scrutin, quelque renseignement sur le nom du candidat en faveur duquel un électeur se propose de voter ou à voter, ni épier ou chercher à découvrir le numéro du bulletin ou la marque de l'électeur.

320. Les candidats, officiers d'élection, représentants de candidats doivent garder et aider à maintenir le secret du scrutin.

321. - Nul candidat, officier d'élection, représentant, électeur ou autre personne ne doit, en aucun temps, communiquer à qui que ce soit les renseignements obtenus à l'intérieur d'un bureau de scrutin sur le nom du candidat pour lequel un électeur se propose de voter ou à voter.

322. - Quiconque enfreint quelque-une des dispositions des articles 319, 320 et 321 ci-dessus devient passible d'une amende n'excédant pas deux cents dollars et d'un emprisonnement de pas plus de six mois à défaut de paiement de l'amende ou des deux peines à la fois, avec ou sans travaux forcés.

323. - Chacun des actes suivants constitue une infraction, à savoir:

a) déposer frauduleusement dans une boîte de scrutin quelque papier autre que les bulletins et documents qui, en vertu de la charte, doivent y être déposés;

b) soustraire frauduleusement un bulletin de vote d'un bureau de scrutin;

c) fabriquer, contrefaire, altérer frauduleusement, effacer ou détruire un bulletin de vote ou le parole d'un scrutateur qui y est apposé;

d) détruire, prendre ou manipuler sans autorité une boîte de scrutin ou des bulletins de vote servant ou ayant servi à une élection;

e) se procurer ou fournir, sans autorité, un bulletin de vote en vue de l'élection;

f) tenter de commettre quelque-une des actes précités, ou en conseiller ou faciliter la commission, ou aider quelqu'un à le commettre.

324. - Tout officier ou autre employé d'élection qui se rend coupable de quelque infraction visée par l'article 323 est passible, pour chaque contrevenance, d'une amende de mille dollars et d'un emprisonnement de deux ans à défaut de paiement de cette amende, ou des deux peines à la fois, avec ou sans travaux forcés.

Toute autre personne qui commet quelque-une de ces infractions est passible, dans chaque cas, d'une amende de cinq cents dollars et d'un emprisonnement de six mois à défaut de paiement de cette amende, ou des deux peines à la fois, avec ou sans travaux forcés.

341. - Tout officier d'élection, candidat, représentant ou électeur présent au dépouillement du scrutin doit maintenir et aider à maintenir le secret du scrutin, aucun d'eux ne doit chercher, pendant le dépouillement, à connaître le nom d'aucun des électeurs dont le vote est exprimé par les bulletins, ni communiquer à qui que ce soit aucun renseignement qu'il a obtenu à ce sujet lors du dépouillement.

Toute autre contrevenance à quelque disposition du présent article rend le contrevenant passible d'une amende n'excédant pas deux cents dollars et d'un emprisonnement n'excédant pas six mois à défaut de paiement de cette amende.

399. - Se rend coupable d'une infraction désignée sous le nom de "supposition de personne", et s'il est trouvé coupable, doit être condamné à un emprisonnement d'au moins six mois et d'au plus douze mois en plus d'une amende d'au moins cinq cents dollars et d'au plus mille dollars et, à défaut de paiement de cette amende, à une peine supplémentaire d'au moins six mois et d'au plus douze mois d'emprisonnement, avec ou sans travaux forcés.

a) quiconque, lors d'un scrutin électoral, réclame un bulletin de vote ou se présente pour voter sous un autre nom que le sien;

b) quiconque, après avoir voté à une élection, se présente ou réclame un autre bulletin de vote en son nom pour voter de nouveau;

c) quiconque encourage, conseille ou facilite la commission, par qui que ce soit, d'une infraction visée par le présent article.

400. - Toute personne qui commet quelque-une des infractions mentionnées aux paragraphes a) et b) de l'article 399 peut être arrêtée à vue ou en vertu d'un mandat, par le président de l'élection, un juge de paix ou un agent de la paix, et conduite ou gardée au poste de police ou dans la prison commune du district de Montréal, jusqu'à la fin de l'élection ou jusqu'à ce qu'un cautionnement soit fourni pour assurer sa comparution devant la cour municipale, pour répondre à l'accusation qui y sera portée contre elle en raison de ce fait.

411. - Commet une infraction et est passible d'une amende n'excédant pas cinq cents dollars et d'un emprisonnement de douze mois à défaut de paiement de cette amende, quiconque:

a) enlève illégalement ou malicieusement, par violence ou furtivement, du lieu où ils sont légalement déposés, ou à un président d'élection, scrutateur, greffier de scrutin ou autre officier ou personne qui en est le dépositaire légal, une boîte de scrutin, une liste d'électeurs, une copie ou un extrait d'une liste d'électeurs, un cahier de scrutin, un procès-verbal, un certificat, un affidavit ou tout autre document ou papier d'élection prescrit par cette charte;

b) les détruit, lacère ou oblitère ou les fait détruire, lacérer ou oblitérer illégalement et malicieusement ou de propos délibéré;

c) fait ou fait faire illégalement quelque rature, addition ou insertion de noms dans quelque-une de ces documents ou papiers;

d) aide, incite ou contribue de quelque façon que ce soit à la commission de quelque-une des actes énumérés aux trois paragraphes précédents.

NOTE. - POUR LE JOUR DU SCRUTIN, SOIT LE 1er DÉCEMBRE 1968, LES OFFICIERS D'ÉLECTION AURONT LEURS BUREAUX À L'ANCIEN HOTEL DE VILLE DE SAINT-MICHEL SITUÉ AU NO 7501, BOULEVARD OCTOGONAL.

Hôtel de ville, Montréal, le 20 novembre 1968.

Le président de l'élection, R. BOUCHARD, c.r.

Une enquête nécessaire sous ses deux aspects

La Commission d'enquête que vient de former le gouvernement Bertrand pour étudier le commerce des boissons alcooliques au Québec a pour mandat d'étudier deux problèmes bien différents: la poursuite clandestine du commerce des alcools durant la grève de la RAQ qui est encore en cours et durant la grève d'il y a quatre ans; et en second lieu les modalités du commerce des alcools au Québec en temps normal et les changements qui pourraient être opportuns.

C'est évidemment le premier sujet qui a provoqué l'institution de l'enquête. Durant la grève qui dure depuis cinq mois, les hôtels, restaurants et autres endroits où l'on offre des alcools et des vins ont pu continuer à servir leur clientèle; cela semblait assez mystérieux pour le public. L'on prétendait que des gens pouvaient s'approvisionner aux magasins des provinces voisines et aux Etats-Unis et que les alcools ainsi importés au Québec n'étaient pas tous saisis.

Mais cela restait du domaine des rumeurs. D'autre part, comme la grève avait été prévue et annoncée assez longtemps à l'avance, les établissements qui possèdent des permis avaient pu faire d'amples provisions et des achats massifs qui donnaient une certaine plausibilité à la poursuite prolongée de leurs activités normales dans ce domaine.

La saisie d'une quantité considérable de spiritueux à Vanier, le 9 novembre, paraît avoir complètement modifié la situation. Même si l'on ne peut préjuger des décisions des tribunaux qui sont saisis de cette affaire, l'opinion publique et les grévistes peuvent se demander s'il s'agit d'un cas unique. L'Opposition à l'Assemblée législative exigeait avec raison que le gouvernement fournisse des précisions sur ce nouvel aspect de la grève.

Toutefois, le Parlement provincial n'était pas l'endroit propice à un examen approfondi du sujet. Le gouvernement a eu raison de ne pas permettre que le comité parlementaire des régies gouvernementales se transforme en tribunal d'enquête, et la de-

mande d'un débat d'urgence par M. Lesage n'était pas non plus le remède approprié. Car dans un tel débat, l'Opposition n'aurait guère été en mesure de présenter des cas incontestables; l'on s'exposait de part et d'autre de la Chambre à une surenchère de salissage et d'invectives.

Une autre raison pour laquelle le débat d'urgence était inopportun, c'est que l'opinion était déjà bien sensibilisée au problème; mais cela exigeait une intervention du gouvernement pour faire toute la lumière nécessaire sur ce sujet litigieux. L'enquête publique, instituée sous l'autorité de la loi des commissions d'enquête, répond à cette exigence, et le choix du personnel de la commission permet aussi de compter sur une recherche compétente et impartiale de la vérité.

Comme il y a eu deux grèves de la RAQ, dont l'une sous le gouvernement Lesage, il est tout à fait normal que le gouvernement étende l'enquête aux deux circonstances. La première grève a été moins longue que celle-ci, mais elle avait semblé causer plus de restriction à la consommation des alcools; il est vrai qu'elle s'était produite à la période des Fêtes, et que les détenteurs de permis de restauration n'avaient peut-être pas fait autant de réserves que cette fois-ci. L'enquête apportera sans doute des éclaircissements sur tout cela. Mais comme l'ancien gouvernement se trouve lui aussi mis en cause, la demande formulée par M. Lesage: que l'opposition soit représentée à l'enquête par un procureur, aux frais du gouvernement, paraît tout à fait légitime.

Bien que le commerce des boissons alcooliques durant les deux grèves soit la cause directe de l'enquête, celle-ci portera sur ce commerce depuis le 1er janvier 1964, c'est-à-dire sur une période de près de cinq ans et donc sur le commerce normal de la Régie durant ces années. Cette étude permettra à la Commission d'en tirer les éléments de la seconde partie de son mandat, qui est peut-être plus importante que la première.

La Commission doit "rechercher les

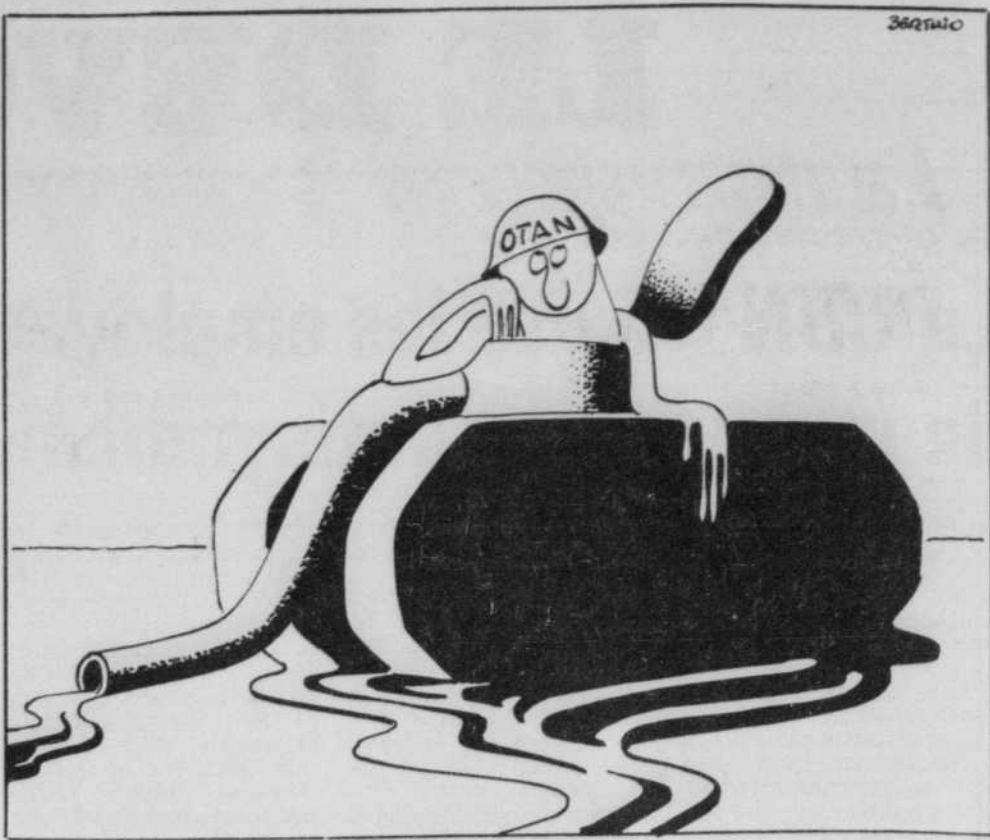
moyens les plus efficaces et les plus économiques pour assurer la surveillance de ce commerce, pour en permettre la poursuite dans l'ordre et pour procurer des revenus essentiels au développement du Québec, sous forme d'impôt ou autrement".

La formulation de ce mandat est un rappel très utile du rôle fiscal du commerce de l'alcool chez nous. Durant la grève en cours, des gens ont parfois soutenu que le gouvernement pourrait facilement accorder des augmentations de salaires assez généreuses aux employés de la Régie, sous prétexte que celle-ci réalise par son commerce des profits imposants; on disait qu'il suffirait de remettre un peu moins de profits au trésor provincial.

Ce n'est évidemment pas là un argument sérieux, mais l'enquête devrait rendre plus clair pour tout le monde le double rôle de la Régie: d'une part la surveillance d'un commerce qui présente des dangers particuliers, et en second lieu la perception de taxes spéciales sur les boissons alcooliques. Il est bien évident que les profits de la Régie n'ont rien de commun avec ceux d'une entreprise privée soumise à la libre concurrence. Ses employés, qui ont droit à un salaire équitable comme tous les autres travailleurs, n'ont cependant aucun titre particulier aux "profits" de ce service public, car il s'agit de taxes qui appartiennent à toute la collectivité.

L'enquête permettra un examen nécessaire des méthodes de commerce de la Régie. Des discussions auxquelles la grève a donné lieu ont permis de constater que des améliorations s'imposent pour rendre ce commerce plus efficace. M. Bertrand a même précisé que la Commission pourra étudier aussi la possibilité de confier ce commerce à l'entreprise privée. Cela paraît impliquer que le gouvernement n'entend pas s'engager à maintenir indéfiniment le système actuel, puisque le rapport qui doit être soumis dans six mois lui suggérera peut-être des changements. Le personnel de la Commission paraît aussi hautement qualifié pour cette tâche.

Paul SAURIOL



Le soldat de chocolat

Le cardinal Bea, pionnier de l'oecuménisme

par Jacques Nobécourt

■ Le décès, survenu à Rome le 15 novembre, du cardinal Augustin Bea, crée un vide immense non seulement dans l'Eglise catholique mais aussi dans tous les milieux qu'intéressent les valeurs religieuses et spirituelles. Tiré de l'obscurité par Jean XXIII - les deux hommes étaient nés la même année - l'ancien recteur de l'Institut des études bibliques devait devenir, à 80 ans, le grand rénovateur de l'oecuménisme chrétien dans l'Eglise de Rome et l'artisan de rapprochements d'une profondeur inattendue entre les diverses communautés chrétiennes. En plus de promouvoir le rapprochement avec les protestants, le cardinal Bea se signala à Vatican II par ses interventions en faveur de rapports plus compréhensifs entre le christianisme et le judaïsme. Voici un portrait que vient de tracer du disparu le correspondant du Monde à Rome.

CITE DU VATICAN (Le Monde) - Ce cardinal tout radieux d'intelligence et de finesse, menu, cassé, personnage des contes de Grimm se faufilant dans la Curie romaine, peut-être les historiens de l'Eglise diront-ils que, sans lui, rien de ce que nous avons connu depuis dix ans n'aurait été possible.

Investi par la confiance de Pie XI et de Pie XII d'une tâche de pionnier dans la recherche scripturaire, il exerça, en effet, son influence immédiate en deux directions: l'exploration de la parole de Dieu dans son authenticité première, qui devait avoir et aura encore des répercussions évidentes pour l'expression théologique dans l'Eglise catholique; d'autre part, la rencontre des exégètes appartenant à d'autres confessions chrétiennes sur le plan de l'érudition et de la science a ouvert au développement du mouvement oecuménique des portes auxquelles s'étaient heurtés les précurseurs du mouvement d'Oxford et le cardinal Mercier.

Jusqu'en 1960, le Père Bea était peu connu dans le monde catholique. On le savait confesseur de Pie XII depuis 1941, membre éminent de cet "entourage allemand" auquel était prêté une influence mystérieuse assez mythique. Seul le monde des exégètes savait quel rôle jouait le directeur de l'Institut biblique avant entreprise et le rôle qu'il joua dans l'encyclique Divino afflante spiritu, de 1943, texte majeur par lequel Pie XII libéra les savants catholiques, les incita à "aborder les questions difficiles qui n'ont pas été résolues jusqu'ici" en matière d'interprétation de l'Ecriture sainte. Le Père Bea passait, à juste titre, semblait-il, pour le co-auteur de cette encyclique et de la lettre de la commission biblique au cardinal Suhard, qui, en 1948, vint en préciser les conséquences.

Depuis 1930 en effet, il avait adapté l'Institut biblique de Rome, faisant un instrument de recherche positive archéologique d'un organisme que Pie X avait créé pour combattre le modernisme et réfuter les théories rationalistes. Le Père Bea avait, sur le désir formel de Pie XI, abandonné des positions de défense que les résultats de l'exégèse profane rendaient parfois insoutenables, pour lancer des générations d'étudiants et de professeurs d'Ecriture sainte dans l'exploration des textes sacrés par l'utilisation honnête de tous les critères de jugement modernes. Dans le même temps, il développait les études orientales et transformait "le biblique" en pôle des rencontres savantes de tous les exégètes.

Lorsque Jean XXIII vint l'y chercher pour lui confier le secrétariat pour l'unité des chrétiens, il reconnaissait la logique de l'action du nouveau cardinal Bea. Non seulement, en effet, cette nomination fut accueillie favorablement par les protestants et les orthodoxes, assurés de la rigueur intellectuelle de l'exégète, mais ils y virent le gage que les nouveaux développements de l'oecuménisme dans l'Eglise catholique ne seraient pas inspirés par une sourde volonté de "récupération" ni par des rêves d'une générosité romantique.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Treasury: Arthur Lefebvre

TELEPHONE: 844-3361

C.R.

bloc-notes

Le ministère des institutions financières et coopératives

M. Yves Gabias a esquissé avant-hier, devant le Canadian Club de Montréal, le rôle qu'entend exercer le ministère des institutions financières et coopératives, dont le député de Trois-Rivières a désormais la charge. Nous n'avons pas lu le texte complet du discours du ministre, mais le résumé qu'en donnaient hier les journaux ouvre des perspectives intéressantes.

A la lumière de certaines faillites spectaculaires qui sont survenues ces derniers temps, le ministre souffrira sans doute qu'on lui rappelle que l'action presse particulièrement dans le secteur du commerce des valeurs mobilières. Dans ce secteur, les mécanismes actuels de surveillance sont dérisoirement et dangereusement insuffisants. A cause de l'imprécision de certaines lois et de l'équipement insuffisant de certains organismes gouvernementaux, le public investisseur est exposé à des risques d'une ampleur tout à fait démesurée. Si l'on veut que les citoyens du Québec s'habituent à investir dans des valeurs mobilières, et à investir spécialement dans des valeurs mobilières proposées par des maisons québécoises et canadiennes-françaises, il faudra corriger au plus tôt une situation comme celle qui a donné naissance à certaines faillites récentes. On croyait que des événements survenus il y a quelques années avaient porté fruit. On constate hélas qu'on se trompait.

Un technocrate humaniste à la tête d'une société multinationale

La Chambre de commerce française de Montréal avait hier, comme conférencier invité, un personnage

assez rare, soit un Français devenu, à 44 ans, président général de l'une des plus importantes firmes multinationales au monde, l'IBM World Trade Corporation.

On s'attendait à ce que M. Jacques Maisonneuve, traitât surtout d'un sujet technique comme le développement des ordinateurs ou le rôle des sociétés multinationales dans l'économie mondiale. Or il fut très peu question de ces problèmes plutôt techniques. M. Maisonneuve avait choisi de traiter de "la crise actuelle de la jeunesse" dans ses rapports avec la vie de l'entreprise moderne. Tous ses auditeurs convenaient, après l'avoir entendu, que le conférencier avait ouvert des perspectives inédites et passionnantes.

La société que dirige M. Maisonneuve ne s'est pas contentée, au lendemain des événements de mai dernier en France, de juger de haut les soi-disant responsables des troubles. Elle a préféré se renseigner à la source, à l'aide d'un sondage fait auprès des étudiants stagiaires à son emploi. Ce sondage a permis aux dirigeants de la société IBM de saisir un peu plus clairement certaines aspirations qui sont communes aux jeunes d'aujourd'hui, surtout à ces jeunes gens instruits qui, issus le plus souvent de milieux aisés, sont à la recherche d'une cause capable de donner un sens à leur engagement.

Il serait trop long de résumer ici le portrait des jeunes Français instruits d'aujourd'hui que M. Maisonneuve et ses collaborateurs ont tiré de leur enquête. Rappelons seulement que M. Maisonneuve et ses collègues entendent tirer, de cette enquête, de précieuses leçons pour la conduite de leur entreprise, notamment en ce qui a trait à l'intégration efficace des éléments plus jeunes.

On se représente volontiers les sociétés multinationales et leurs dirigeants comme fermés aux dimensions morales et spirituelles des problèmes sociaux et politiques. On se les imagine facilement comme uniquement soucieux de profits et de rentabilité. Cette image n'est pas toujours conforme à la réalité: les personnes présentes au déjeuner de la Chambre de commerce française

plus précieuses et puissants instruments de notre civilisation, et d'essayer d'étendre à d'autres domaines le fair play et l'esprit sportif des terrains de sport".

Avery Brundage, président du Comité olympique international, 10 octobre.

"Aujourd'hui, on tente de rendre facile le christianisme, sans risques, sans sacrifices, sans croix, en le faisant à la taille de nos commodités et de nos faiblesses de pensée et de coutumes. Tandis que, au contraire, le christianisme est fait pour les hommes forts".

Paul VI, dans une allocution prononcée à Rome le 6 octobre.

"Le devoir de service est inhérent à l'autorité; et ce devoir est d'autant plus urgent que l'autorité est plus élevée".

Paul VI, dans une allocution prononcée à Rome le 9 octobre.

de Montréal ont pu le constater hier. Certains intellectuels, qui ont tendance à juger de haut et de loin tout ce qui se rapporte à la vie économique, auraient profité à ce sujet de renseignements mieux en mesure, ensuite, de donner des conseils éclairés à des jeunes étudiants qui sollicitent leur avis. Les étudiants eux-mêmes devraient prendre l'initiative de franchir le mur du silence qui les sépare souvent de la réalité économique de tous les jours. S'ils connaissaient mieux les possibilités que leur offrent certaines entreprises, ils seraient sans doute plus capables de faire, dans bien des cas, un choix éclairé en ce qui concerne leur propre avenir professionnel.

La mort du Cardinal Bea

On pourra lire ailleurs dans cette page le portrait émouvant qu'a tracé le cardinal Augustin Bea le correspondant du Monde à Rome. On nous permettra d'ajouter à ce portrait quelques réflexions sur le rôle unique que joua l'illustre disparu dans le renouvellement récent de la communauté catholique.

Quand le P. Bea fut nommé cardinal, on n'attendait guère plus de cette nomination que de l'élévation du cardinal Roncalli à la charge de pape. Le P. Bea avait passé toute sa vie dans l'exégèse et les études bibliques. On ne voulait voir dans sa promotion au cardinalat que la récompense tardive de ses travaux scientifiques.

Contrairement à toute attente, l'accession du P. Bea au sacré collège fut pour lui le début d'une nouvelle carrière. Il devint en peu de temps le guide incontesté de l'oecuménisme catholique. On le vit, avec une audace souriante et paisible, renouveler en profondeur les questions les plus délicates, ouvrir des contacts qu'on avait crus jusque-là impossibles, présider en somme, du côté catholique, à un véritable déblocage qui effaça en quelques années des siècles de raideur et d'incompréhension.

Les milieux catholiques abandonnèrent définitivement, sous l'influence du cardinal Bea, la position de défense et de justification qu'ils avaient tenue depuis des générations et qui leur avait interdit, à toutes fins pratiques, une participation efficace au dialogue oecuménique. Ce changement répondait à une attente profonde de milliers de chrétiens. C'est pourquoi il donna lieu, en très peu de temps, à une floraison d'initiatives un peu partout à travers le monde.

Le cardinal Bea était un audacieux du type tranquille. Il ne démolissait rien. Il ne critiquait pas. Il n'entreprit de s'ériger en champion d'aucune cause. Par la force soutenue d'une vérité tranquillement proposée et d'une puissance d'approfondissement enracinée dans une très grande liberté d'esprit, il put, en peu de temps, hausser le dialogue oecuménique, du côté catho-

que, à une noblesse évangélique qu'on n'avait pas connue depuis des siècles.

La réélection de M. MacDonald comme chef du NPD ontarien

La réélection de M. Donald MacDonald à son poste de leader du NPD ontarien sera accueillie dans la plupart des milieux avec satisfaction. M. MacDonald s'était vu, cette année, obligé de subir une rude concurrence de la part de l'un des membres les plus en vue de son parti, M. James Renwick. Cette contestation avait été rendue possible, entre parenthèses, grâce au caractère très démocratique des règlements de ce parti, lesquels prévoient que le leader peut être obligé de faire face, de façon périodique, à une contestation de son leadership.

M. Renwick, d'après ce que nous avons pu lire dans les journaux ontariens, aurait voulu imposer à son parti une orientation plus radicale. M. MacDonald, par comparaison, apparaissait comme un homme plus tempéré, comme le prototype de la nouvelle respectabilité acquise par le NPD en Ontario. Nous ne possédons pas assez de renseignements pour savoir en quoi consistaient au juste les différences d'opinion entre les deux hommes en matière économique et sociale.

Nous tenons cependant à souligner qu'en ce qui touche les rapports entre les deux communautés linguistiques et culturelles, et plus particulièrement des rapports entre le Québec et le reste du Canada, M. MacDonald s'est toujours fait l'avocat, au sein de son parti, d'une attitude très compréhensive et très ouverte à l'endroit du Québec. M. MacDonald est un ancien Mont-réalais. Il connaît d'expérience les questions relatives aux rapports entre les deux communautés. Etant donné la place importante que lui et son groupe occupent dans la Législature ontarienne, on peut dire qu'ils ont largement contribué, ne serait-ce que de façon indirecte, à l'évolution sensible qui s'est produite au sein du gouvernement de l'Ontario et dans le grand public de cette province au cours des deux ou trois dernières années.

Le NPD n'a pas connu, aux dernières élections provinciales d'Ontario, le succès spectaculaire qu'avaient espéré M. MacDonald et ses collaborateurs. Il n'a pas moins décroché une vingtaine de sièges, ce qui lui donne une position presque aussi importante qu'au parti libéral. Ceux qui auront à se prononcer prochainement sur l'engagement du NPD dans la politique provinciale au Québec feraient bien d'étudier sérieusement l'expérience du NPD ontarien. Cette expérience leur fera peut-être conclure que le parti ne saurait espérer de succès, à l'échelle fédérale, tant qu'il n'aura pas établi certaines racines à l'échelle provinciale.

La nouvelle formule du radio-journal inquiète les journalistes de la télé

par Michel Roy

Une petite révolution s'est opérée au service des nouvelles de Radio-Canada (section radio): depuis deux mois, au lieu de "lire" les bulletins d'informations suivant la formule classique et solennelle, on "raconte" l'actualité aux auditeurs. Entouré d'une équipe de jeunes journalistes, appuyé par le chef du service des nouvelles de la radio, soutenu par une quinzaine de correspondants et pigistes, Pierre Nadeau s'entretient, presque familièrement, avec un immense auditoire dont les réactions, pour autant qu'on les connaisse, sont très favorables.

Souffrant de quelques malades et lourdeurs au début d'octobre, "Le Monde maintenant", qui passe à 13 heures, est devenu en quelques semaines, grâce à un remarquable esprit d'équipe et d'invention, une émission qu'on ne veut plus manquer.

C'est une formule que les radios de France et de plusieurs pays d'Europe appliquent avec succès depuis une dizaine d'années. Partout, on a compris que la radio n'est pas la presse écrite, qu'elle obéit à d'autres exigences, que sa vocation est celle du journal animé et vivant dans le secteur de l'actualité.

Les autorités de Radio-Canada sont satisfaites de l'expérience qu'on veut maintenant étendre au radio-journal de 18 h. 30 (par étapes, Gérard Lachance s'y est déjà engagé) et à celui du matin.

Il est vrai que le succès du journal parlé est largement attribuable à l'animateur: les dons et la facilité de Pierre Nadeau dans ce domaine sont indiscutables. Du journaliste, il a la sensibilité, la curiosité et l'esprit de synthèse. De l'animateur, il a la souplesse et le sens de la communication.

Mais le succès dépend aussi de ses camarades de travail.

Peu à peu, l'équipe de journalistes que dirige

Jean Baulu a dominé la technique nouvelle, apprenant à rédiger des textes qui seront, non pas lus, mais animés par Nadeau. Graduellement, les correspondants ont appris à répondre aux questions que pose l'animateur, questions préparées par les journalistes, souvent complétées et précisées par l'animateur. Ce sont justement les questions que se posent les auditeurs. Il arrive que les raccords d'une information à l'autre ne soient pas encore très naturels ou que les correspondants n'apportent pas toutes les précisions nécessaires à la bonne intelligence d'une situation. Mais les progrès réalisés en quelques semaines sont tels que ces quelques difficultés d'adaptation tendent à disparaître rapidement.

Les journalistes de la salle des nouvelles de la radio sont enthousiastes. Il y a longtemps qu'ils songeaient à une telle formule. Ils avaient même préparé l'été dernier un mémoire pour l'expliquer et la justifier. Or, ils ont su que Pierre Nadeau y songeait, lui aussi. Ils ont fait équipe et le projet est maintenant réalisé.

Curieusement, les réactions défavorables ne se manifestent pas à l'extérieur (beaucoup d'auditeurs ont exprimé leur satisfaction), ni de la direction (qui se félicite du succès atteint), mais... chez les journalistes de la télévision.

Et le syndicat général du cinéma et de la télévision, qui regroupe les journalistes de la radio et de la télévision, se réunit aujourd'hui (à 13 heures justement) pour aviser.

Quels sont les griefs des mécontents? Pourquoi des journalistes seraient-ils contrariés par le succès d'une formule nouvelle qui témoigne précisément d'une volonté d'innover, d'un souci de communiquer plus efficacement avec le public-auditeur?

Certes, les craintes naturelles qu'inspirent dans toute société le changement, la nouveauté et l'inédit peuvent en partie expliquer des réactions négatives. Ceux qui exercent des professions dites

intellectuelles n'échappent pas moins à ces appréhensions que les travailleurs manuels face aux bouleversements qu'impose la technologie. Mais, ces sentiments, pour être provisoirement légitimes, ne suffisent pas à expliquer totalement le malaise qui règne parmi les journalistes de la télévision.

Ceux-ci craignent, semble-t-il, ce que certains appellent "le parachutage des vedettes". Ils se représentent une situation où la direction, rassurée par le succès du journal parlé de 13 heures, recruterait des animateurs-vedettes et implanterait à la télévision un régime qui ferait la place d'honneur à des animateurs et, en revanche, déconsidérerait les journalistes. Beaucoup, parmi ces derniers, ont l'ambition de devenir un jour des animateurs de l'actualité à l'écran. Ils voudraient, en conséquence, qu'on leur offre des possibilités, qu'on leur garantisse un statut, de telle sorte que leur talent soit bien reconnu. Aux yeux d'un bon nombre d'entre eux, Pierre Nadeau incarne donc le danger qui les menace, qui risque de les condamner à l'obscurité.

Curieuses craintes si l'on songe qu'ils auront justement l'occasion de se produire à la télévision dans la mesure où un animateur sera sur place pour interroger les journalistes, comme cela se fait déjà au journal parlé de 13 heures à la radio. Mais tous ne sont pas forcément des reporters télévisés et rien ne permet de croire qu'un journaliste, si compétent soit-il, puisse faire preuve d'une égale compétence devant la caméra.

Comment pourront-ils au cours de leur meeting syndical cerner ce malaise et en dégager, le cas échéant, un grief concret? Les journalistes de la radio seront sans doute présents pour défendre leur cause. S'ils n'y parviennent pas, leurs camarades de la télévision pourraient employer mille et un moyens pour compromettre les efforts d'une équipe qui a su innover et rejoindre le public.

Selon un "Français de New York"

Les séparatismes ne vont pas dans le sens de l'histoire

par Urgel Lefebvre

M. Jacques G. Maisonneuve, "un Français de New York", insi que l'a présenté aux membres de la Chambre de commerce française au Canada le président de cet organisme, M. Louis Jalabert, a déclaré hier midi que les "mouvements séparatistes" ne vont pas dans le sens de l'histoire et que l'avenir est au "fédéralisme".

C'est le seul passage de la causerie de M. Maisonneuve qui a été souligné par les applaudissements des centaines de convives, pour la plupart des dirigeants d'entreprises françaises ou canadiennes-françaises de Montréal.

M. Maisonneuve, dont la biographie distribuée aux journalistes montréalais était rédigée en anglais, est président de IBM World Trade Corporation et vice-président de International Business Machines Corporation. Où est-il né? La biographie ne le dit pas. Mais c'est un diplômé de l'Ecole centrale de Paris et de Columbia University. Il réside à Bronxville, New York. Il a prononcé sa causerie en français, même si cette causerie avait pour titre: "Technology Gap — Management Gap".

Retard inexplicable

L'Europe, à qui l'on doit pourtant l'invention du réacteur, des fusées, du radar, de la bombe atomique, du laser et d'une foule d'autres choses, est pourtant en retard au point de vue technologique, dit M. Maisonneuve. Son "brain drain" est évalué à 2,653 individus par année. Le tiers des Prix Nobel qui se trouvent présentement aux États-Unis sont d'origine européenne.

Faut-il expliquer le retard européen par une carence d'ingénieurs? Non, dit M. Maisonneuve.

rouge, car il y en a 690,000 en Europe, au regard de 650,000 aux États-Unis.

La raison serait plutôt d'ordre politique. Les hommes qui sont présentement au pouvoir ont été instruits durant les années 1920 à 1945 et n'auraient pas réussi à se mettre au diapason du progrès. La preuve en serait que les Américains eux-mêmes ont pour \$3 milliards d'emprunts en Europe.

C'est ce phénomène qui expliquerait les événements de mai-juin dans le monde étudiant en France. Selon une étude, tous les étudiants ont participé au mouvement, mais 80% étaient des "résignés", 10% des réformistes et 10% des révolutionnaires. Mais c'était un mouvement de fond, non, selon M. Maisonneuve.

1. — Du désir des jeunes de prendre leurs responsabilités et de participer à l'évolution technologique.

2. — De leur refus de la hiérarchie comme obstacle à l'épanouissement personnel. (Même des professeurs communistes sont ultra-conservateurs).

3. — Du vide spirituel et de l'absence d'idéal. (Issus d'une classe bourgeoise, les étudiants n'ont pas à se battre pour satisfaire leurs besoins).

4. — Des questions que se pose une jeunesse inquiète de son avenir parce que ses "anciens" n'ont pas prévu son entrée dans la vie moderne.

Comment accueillir cette jeunesse "turbulente et désenchantée" dans l'industrie et l'administration?

En créant l'engagement, dit M. Maisonneuve. En faisant comprendre à cette jeunesse qu'elle a une mission importante à accomplir pour l'humanité. En lui faisant comprendre l'importance du respect de l'individu, de l'excellence, et de la satisfaction à donner au client. En la faisant participer aux décisions. Et aussi en

l'orientant vers la technologie de pointe, comme l'informatique, où l'on a besoin de 6,000 cadres par an en Europe.

Les dirigeants doivent "apprendre à écouter" et "réagir à ce qu'ils entendent". Ils doivent aussi consentir des dépenses qui ne soient pas purement recherche des bénéfices, mais dans le sens d'une société meilleure.

Les grands mouvements humanitaires ont toujours débordé les frontières: le christianisme, la révolution française. Le chef du mouvement étudiant français de mai, Cohn-Bendit, n'était-il pas d'origine allemande?

En travaillant pour des gens de races différentes, ces mouvements ont démontré que chez l'homme c'est l'individu qui compte.

C'est en cela que M. Maisonneuve juge que les "mouvements séparatistes" ne vont pas dans le sens de l'histoire et que l'avenir est au "fédéralisme".

France-Québec

PARIS (AFP) — Une association unique regroupant cinq mouvements existants et dénommée "Association France-Québec" vient de voir le jour. L'assemblée constitutive est prévue aux environs du 15 décembre.

Au cours d'une réunion préliminaire tenue hier soir à la délégation générale du Québec, les représentants des cinq sociétés: Association France-Québec, Comité France-Québec, Amitié France-Québec, l'association générale des étudiants du Québec en France et Jeunes France-Québec ont décidé la dissolution de leurs mouvements respectifs pour les fusionner en une association unique nouvelle.

Deuxième session de la 28e législature

Le gouvernement critique Ottawa pour la façon dont il traite les provinces

TORONTO (PC) — Le gouvernement progressiste-conservateur de l'Ontario critique le gouvernement fédéral pour la façon dont ce dernier traite les provinces, tout en formulant l'espoir qu'il re-

viendra à de meilleurs sentiments.

Dans le discours du trône lu hier après-midi, par le lieutenant-gouverneur W. Ross Macdonald, à l'ouverture de la deuxième session de la 28e

législature ontarienne, le gouvernement rappelle que l'Ontario a joué un rôle vital et significatif dans les discussions fiscales et constitutionnelles entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Le gouvernement ontarien, est-il dit dans le discours du trône, a toujours considéré ces événements non pas comme des combats entre compétiteurs, mais bien comme des entreprises conjointes et coopératives de la part de partenaires souverains bâtissant sur la sagesse des Pères de la Confédération en vue d'un seul objectif: un Canada plus grand, plus fort, plus uni.

Ottawa, au cours des derniers mois, a répondu de façon peu constructive aux efforts de l'Ontario qui voulait sa coopération, mais le gouvernement ontarien continue d'espérer que "dans l'intérêt de l'équité, de la stabilité fiscale et de l'unité nationale" Ottawa finira par comprendre ses besoins financiers et reconnaître sa position constitutionnelle.

Il s'agit ici de la première réaction officielle du gouvernement ontarien depuis la conférence fédérale-provinciale des ministres des finances tenue à Ottawa les 4 et 5 novembre. Ottawa avait alors refusé de partager avec les provinces le produit de la nouvelle taxe fédérale dite de progrès social.

Il est à prévoir que l'attitude de l'Ontario sera plus largement exposée par le premier ministre John Robarts lorsqu'il participera au débat sur l'adresse en réponse au discours du trône vers la fin du mois, de même qu'aux conférences fédérale-provinciales, fiscale et constitutionnelle, qui seront tenues à Ottawa du 16 au 19 décembre.

Taxes raisonnables

Le gouvernement ontarien renouvelle néanmoins dans le discours du trône sa ferme intention de garder les taxes au niveau le plus bas qu'il puisse se permettre tout en continuant à donner au peuple de l'Ontario un service de première valeur.

Il s'agira de comprimer les dépenses, d'accroître l'efficacité de l'administration.

Le discours du trône contient 1,250 mots et annonce de nouvelles lois sur l'évaluation, l'expropriation, les droits de l'homme, la protection du consommateur, le logement, la télévision éducative, le transport dans le grand nord, les mines.

Rien sur l'assurance-maladie cependant.

Comprimer les dépenses

Toute une page du discours qui en compte huit est consacrée aux moyens que le gouvernement compte prendre pour réduire les coûts et accroître l'efficacité de l'administration. Ces mesures comprennent le contrôle des dépenses qui relèvent de la province; l'examen minutieux par le conseil du trésor de toutes affaires ayant des implications financières; réévaluation des procédés, méthodes, formules, équipement; nouvelle estimation des programmes nouveaux; nouvelles directives quant à l'efficacité et à l'économie dans toutes les sections des agences gouvernementales.

Il y aura en outre, une surveillance publique intense des dépenses des municipalités, des commissions scolaires, des universités et collèges, des sociétés de la couronne et autres organismes financés en tout ou en partie à même le trésor provincial.

Café-Thé Confiture
ADOPTER LES PRODUITS
DESJAY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DESJAY L^{re}
MONTREAL
521-1104

L'Union des journalistes tente de redéfinir son rôle

Le congrès annuel de l'Union canadienne des journalistes de langue française aura lieu samedi au nouveau Cercle universitaire de Montréal, dans la Cité du Havre.

Plus que jamais cette année, la réunion de l'UCJLF s'inscrit sous le signe de la remise en question. En effet, le projet de création d'une grande fédération professionnelle des journalistes du Québec — qui regrouperait tous les journalistes de la presse écrite, parlée et télévisée, sur le plan régional, syndical et professionnel — oblige l'UCJLF à redéfinir son rôle et à préciser son orientation. La direction de l'Union y consent

volontiers, d'autant qu'elle a contribué, en accord avec l'Alliance canadienne des syndicats de journalistes (CSN), à susciter ce projet que s'emploie à réaliser une mission de 10 journalistes qui a déjà parcouru toutes les régions de la province et rencontré des artisans de la presse de tous les milieux.

L'UCJLF n'est pas appelée à disparaître mais à concevoir dans les meilleurs délais sa nouvelle vocation. C'est à cette tâche que sont conviés samedi, non seulement les membres en règle ou ceux qui ont négligé de renouveler leur cotisation, mais

encore tous les journalistes de la région montréalaise qui ne sont pas déjà regroupés dans d'autres associations ou syndicats. Ce sont, principalement, les journalistes des périodiques (Maclean, Châtelaine, Actualité, Sept-Jours, Relations, Maintenant, Perspectives, Dimanche-Matin, Vedettes, La Semaine illustrée, etc. et tout autre hebdomadaire local ou spécialisé) et des postes de radio-télévision (Télé-Métropole, CKAC, CKVL, CJMS, etc.).

Les journalistes pigistes sont aussi invités au congrès qui s'ouvre à 9 heures par l'inscription (\$5 pour tous). Les personnes qui ne veulent pas adhérer dès maintenant, qui préfèrent se renseigner avant de prendre une décision, pourront s'inscrire et participer aux débats en qualité d'observateurs.

La séance plénière s'ouvre à 10 heures. Le président, M. Louis Martin, fera son rapport. Vers 11 heures 30, le président de la mission chargée de réaliser le projet de Fédération, M. Gilles Gariépy, fera un exposé. On déjeunera à 12h. 30 dans la salle à manger du Cercle. (Le prix de l'inscription couvre le prix du déjeuner).

Reprise de la séance plénière à 14h. 30 afin d'examiner l'avenir de l'UCJLF, son rôle, sa vocation, à la lumière du projet de fédération provinciale. A 17 heures, les délégués éliront leurs dirigeants.

On accède au nouveau Cercle universitaire (établi dans le bâtiment qui, au cours de l'Expo, abritait le Centre international de commerce) par l'entrée de Terre des Hommes, sous la Place d'accueil. Des flèches indiquent le chemin jusqu'au Cercle universitaire. On peut stationner à proximité du Cercle.

Maintenant

TEMOINS

15 NOVEMBRE - 15 DÉCEMBRE
1968 - No 81 - 75 CENTS

HUMANAE VITAE: POUR SORTIR D'UNE IMPASSE

LES MOTARDS

VIGNEAULT, PROPHÈTE DU RÉVOLUTIONNAIRE

CHRETIENS ET POLITIQUE

L'UNDERGROUND AMÉRICAIN

MÉMOIRE, DE JACQUES BRAULT

BARBARELLA

UN RÔLE NOUVEAU POUR LES CAMPUS SCOLAIRES

En vente dans les KIOSQUES
ou les LIBRAIRIES

ou abonnement ordinaire:

Maintenant

A remplir et à adresser à:
MAINTENANT,
2715 Chemin Côte Ste-Catherine
Montréal 250 — Tél.: 739-2758

FORMULE D'ABONNEMENT

ABONNEMENT RÉGULIER 1 an	\$7.00
ÉTUDIANT	\$5.00
DE SOUTIEN	\$10.00

VEUILLEZ RECEVOIR DU
SOUSSIGNE LA SOMME DE

A partir du mois de 19...

AU NOM DE

ADRESSE:

PRÉPAREZ VOTRE AVENIR

COURS DE PROGRAMMATION

d'ordinateur IBM (316h)

Autocodeur-Cobol 360-Fortran IV

—CONSULTEZ—
L'INSTITUT DE
PROGRAMMATION

POUR INFORMATIONS **739-3388**

3333, Queen Mary Road, Suite 292

COURS DU JOUR ET DU SOIR

AGENCE LM VOYAGES

Ecoutez l'émission LM Voyages avec Jacqueline à Radio CKLM tous les dimanches à 11 h. a.m.

Voyage en Terre Sainte ■
Départ 19 déc. et 10 février.
Entièrement accompagné de Montréal.
A partir de CA \$837.

Croisière "Spéciale LM" ■
Les Antilles et les îles accompagnées exceptionnellement par Mlle Suzanne Lapointe.
Départ le 3 jan. A partir de CA \$550.

Noël et Jour de l'An à Paris ■
Deux semaines de vacances inoubliables à Paris pendant les fêtes. Départ le 22 décembre. A partir de CA \$563.

Voyage en Israël et en Europe ■
Départ le 15 mars. CA \$760.

Voyage France Hollande Suisse ■
Départ le 12 mai.

UNIQUE ET INSURPASSABLE OSAKA EXPO 70

Le voyage de votre vie "Expo 70" le Japon et tout l'Orient, 24 jours à partir de CA \$1,300.
Places limitées.
Réservations ouvertes.

Coupon à retourner à LM Voyages pour les brochures descriptives.
LM Voyages, 1184 Ouest Ste-Catherine, Montréal.

LE MONDE À SON MEILLEUR

Président: Charles de Roy

Relations extérieures: Marie-Anne D'Arcy

suites
de la première
page

LE MARK

par les partisans étrangers de la réévaluation du mark. De l'avis des experts, le rajustement du mark aurait dû dépasser sept pour cent afin d'être vraiment efficace dans le sens d'un soulagement pour les autres pays.

2) Les mesures fiscales sont limitées dans le temps: 15 mois, d'après le ministre fédéral de l'économie. Il n'est d'ailleurs pas certain que le Bundestag adopte cette disposition car elle engagerait le prochain parlement fédéral dont l'élection est prévue pour septembre 1969, c'est-à-dire dans dix mois.

3) La fixation de ce délai de quinze mois a manifestement pour but de décourager la spéculation. Mais des mesures fiscales peuvent être abrogées rapidement.

a) soit pour répondre à des représailles de partenaires commerciaux.

b) soit dans le cadre d'un règlement général des parités des différentes monnaies par lequel ces dernières seraient dévaluées en même temps que le mark serait rajusté.

4) En tout état de cause la spéculation à court terme sur la réévaluation du mark a subi un échec cuisant. Dans l'immédiat il ne reste aux capitaux flottants qu'à répartir sous des cieux plus cléments pour retrouver un taux d'escompte plus intéressant que celui de l'Allemagne fédérale, l'un des plus bas dans le monde (3-1/2 pour cent). Parmi les capitaux les plus agressifs on a compté ceux des banques d'affaires américaines qui ont été à l'origine et à la pointe de la spéculation sur le mark. On pense qu'ils retourneront maintenant aux Etats-Unis où les conditions sont d'ailleurs actuellement relativement intéressantes pour ce genre de fonds.

Paris défend le franc

Le gouvernement français a maintenant choisi. Il donne priorité à la monnaie sur l'expansion. M. Maurice Couve de Murville, premier ministre, l'a annoncé expressément la nuit dernière devant l'Assemblée nationale, en présentant son nouveau programme d'austérité budgétaire. "La tourmente spéculative dans laquelle le pays est plongé, a-t-il dit, est aujourd'hui la première de nos préoccupations".

Le premier ministre a finalement demandé aux députés de réduire les dépenses de l'Etat de 2 milliards de francs, pour les ramener à 151 milliards, le déficit s'établissant ainsi à 9,6 milliards environ.

En annonçant ces coupes sombres dans un projet de budget dont on disait déjà qu'il avait été calculé au plus juste, le premier ministre a en outre déclaré que le projet de loi de finances pour 1970 serait équilibré.

LES LIBÉRAUX

qu'à l'heure actuelle pour les commissaires des incendies dans les villes de Montréal et de Québec.

Le premier ministre, M. Bertrand, a dit que l'une des principales fonctions des commissaires sera de déterminer si une main criminelle a pu être à l'origine d'un incendie. "En le rattachant au ministère de la justice, nous ferons de cet homme un instrument

UN MANDAT TRÈS LARGE

tre part, l'enquête ne porte aucun préjudice aux négociations en vue du renouvellement des conventions collectives de travail avec les employés en grève. Ainsi, la sécurité d'emploi, acquise récemment, ne sera pas mise en jeu.

Lesage est satisfait

Au nom de l'opposition, M. Jean Lesage a exprimé sa satisfaction, en soulignant le rôle important joué par les libéraux en vue d'amener cette décision. Il est temps, a-t-il dit, que la lumière se fasse sur le commerce des alcools. Il a ajouté qu'il ignorait pourquoi le mandat d'enquête couvrirait la grève de 64-65, alors qu'il était lui-même premier ministre. Il n'a aucune inquiétude à ce sujet, rien d'illégal ou d'illiteux n'ayant alors été porté à sa connaissance.

M. Lesage a d'autre part demandé que l'opposition libérale soit représentée par un procureur à l'enquête, que ce procureur puisse interroger et contre-interroger les témoins, et que les honoraires de ce procureur soient payés par le gouvernement.

M. Bertrand a promis de porter attention à cette requête.

Une autre distillerie

Le député de Chambly, M. Pierre Laporte, a déclaré de son côté que les libéraux étaient "sur le point de lancer dans la discussion le nom d'une autre distillerie" que celle de Melcher's. Il a dit textuellement: "Nous avons, je pense, de part et d'autre, sauté avec vigueur à la gorge de la distillerie Melcher's. Une des raisons pour lesquelles nous espérons que l'enquête fera partout la lumière, c'est que nous étions sur le point de lancer dans la discussion le nom d'une autre distillerie de la province de Québec."

"Il ne faudrait pas que les citoyens soient d'avis ou croient qu'il y a une seule distillerie dans la province de Québec, et que par hasard, c'est celle d'un Canadien français, M. Sarto Marchand. Il y en a d'autres, nous étions sur le point de donner un autre nom. Il y a enquête, laissons les enquêteurs faire leur travail."

M. Laporte n'a pas révélé le nom qu'il avait en tête. En outre, répondant à une question posée la semaine dernière par le député de Verdun, M. Claude Wagner, le premier ministre a déclaré hier que non seulement la gendarmerie royale ne fut pas avisée d'un premier incident qui se serait produit à Vanier, à la fin de juillet dernier, mais qu'elle n'a pas fait enquête.

La GRC et Vanier

La GRC a toutefois transmis à la sûreté du Québec une information qu'elle avait reçue d'un policier de Vanier, et selon laquelle un M. Martel aurait été victime d'un vol de boissons alcooliques. La sûreté a fait enquête, mais la présumée victime a prétendu tout ignorer, n'avoir à se plaindre de quoi que ce soit, et a nié être en mesure de vendre des boissons alcooliques à d'autres personnes qu'à la Régie des alcools. Cet incident n'a pas encore fait l'objet d'accusations, mais le cas du policier a été déferé à la commission de police. On en ignore aussi le nom.

D'autre part, le premier ministre a répondu brièvement à une déclaration de M. Marcel Pepin, président de la CSN, et voulant que les réseaux de distribution de l'alcool semblent "gérés" dans leurs opérations depuis la saisie de 10.000 bouteilles à Vanier, il y a onze jours, mais aussi que "nos grévistes constatent que le réseau fonctionne quand même en cachette et qu'il y a des mouvements d'alcool avec la protection de la police".

M. Bertrand a réaffirmé que des instructions avaient été données dès le début de la grève, qu'elles ont été redonnées depuis lors, que les enquêtes se poursuivent normalement, avec la prudence qui s'impose, et que les plaintes seront portées contre les présumés coupables, fussent-ils petits ou gros bonnets. "Nous avons fait tout devoir jusqu'ici, et nous continuerons." Au sujet de l'incident précis de Vanier, il a dit ceci: "si nous avions été avertis avant, nous aurions agi encore plus rapidement."

efficace et bien équipé dans la lutte contre le crime."

M. Bertrand a ajouté que les enquêtes seront "essentiellement" publiques, de façon que tous les incendies douteux "reçoivent une explication à la face de tous, et que tous les citoyens sachent que la société se protège adéquatement et que les crimes ne passent pas inaperçus."

"Nous sommes assurés, a dit le premier ministre, que la nouvelle loi représente une nette amélioration sur la loi existante, qu'elle affirme le respect des libertés individuelles tout en respectant le bien commun qu'elle est destinée à protéger, c'est-à-dire celui de la collectivité."

Mais pour M. Choquette, le projet de loi, dans son ensemble, est inconstitutionnel, en ce sens qu'il dépasse la juridiction du gouvernement du Québec en voulant mettre sur pied un mécanisme d'enquêtes en matière d'incendie criminels.

Or, il s'agit là d'une matière criminelle, qui relève de la juridiction fédérale. "Je pense qu'avec cette législation, le gouvernement va beaucoup trop loin. Il est en train d'empiéter sur la compétence fédérale en matière de droit pénal. Le risque, à vouloir passer ce projet de loi à toute vapeur, est que des avocats contestent la validité de cette loi et la rendent en quelque sorte inefficace."

NORAD

se, la politique extérieure, l'objet des études du gouvernement.

Un député a demandé au premier ministre s'il fait partie de l'étude en question de déterminer si des troupes américaines pourraient être stationnées au Canada, advenant une réduction de nos engagements dans NORAD.

"C'est une possibilité, a répliqué le premier ministre, mais je ne dirais pas qu'il s'agit d'une probabilité."

Au cours de l'échange, M. Trudeau a également indiqué qu'à sa connaissance, le réseau de missiles anti-balistiques ne tombe pas sous le commandement conjoint de NORAD et qu'il n'y a, à cet égard, avec les Etats-Unis, aucune différence d'interprétation de l'accord.

Enfin, en réponse à M. Dieffenbaker qui s'étonne de la discrétion dans laquelle se déroule la révision de la politique étrangère, M. Trudeau a dit que s'il fallait déclarer d'abord à la population quelle sera cette politique avant de l'étudier, il serait illogique d'entreprendre la révision en question.

Il a confirmé que le Canada cherche à accroître l'aide qu'il peut accorder aux pays en voie de développement et qu'il étudie également dans quel pays l'aide du Canada peut être la plus utile.

"Ce n'est pas trop demander à la population canadienne, a dit M. Trudeau, que d'essayer de comprendre que de temps à autre il faut réviser les politiques élaborées par ce gouvernement

La crise dans les CEGEP

Rejet des "mesures" à Maisonneuve

par Gilles Gariépy

Par un vote de 292 voix à 10, une assemblée générale des étudiants du CEGEP Maisonneuve a décidé hier d'exiger "la levée immédiate des mesures répressives" décrétées en fin de semaine par le conseil d'administration du collège.

La résolution adoptée dit notamment que ces mesures — interdiction de toute réunion, suspension du journal et de la radio étudiante, etc. — constituent une négation des droits d'expression, de réunion et d'association des étudiants.

La tenue de l'assemblée d'hier soir, qui avait lieu au Centre Paul-Sauvé, était en son premier jour pour les étudiants de rejeter les nouvelles directives des autorités du CEGEP, puisqu'elle n'était pas autorisée. La réunion s'est déroulée dans l'ordre et dans un climat parfaitement décontracté.

L'assemblée a été saisie un moment de diverses propositions à appliquer au cas où le conseil d'administration du CEGEP refuserait de lever ses directives: projet de sit-in, d'occupation permanente des deux vivoirs, etc. Toutefois, l'assemblée a refusé de se prononcer sur ces modes d'action avant l'élection d'un nouvel exécutif au syndicat étudiant.

Les étudiants ont en effet décidé, à la suggestion même de leurs dirigeants actuels, de tenir dans les plus brefs délais une élection à la direction du syndicat. Le terme d'"exécutif du syndicat" a été banni par la même occasion en faveur

de "comité de coordination de l'assemblée des étudiants". D'autre part, l'assemblée s'est dissociée de l'attitude des 2 étudiants siégeant actuellement au Conseil d'administration et les a invités à remettre leur démission.

Pour la troisième fois en quelques jours, un CEGEP de la région de Montréal a dû être évacué hier, à la suite d'une "fausse alerte à la bombe".

Le CEGEP Edouard-Montpetit, à Ville Jacques-Cartier, a été en effet fouillé par la police de cette municipalité, vers 15 h. hier, après qu'un appel téléphonique anonyme eut annoncé qu'une bombe avait été déposée dans l'établissement. Bien entendu, on n'a rien trouvé. Mais par mesure de prudence, compte tenu de la série d'explosions qui marque certains conflits de travail depuis quelque temps, on a dû faire évacuer le CEGEP.

Une mésaventure semblable a paralysé le CEGEP Bois-de-Boulogne, situé dans le nord de la métropole, lundi matin. Vendredi soir dernier, le CEGEP Maisonneuve, rue Sherbrooke est, était victime d'une autre fausse alerte.

"C'est la guerre des nerfs qui continue", a commenté un administrateur de CEGEP, dans une allusion aux nombreuses provocations dont seraient victimes les CEGEP depuis la crise d'octobre.

Au secrétariat de l'UGEQ, le président intérimaire, M. Louis Falardeau, a déclaré au "Devoir" que l'Union générale des étudiants se dissocie complètement de ce genre de tactique. Il a qualifié de "niaiserie pure et simple" le geste du

plaisantin anonyme qui se plaît à faire évacuer les CEGEP en jouant avec des alertes à la bombe.

Dans l'ensemble, la situation demeure stable sur le front des CEGEP. Les CEGEP de Jonquière, de Chicoutimi et de Sainte-Thérèse, Saint-Jérôme (collège Lionel-Groulx) demeurent fermés. Le conseil d'administration de ce dernier collège se réunissait hier soir et il était question qu'il proclame que le CEGEP ne rouvrirait ses portes qu'à la demande de la majorité des étudiants, et à la condition expresse que ces derniers soient disposés à étudier sérieusement.

A Jonquière, les étudiants ont marché hier soir dans les rues de la ville pour protester contre les gestes posés par les autorités, et notamment contre le fait que ces dernières aient eu recours à la police pour faire évacuer le CEGEP. On rapporte d'autre part que le corps professoral doit incessamment prendre position dans la crise, et qu'un certain nombre d'entre eux songeraient à démissionner devant l'attitude du conseil d'administration.

A Chicoutimi, les autorités du CEGEP auraient enfin fixé les conditions du retour en classe et devaient les communiquer aux étudiants en soirée hier.

Enfin, à Québec, les étudiants du CEGEP de Limoilou se sont prononcés à 1.812 voix contre 200 pour l'abolition du règlement qui oblige les étudiants à assister à 90 p.c. des cours pour être admissibles aux examens. Mais ils ont rejeté la grève par un autre vote, 1.091 étudiants se prononçant pour la poursuite des cours et seulement 249 s'y opposant.

Congé de 3 jours à la régionale de Chambly

Réunis en comité spécial, les commissaires de la régionale de Chambly ont décidé à l'unanimité de transférer certains congés mobiles fixés au calendrier de l'année scolaire 1968-69 et de les grouper en trois jours à partir de ce matin, 20 novembre 1968. En conséquence de ces congés, toutes les écoles placées sous leur juridiction scolaire et dispensant l'enseignement secondaire polyvalent seront fermées les mercredi, jeudi, et vendredi 20, 21 et 22 novembre 1968. Durant cette période de congé la commission propose de rouvrir les négociations régionales interrompues le 14 novembre 1968. Advenant le non-aboutissement de ces négociations la commission appliquera à la lettre et ce à partir du lundi 22 novembre 1968, le texte du document qu'elle adresse immédiatement aux syndicats des enseignants de Chambly le 19 novembre 1968.

nouvelle que Moscou montre maintenant pour défendre l'intégrité des pays socialistes qui sont dans son orbite, ne s'étend nullement aux rapports avec les Etats-Unis. Ces rapports doivent demeurer inchangés malgré la Tchécoslovaquie et la relève à la Maison Blanche. Du côté américain, cependant, on semble vouloir donner ici l'impression que les Etats-Unis sont plus réceptifs que demandeurs dans cette entreprise de rétablissement du dialogue. Certains détails semblent à ce sujet significatifs. Bien avant l'arrivée dimanche 17 à Moscou de James Reston, éditeur du "New York Times" et journaliste "bourgeois" certainement le plus cité par les organes soviétiques d'information, il avait été précisé qu'il "ne verrait personne" et qu'il ve-

Le député Sauvageau invite P.-aux-T. à s'annexer à Montréal

Le député unioniste de Bourget à l'Assemblée législative, M. Paul-Emile Sauvageau, un des tout premiers à proposer l'annexion de Saint-Michel, vient d'adresser une invitation semblable aux contribuables de Pointe-aux-Trembles.

On sait que cette turbulente municipalité de 30.000 habitants a été mise en tutelle la semaine dernière, au terme d'une série d'assemblées de conseil où la bouffonnerie voisinait la violence.

D'après M. Sauvageau, les citoyens de cette banlieue devraient suivre l'exemple de ceux de Saint-Michel. Il explique ainsi sa suggestion:

"A vrai dire, dans ce milieu qui est le nôtre et qui constitue la plus vaste et importante agglomération du Québec et du Canada, il n'existe qu'une seule grande ville: Montréal. Nous sommes tous des citoyens de même appartenance, de mêmes conditions et aux ambitions identiques."

Cependant, rappelle le député, "des frontières factices nous divisent au point de vue politique et administratif... Au fond, les banlieues qui gravitent autour de Montréal n'existent et n'ont leur raison d'être que à cause de la ville de Montréal dont elles tirent leur origine."

Il estime que Pointe-aux-Trembles bénéficierait de services supérieurs, plus complets et plus nombreux avec Montréal tout en améliorant le fardeau des taxes que les individus de telles municipalités doivent supporter presque en entier.

Respecter les droits des professeurs des Beaux-Arts

M. Claude De Lorimier, président du syndicat des professeurs de l'Etat du Québec, a déclaré hier qu'il ne faudrait pas que certains étudiants de l'école des Beaux-Arts de Montréal qui réclament légitimement des droits puissent léser les droits des autres, normalement les professeurs de l'école.

M. De Lorimier a fait remarquer que les professeurs de l'école des Beaux-Arts ont obtenu par la convention col-

lective du SPEQ des avantages et des traitements qui ne sont que raisonnables et une stabilité d'emploi qui est tout à fait normale.

Le président du SPEQ souhaite qu'une rencontre des différents groupes impliqués dans l'occupation se fasse le plus tôt possible. Il est d'avis qu'il faudra modifier la relation d'autorité qui existe actuellement entre le ministère de l'éducation et l'école des Beaux-Arts.

Le pneu d'hiver Executive Traction de Fina

**SANS CONTREDIT
LE MEILLEUR
de tous les pneus d'hiver
fabriqués jusqu'à présent:
le pneu Executive Traction.
Venez le constater vous-même!**

Le pneu Executive Traction FINA paraît tellement plus gros, tellement plus solide, tellement supérieur à côté des autres, qu'on nous accuserait probablement de truquer la photo si nous le montrions ici en compagnie de pneus de marques concurrentes. Or le fait est que l'Executive Traction est bel et bien supérieur. Il offre les bandes de roulement les plus épaisses et les sculptures les plus profondes. Grâce à sa large surface, il permet de passer presque n'importe où. Fait d'épais caoutchouc, il est plus durable. Et pourtant, il est silencieux. Pour notre part, nous savons que tout cela est vrai. Ce que nous voulons, c'est que vous le constatiez par vous-même! Venez donc chez FINA examiner ces pneus de près. Vous en conviendrez: qualité suprême, prix approprié!

Choisissez vos pneus à même la gamme complète comprenant toutes dimensions, offerte à des prix très concurrentiels.

Les ovales larges Executive Traction sont également livrables à des prix très, très bas.

JUSQU'À 12 MOIS POUR PAYER, AVEC VOTRE CARTE DE CRÉDIT FINA.

POUR LE MEILLEUR PNEU D'HIVER QUI SOIT

FINA EST LÀ



\$25⁸⁵
SEULEMENT
775 x 14
775 x 15
Flanc noir
Prix de détail suggéré.

J'AVAIS PEUR DE
RÉCLAMER MES DUS...

J'avais constamment peur de déplaire à mes clients. Je leur faisais crédit. Mais j'attendais qu'ils me payent. J'étais bon pour vendre, mauvais pour me faire payer. La collection des comptes était une obsession.

Un jour, j'ai décidé de suivre le cours de culture humaine et de maîtrise de soi de l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce. J'y ai acquis de l'aplomb, de l'audace, de l'assurance. J'y ai appris à m'affirmer, à me maîtriser, à réclamer mes droits, à exiger mes dus.

Ce cours fut pour moi l'entraînement le plus profitable de toute ma carrière.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux jeunes ou aux riches, vous vous trompez. Il aide toute personne (homme ou fem-

mes) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

C'est un cours pratique conçu par Jean-Claude Leboeuf auteur du volume: "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès". C'est un cours de qualité recommandé depuis 1954 par plus de 11.000 gradués enthousiastes. Les frais de ce cours sont totalement déductibles du revenu imposable. Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-même la méthode et les résultats? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration mercredi 20 novembre ou vendredi 22 novembre à 8 p.m. à l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce, suite 219, (entrez par 1600, rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour obtenir un dépliant gratuit signalez immédiatement 842-8186.



CAMUS Marguerite. A Verdun, le 19 novembre 1968 à l'âge de 71 ans, est décédée. Mme Veuve Alexandre Camus, née Marguerite Boudreau demeurant au 1086-4e avenue Verdun. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourge Limitée No 5551 rue Wellington, Verdun à 8 heures 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Lourdes où le service sera célébré à 9 h 00 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COULOMBE. A Berthierville, le 18 novembre 1968 à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Louis Philippe Coulombe née Alice Déry. Les funérailles auront lieu le 21 courant. Le convoi funéraire partira de la Résidence funéraire Bernard Lanoie Inc. No 51 rue De Bienville à Berthierville, pour se rendre à l'église Ste-Geneviève où le service sera célébré à 10 h 00 heures. Et de là au cimetière paroissial, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Les salons seront fermés de 5 à 7 le soir. Direction Valérie Parenteau.

informations

Mali: un coup d'Etat militaire renverse le président Keita

ABIDJAN, Côte d'Ivoire (AFP) — L'armée du Mali vient de renverser le président Modibo Keita et de proclamer le couvre-feu à Bamako, capitale du Mali, et dans tout le pays.

La nouvelle a été annoncée par un communiqué officiel diffusé par radio-Mali et capté à Abidjan, capitale de la Côte d'Ivoire.

On ignore encore ce qu'il est advenu du président Modibo Keita. Agé de 53 ans, il a présidé aux destinées de ce pays de l'Afrique Occidentale 3.600.000 habitants, ancienne colonie française, depuis son accession à l'indépendance, il y a quelque huit ans.

Les émissions de Radio-Mali, captées à Abidjan, annoncent que „l'heure de la libération a sonné: le régime de Modibo Keita et ses valets a chuté”.

Rien n'indique pour le moment que des combats aient eu lieu avant ou après cette prise de pouvoir par les forces armées du pays. Selon les communiqués successifs que Radio-Mali diffusa toutes les dix minutes, „le régime dictatorial de Modibo Keita a pris fin aujourd'hui, 19 novembre”.

L'armée restera au pouvoir jusqu'à la formation d'un gouvernement démocratique issu d'élections libres, a indiqué Radio-Mali, captée à Abidjan, dans l'un de ses communiqués diffusés à intervalles réguliers depuis plusieurs heures.

Le coup d'Etat militaire dirigé par le lieutenant Moussa Traoré a surpris tous les observateurs de la capitale ivoirienne car rien ne laissait prévoir que l'autorité du président Modibo Keita puisse être contestée. D'ailleurs, le Comité militaire de libération nationale accuse seulement le président déchu de tendances dictatoriales, seul grief qui lui est jusqu'à présent fait.

L'une des caractéristiques essentielles du coup d'Etat qui vient de se produire à Bamako tient au fait qu'il est l'oeuvre, comme au Nigeria dans la nuit du 14 au 15 janvier 1966, de jeunes officiers et non des chefs militaires de l'armée, comme cela avait été le cas au Ghana le 24 février 1966.

En reprochant au chef de l'Etat déchu ses tendances dictatoriales et en promettant au pays la formation d'un gouvernement démocratique issu d'élections libres, le lieutenant Moussa Traoré, chef du comité militaire de libération, semble reprocher au président Keita la dissolution de

l'Assemblée nationale (16 janvier 1968).

M. Keita: socialisme malien

Appartenant à ce qu'il est convenu d'appeler „l'Afrique révolutionnaire”, M. Modibo Keita, jusqu'à présent chef de l'Etat du Mali, avait su, par sa prudence et sa modération, éviter certaines outrances. C'est ainsi que, s'il avait créé, à l'instar du président de la Guinée, Sekou Toure, une monnaie malienne, il n'avait cependant pas hésité à conclure des accords monétaires avec la France quand le franc malien s'était dévalué.

Tres grand, bâti en athlète (il avait pratiqué le football dans sa jeunesse), l'ex-président malien a conservé à plus de cinquante ans l'allure d'un jeune homme. Il est né le 4 juin 1915 à Bamako, d'une famille musulmane de race malinke. Remarquable tribun, homme de moeurs austères, ne transigeant pas avec les principes, l'ex-président Modibo Keita a débuté, comme nombre de ses collègues, comme instituteur, à Sikasso d'abord, puis à Bamako.

En 1946 — à 31 ans — il se tourne vers la politique en adhérant au Rassemblement dé-

mocratique africain du président Houphouët-Boigny, dont son parti, l'Union soudanaise, est une section.

Elu conseiller général du Soudan (ancien nom du Mali) en 1948 et constamment réélu il a été en France conseiller de l'Union française en 1953 avant de siéger en 1956 sur les bancs de l'Assemblée nationale française dont il devint vice-président. Il a également fait partie du gouvernement français dans deux cabinets.

Premier chef de l'Etat après l'indépendance de son pays en 1960, M. Modibo Keita avait été réélu président du gouvernement le 12 mai 1964.

C'est après l'éclatement, en août 1960, de la Fédération du Mali, qui unissait le Sénégal et le Soudan, que l'ex-président Modibo Keita se rapprocha du groupe des „Etats révolutionnaires” de l'Afrique. Depuis, il s'était toutefoix réconcilié avec le Sénégal et avait conservé de bonnes relations avec le leader ivoirien Houphouët-Boigny.

Partisan d'un „socialisme malien” sur le plan intérieur, l'ex-président a eu à faire face à certaines oppositions intérieures notamment à celle de tribus Touareg de l'Adrar des Iforas.

Italie: démission du gouvernement Leone

ROME (AFP) — M. Giovanni Leone, premier ministre d'Italie, s'est rendu hier chez M. Giuseppe Saragat, président de la République, pour annoncer la démission du gouvernement démocrate — chrétien homogène minoritaire qu'il avait constitué le 24 juin dernier. Le président du conseil a estimé que le mandat qu'il avait reçu à cette époque a pris fin.

La démission du gouvernement démocrate-chrétien homogène de M. Giovanni Leone — vingt-huitième gouvernement depuis la fin de la guerre et dixième gouvernement démocrate chrétien homogène — intervient alors que l'Italie traverse une crise politique et sociale.

La démission n'est pas une conséquence directe des agitations et grèves qui ont caractérisé la vie du pays au cours des six derniers jours, mais elle aggrave l'état de confusion dans lequel se trouve l'Italie.

Bien qu'attendue, la démission de M. Leone, estiment les observateurs politiques, aurait pu être retardée jusqu'à la fin de la réunion, convoquée pour aujourd'hui, du conseil national de la démocratie-chrétienne qui doit se prononcer sur la reconduction de la coalition de centre gauche. Socialistes et républicains se sont déjà prononcés pour une telle reconduction. On estimait que M. Leone aurait attendu de connaître officiellement l'attitude de son parti. Au contraire il place le conseil national du parti devant la crise ouverte, et le président du conseil pressenti se heurtera à de graves difficultés lorsqu'il s'agira pour lui de former la nouvelle équipe de coalition et d'établir le programme gouvernemental. Sa plus grosse difficulté sera de faire coïncider les exigences idéologiques, politiques et sociales des trois partis, en ce qui concerne les réformes de structure, avec celle de la stabilité monétaire.

Le pape et Malraux interviennent en faveur de Panagoulis

CITE DU VATICAN (AFP) — Le pape est intervenu auprès du gouvernement grec en faveur d'Alekos Panagoulis.

Le cardinal secrétaire d'Etat Amleto Cicognani a adressé à ce sujet la dépêche suivante au ministre grec des affaires étrangères:

„Le Souverain Pontife me charge de faire savoir à votre excellence que sa mission de paix et de charité ne peut le laisser insensible devant les nombreuses requêtes sollicitant son intervention en faveur d'Alekos Panagoulis. Sans entrer dans les considérations qu'il ne lui appartient pas d'apprécier, le Saint-Père me confie le soin de dire à votre excellence qu'il fait instamment appel aux sentiments d'humanité et de clémence des autorités responsables”.

M. André Malraux a également adressé au président du conseil de Grèce un télégramme demandant la grâce d'Alekos Panagoulis.

„Monsieur le président, aux yeux de tous ceux à qui la Grèce a apporté une image capitale de l'homme, cet héritage spirituel serait mis en cause si Panagoulis était exécuté”.

A ATHENES, Alexos Panagoulis, condamné à mort dimanche par un tribunal d'Athènes, a refusé à nouveau hier de signer un recours en grâce. Il désire au contraire que l'exécution ait lieu le plus tôt possible, a déclaré aux journalistes son avocat, Me Léandros Karamfylidis, qui lui a rendu visite hier après-midi.

Le condamné, accusé d'attentat contre M. Georges Papadopoulos, premier ministre grec, demande par contre que les menottes qu'il porte jour et nuit, lui soient retirées afin de lui permettre de rédiger ses dernières volontés et d'écrire à la commission des

droits de l'homme du conseil de l'Europe.

Mme Athina Panagoulis, mère du condamné, a signé hier une demande de grâce qui sera remise ce matin au procureur, a indiqué l'avocat. Elle a également signé une demande de renvoi de l'exécution qui sera remise au commandant de la place d'Athènes.

Une cousine de Panagoulis, Mme Anastasia Mela, avait déjà demandé que l'on sursoit à l'exécution. Sa requête ayant été rejetée, elle a adressé une nouvelle demande, par télégramme à M. Papadopoulos.

Me Karamfylidis a, d'autre part, expliqué aux journalistes que le pourvoi, remis hier à la cour de cassation était fondé sur l'existence, selon lui, d'éléments nouveaux, notamment de témoignages. Il a également affirmé que la condamnation à mort de son client pour désertion à l'étranger, n'était pas fondée juridiquement, le code ne prévoyant que la prison à vie, dans ce cas. La cour de cassation, a précisé l'avocat, a admis, cette année, sa compétence pour casser des décisions de tribunaux militaires. La cour, a-t-il ajouté, doit prendre une décision dans les trois jours et il a demandé que, pendant ce délai, il soit sursis à l'exécution.

Echauffourées à Rome

ROME (AFP) — De violentes échauffourées ont opposé hier soir à Rome d'importantes forces de police de plus d'un millier de jeunes gens qui tentaient de gagner l'ambassade de Grèce après avoir défilé dans le centre pour protester contre la condamnation à mort d'Alekos Panagoulis.

Plusieurs policiers et des manifestants ont été blessés. La police a appréhendé une trentaine de personnes.

Controverse à la réunion des P.C.

BUDAPEST (AFP) — Une controverse se serait instaurée, à la conférence préparatoire de Budapest, sur la teneur du document qui sera soumis au „sommet communiste” de Moscou.

Certaines délégations — dont les Italiens et les Roumains — laisseraient prévoir que ce document dont la première version avait été remise aux délégués (lors de la réunion du 30 septembre dernier) devrait être remanié pour avoir des chances d'être signé par eux. Ils auraient même envisagé, à un moment, de ne figurer que comme observateurs au „sommet”.

De toutes façons, selon la même source, les „délégations contestataires” souhaitent qu'avant le printemps, les vues se rapprochent tant sur la question tchécoslovaque que sur celle de „l'unité au-dessus de la diversité”, prônée par les orthodoxes.

De Gaulle reçoit l'ambassadeur soviétique

PARIS (AFP) — Pour la première fois depuis les événements de Tchécoslovaquie, le général de Gaulle a reçu hier M. Valerian Zorine, ambassadeur d'URSS. L'entretien qui avait lieu à la demande du diplomate soviétique a porté, selon ses déclarations, sur l'ensemble des problèmes internationaux.

Les observateurs notent avec intérêt cette prise de contact qui paraît, à leur avis, confirmer le désir de Moscou de rechercher à trois mois de l'affaire de Prague, une normalisation de ses rapports avec les puissances occidentales. Ce geste s'inscrit, poursuivent les observateurs, dans la ligne modérée définie lundi à Budapest par M. Andrei Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'URSS.

Aux obsèques du cardinal Bea

CITE DU VATICAN (AFP) — De nombreuses personnalités non catholiques ont assisté aux obsèques du cardinal Augustin Bea, président du secrétariat pour l'unité, qui ont été célébrées à St-Pierre, en présence de vingt-sept cardinaux, tous de Curie, sauf l'archevêque de Ouagadougou, Paul Zoungana.

internationales

Prague: les revendications des étudiants en grève seront étudiées

PRAGUE (AFP) — Pour la première fois, les autorités ont pris acte officiellement de la grève des étudiants des grandes écoles tchèques, commencée lundi.

M. Peter Colotka, vice-président du conseil et M. Vladimir Kadlec, ministre de l'enseignement ont reçu hier des représentants des étudiants qui leur ont expliqué leurs revendications contenues dans une résolution en „dix points” exigeant notamment une information „rapide et ouverte”.

Les représentants du gouvernement tchécoslovaque ont informé, de leur côté, les étudiants de la portée de la résolution informée, de leur côté, lution adoptée lundi par le comité central et ont précisé que cette résolution répond déjà à certaines des revendications étudiantes. Ils ont toutefois promis aux représentants des étudiants que „le gouvernement examinera les moyens de tenir compte des initiatives des jeunes”.

De son côté le présidium du comité du parti communiste de la ville de Prague s'est penché sur la question. Tout en appréciant „la façon calme et non provocante” que les étudiants emploient pour soutenir leurs revendications, le comité constate néanmoins „la naissance, au sein du mouvement étudiant, de tendances pouvant provoquer des conflits inutiles, puisqu'elles ne tiennent pas compte suffisamment de la situation en Tchécoslovaquie ni de sa position dans le monde”. Soulignant que l'unité du parti communiste et du peuple est la seule possibilité d'une évolution future du pays, le comité du parti communiste de la ville de Prague s'engage à „faire tous les efforts pour éclaircir les problèmes complexes de la situation actuelle en Tchécoslovaquie en respectant l'esprit des jeunes”.

Les recteurs et doyens des grandes écoles tchèques se sont réunis hier au ministère de l'enseignement pour examiner la situation après la seconde journée de la grève qui, en principe, doit se terminer aujourd'hui. Plusieurs d'entre eux ont fait savoir qu'ils avaient donné leur accord de principe aux revendications des étudiants.

Enfin la présidence du conseil a lancé hier soir un appel pressant demandant aux étudiants de cesser la grève, qui „n'est pas une façon convenable de faire valoir leurs revendications et n'aide en rien la consolidation de la situation dans le pays”.

De plus, la présidence du conseil condamne les tentatives de certains individus de vouloir étendre la grève aux établissements secondaires.

Entre-temps le problème de la presse, traité assez brièvement dans „l'extrait autorisé” de la résolution de politique générale du comité central, est analysé un peu plus complètement par „Rude Pravo”.

Selon ce journal la résolution accuse des forces de droite d'avoir réussi à prendre pied dans la presse écrite et parlée et d'avoir profité du fait que le parti n'avait pas de programme bien défini après le revirement de la politique de janvier pour abuser l'opinion.

Malgré cela le comité central s'est rendu compte, poursuit Rude Pravo, que la majorité des collaborateurs des moyens d'information ont soutenu d'une manière réfléchie et responsable la ligne du parti fixée par les résolutions du comité central.

Toutefois après l'abolition de la censure, „les moyens d'information sont devenus lentement un pouvoir incontrôlable”.

Aussi, poursuit la résolution, „les organisations du parti doivent avoir le courage de se séparer sans hésiter de ceux qui ne sont pas prêts à appliquer la ligne politique fixée par le parti et qui affaiblissent ainsi sa cohésion et sa puissance d'activité”.

Dans un autre paragraphe la résolution souligne que pour que „l'esprit de la presse soit

en concordance avec les besoins du développement du socialisme, la responsabilité des éditeurs est engagée”.

Dans le cas où les journalistes de la presse écrite et parlée ne respecteraient pas les intérêts fondamentaux de l'Etat et du socialisme, il faut en tirer énergiquement les conséquences” allant jusqu'au licenciement, précise encore la résolution du comité central, dans la version diffusée par „Rude Pravo”.

Progression des forces biafraises

UMUAHIA (Biafra), (AFP) — Les troupes biafraises ont gagné du terrain lundi dans le secteur d'Aba et ont repoussé l'offensive nigériane, a annoncé le dernier communiqué militaire biafra, publié hier.

Dans le secteur d'Owerri, les forces nigériennes ont perdu trois kilomètres tandis que dans le secteur d'Awka, elles ont lancé une offensive qui leur a permis de regagner légèrement du terrain avant d'être arrêtées, ajoute le communiqué.

Les autorités du port de Lagos ont procédé hier à la fouille d'un cargo battant pavillon libérien, et transportant des armes. La fouille, croit-on savoir a été entreprise afin de déterminer si les armes sont destinées ou non au Biafra mais, de source officielle, on observe jusqu'à présent le silence le plus complet sur cette affaire.

Plusieurs caisses d'armes ont été amenées à terre, et placées sous le contrôle de l'armée nigériane, indiquent de source informée. La cargaison du navire libérien, l'„Acapulco” comprend également de la dynamite à usage commercial, des amorces, et des casques en acier.

L'„Acapulco” comptait poursuivre sa route en direction de Libreville via Douala. Son équipage est italien, espagnol et français.

Si vous invitiez le monde entier à venir prendre un verre,



vous auriez besoin de plus de Johnnie Walker que de tout autre Scotch.

(Si doux, le monde entier le préfère.)

Distillé, mélangé et embouteillé en Ecosse par John Walker & Sons Ltd.

Tout ça!

ef a
sh Ave
Moder
House • Ro
and • Que
Hills • Lo
Washington
Plaza • Fulton
Street • Shubert's Alley •
and Arpels • MT Line • Gra
Cloisters • Harlem • Rocka
Lincoln Center • Guggenh
Empire State Building • IND
Center • Van Wyck Express
Boulevard • 9th Street Bridge
Battery • The Bronx Zoo •
42nd Street • The Bowery •
Riis Park • Avenue of the Americas • Tiffany's • Van Cleef and Arpels • BMT Line • Grant's Tomb
Bloomington • Lord & Taylor • Saks Fifth Avenue • The Cloisters • Harlem • Rockaway Beach
Coney Island • Macy's • Gimbels • Flatbush Avenue • Lincoln Center • Guggenheim Museum
Fifth Avenue • New York Museum of Modern Art • Empire State Building • IND Line • J.F.K. Airport
Airport • Central Park • Canada House • Rockefeller Center • Van Wyck Expressway • Union
Turnpike • Forest Hills • Long Island • Queens Boulevard • 59th Street Bridge • IRT Line
Columbus Circle • Washington Square • The Battery • The Bronx Zoo • Whitestone Bridge
United Nations Plaza • Fulton Fish Market • 42nd Street • The Bowery • Holland Tunnel
Broadway • Wall Street • Shubert's Alley • Jacob Riis Park • Avenue of the Americas • Tiffany's
Van Cleef and Arpels • BMT Line • Grant's Tomb • Bloomingdale • Lord & Taylor • Saks Fifth
Avenue • The Cloisters • Harlem • Rockaway Beach • Coney Island • Macy's • Gimbels
Flatbush Avenue • Lincoln Center • Guggenheim Museum • Fifth Avenue • New York Museum
of Modern Art • Empire State Building • IND Line • J.F.K. Airport • Central Park • Canada
House • Rockefeller Center • Van Wyck Expressway • Union Turnpike • Forest Hills • Long Island
Queens Boulevard • 59th Street Bridge • IRT Line • Columbus Circle • Washington Square
The Battery • The Bronx Zoo • Whitestone Bridge • United Nations Plaza • Fulton Fish
Market • 42nd Street • The Bowery • Holland Tunnel • Broadway • Wall Street • Shubert's

New York!...Oui tout ça...et bien plus encore pour seulement \$56

Sans doute, certains de ces endroits vous sont familiers. Mais vous en connaissez bien d'autres quand vous irez à New York. Tout ça, ce n'est qu'un avant-goût de New York. Parlez-en à votre agent de voyage ou appelez Air Canada à 931-4411.

aller-retour classe économique de Montréal

Il n'est plus nécessaire de reconformer vos réservations. Cependant si vous modifiez vos plans, veuillez changer ou annuler vos réservations.

AIR CANADA



l'information

Inscrits à B.B.

Éleveurs du Québec - TROT - 3 ans - Bour-
se \$11.450. Trophée O'Keefe, dép. 7:15 pm.
1. Cindy V. Solid
2. Carol Mir
3. Davey Mir
4. Duteless Mir
5. Lisa Mir
6. Feather Mir
7. Cote Mir

PREMIERE COURSE
TROT - N.G. de \$2.500 en 68. A.E. G. de
\$2.500 à \$3.500 qui n'ont pas gagné après le
20 octobre ou N.G. à vie de \$6.000.

Bourse: \$1.200
1. James Vance
2. Swift Yorg
3. Atlas Pride
4. Lariat Hanover
5. Top Job
6. Ram Head
7. Merry Victor
8. C.T. Me

DEUXIEME COURSE
AMBLE - (A) réclamer \$1.500. Allo. âge et
sexe. Bourse: \$1.100
1. Kita Clap
2. Shafter Diamond
3. J. K.
4. Poplar Portia
5. The Fabulous Elton
6. Mighty True
7. Steven Del
8. Eleanor Atom

TROISIEME COURSE
AMBLE - N.G. de \$7.500 en 68. A.E. V. de
\$7.500 à \$10.000 qui n'ont pas gagné après le
20 octobre ou N.G. à vie de \$12.000.
Bourse: \$2.000
1. Horderview Bob Lee
2. Vring Easy
3. Seal Time
4. Mighty Go
5. Dushand
6. Oxford Abbe
7. Onedia Jessie
8. Meadow Byrd

QUATRIEME COURSE
TROT - (A) réclamer \$3.000. Allo. âge et
sexe. Bourse: \$1.500
1. Harvest Dream
2. Reta Mar Mic
3. Sergeant Ram
4. Wubash Charley
5. Success Bomb
6. Mr Madison
7. Scott Nelson
8. Amador Extra

CINQUIEME COURSE
AMBLE - (A) réclamer \$3.500. Allo. âge et
sexe. Bourse: \$1.400
1. Total Yankee
2. Flying Blue
3. Gem Direct
4. Ida Kay
5. Honest Frost
6. G.P. Dal
7. Top Natch Pick
8. Anpell

SIXIEME COURSE
AMBLE - (A) réclamer \$2.000. Allo. âge et
sexe. Bourse: \$1.200
1. Emma Rhythm
2. Dickey Dore
3. Charming Drummond
4. Duteless Canuch
5. Tony Clap
6. Rugged Pick
7. Wilma's Boy
8. Esquire Queen

Les choix
de M. Lee

COURSE	1er	2e	3e
1	4 -	1 -	7
2	8 -	7 -	3
3	1 -	7 -	6
4	8 -	7 -	4
5	2 -	1 -	3
6	2 -	1 -	3
7	4 -	1 -	2
8	6 -	7 -	4
9	3 -	2 -	6
10	3 -	6 -	8



Le propriétaire français Hubert Potel croit énormément
en cette trottuse de quatre ans "Une fleur P.". Cette
dernière participera à la septième course de ce soir,
et elle a été cotée à 4-1. Gilles Lachance sera aux rênes
de cette orgueilleuse (?) tricolore.

VANCOUVER VOUDRAIT QUE MONTRÉAL
RETIRE SA CANDIDATURE 1976

VANCOUVER - Selon une
personnalité de Vancouver qui
a eu des entretiens avec les
directeurs du Comité olympi-
que international, il semble
que ces derniers soient prêts
à accorder soit les jeux d'été
soit les jeux d'hiver au Cana-
da en 1976.

Frank Bernard, président du
bureau du tourisme de Van-
couver, a suggéré que la ville

de Montréal retire sa candi-
dature pour les jeux de 1976
et la représente pour ceux de
1980.

Il a ajouté que le gouverne-
ment fédéral devra fournir
d'importantes subventions pour
la tenue de ces jeux et l'es-
time que Montréal a déjà re-
çu assez de subventions fédé-
rales pour la réalisation d'Ex-
po 67.

Hemery, choisi le
"Sportif de l'année"

LONDRES - Les chro-
niqueurs sportifs britanniques
ont décerné le titre de "spor-
tif de l'année" à David Heme-
ry, médaillé d'or à Mexico du
400 mètres haies.

Le titre de "Sportive de
l'année" a été décerné à Li-
lian Board, médaillée d'argent
du 400 mètres plat à Mexico
également.

Dès l'été prochain

Des financiers américains exploiteraient
l'athlétisme sur une base professionnelle

L'athlétisme professionnel
pourrait faire son apparition
aux États-Unis l'été prochain,
a-t-on appris de source sûre,
mardi à New York, et une
décision définitive à ce sujet
sera prise en janvier.

Plusieurs industriels amé-
ricains se sont en effet assés
pour tenter d'organiser une
ligue professionnelle d'athlétisme
qui adopterait le même principe de fonction-
nement que les troupes de ten-
nis professionnelles, c'est-à-
dire celui des tournées.

Jerry Sherman, un indus-
trialien californien, l'un des in-
stigateurs du projet a révélé
que son séjour actuellement
sur la côte est des États-Unis
avait pour but d'obtenir l'as-
sociation d'autres industriels
ou groupements à cette idée
ainsi que des soutiens publi-
citaires et financiers et l'as-
surance de contrats avec les
chaînes nationales de télévi-
sion.

La ligue comprendrait en-
viron 300 athlètes américains
et étrangers d'abord presen-
tiés, puis engagés par contrat
d'un an leur assurant dix mil-
lions de dollars hormis les prix
remportés dans les réunions
qui, au nombre de trente,
s'étendraient sur dix semaines
à dater de juin 1969.

Jerry Sherman a assuré
que la "National track and
field association", le nom dé-
posé de la ligue naissante,
sera en mesure d'offrir un
total de 4 millions de dollars
de prix annuellement à ses
athlètes recrutés parmi les
plus grands noms du sport
lors des réunions qui auraient
lieu dans une dizaine de gran-
des villes qui pourraient être
à l'est, New York, Boston,
Philadelphie, St-Louis et Cle-
veland, et à l'ouest, Los An-
geles, San Francisco, Port-
land, Dallas, Fort Worth et
Houston.

Le programme de chaque
réunion comporterait 14 épreu-
ves: dix courses, dont trois

relais et quatre concours,
les prix allant aux trois pre-
miers (1.000 dollars au pre-
mier, 500 au deuxième et 250
au troisième, les relais pou-
vant rapporter 2.000 dol-
lars aux équipes victorieuses).

Une cinquantaine d'athlètes
se sont déclarés séduits par
ce projet et prêts à signer.
Parmi eux, on relève une
quinzaine de membres de l'é-
quipe olympique dont Bob
Beamon, champion olympique
et recordman du monde du
saut en longueur, Wade Bell,
Tom Farrell (800 M), Ed
Caruthers (hauteur), Charlie
Mays (longueur) et Mel Pen-
der, médaillé d'or du 4 fois
100 mètres.

Le projet n'a encore sus-
cité aucun commentaire offi-
ciel de la part des autorités
sportives américaines (Ama-
teur Athletic Union et comité
olympique), celles-ci atten-
dant certainement plus de
précisions et surtout la con-
crétisation du projet, mais
un porte-parole du "United

states olympic committee" "Les athlètes sont libres. Ils
a simplement fait remarquer: ne nous appartiennent pas".

Mlle Withworth porte
ses gains à \$50,000.

PENSACOLA - Kathy
Withworth a eu quelques diffi-
cultés dimanche lors de la
troisième journée du tournoi de
golf féminin de Pensacola.
Mais, sa priorité de trois
coups après les deux pre-
mières rondes lui a permis de

remporter ce tournoi avec une
fiche combinée de 216.

Cette victoire lui a valu une
bourse de \$1.875, ce qui a por-
té ses gains à plus de 50 mil-
lions de dollars depuis le début de la
saison.

L'équipe équestre
du Canada au 2e rang

TORONTO - A l'issue de la
première semaine des épreu-
ves d'équitation de "l'exposi-
tion royale d'hiver de Toron-
to", l'équipe américaine est
en tête du classement avec 51
points, vingt de plus que l'é-
quipe canadienne, qui est en

deuxième place.
Les Australiens sont en
troisième place avec 22 points,
suivis des Brésiliens et des
Britanniques qui ont chacun
des dix points. Ce concours in-
ternational hippique se continue
toute la semaine.

Avis légaux - Avis publics - Appels

Avis est par les présentes donné
que le contrat de vente en date du 10e
jour d'octobre 1968 à LA BANQUE
TORONTO-DOMINION de toutes det-
tes, présentes ou futures, payables à
Quality & Style Fur Co. Inc. a été
enregistré au bureau d'enregistrement
de la division d'enregistrement
de Montréal le 17e jour d'octobre
1968, sous le numéro 2091368.
Ce 14e jour de novembre, 1968, LA
BANQUE TORONTO-DOMINION.

LES PLACEMENTS
COLLECTIFS INC.

AVIS
AVIS est par les présentes
donné que le contrat en date du
19 septembre 1968 par lequel
Polypack Corp. Ltd., a transpor-
té et cédé toutes ses dettes
de livre, présentes et futures,
à la Banque de Montréal, à ti-
tre de garantie, a été enregis-
tré au bureau de la Division
d'Enregistrement de Montréal,
le 20 septembre 1968 sous le
no. 2091368. Banque de Mon-
tréal, le 15 novembre 1968.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE
NO 28898

ANDRÉ BEAUDRY, garagiste des
cités et district de Montréal,

demandeur
-contre-

NORMAND ROYER, gentilhomme
autrefois domicilié et rési-
dant à DAUDELVILLE, ARTHA-
BASKA, district d'Arthabaska et
maintenant de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à NORMAND
ROYER à l'intention d'acquies-
cer à la copie du bref de la déclaration
a été laissée au greffe de cette
Cour, de comparaître dans un dé-
lai de trente (30) jours.

Montréal, le 18 novembre 1968

CLAUDE DUFOUR
Greffier-Adjoint

M. MAURICE BERNULT,
Avocat,
1561 est, boul. St-Joseph,
Montréal, Qué.
Avocat du demandeur

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

Greffé des divorces
Division de Montréal
No 2208

LUCIA MOREALE, ménagère, do-
miciliée au no. 4685 Neuilly, St-
Léonard district de Montréal.

Requérante
-VS-

JACKY FRANCOIS RICHARD,
barman, de domicile inconnu.

Intimé
-VS-

RICCARDO OLIVIERI, de lieux
inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé RICCARDO OLIVIERI
est par les présentes requis de
comparaître dans un délai de 60
jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divor-
ce a été laissée à la Division des
Divorces de Montréal à son inten-
tion.

Prenez de plus avis qu'à défaut
par vous de signifier et de dé-
poser votre comparution ou con-
testation dans les délais susdits, la
Requérante procédera à obtenir
contre vous par défaut, un juge-
ment de divorce accompagné de
toute ordonnance accueillant les
mesures accessoires qu'elle solli-
cite contre vous.

Montréal, le 15 novembre 1968

JACQUES PERRON
Greffier de la
Cour Supérieure de Montréal

Mes GREGOIRE DANSEUR
DAOUST DUCEPPE ET
BEAUDRY
1595, rue St-Hubert
Montréal, P.Q.
Avocats de la Requérante

AVIS

AVIS est donné par les pré-
sentes que le contrat de vente
en date du 1er novembre à
Cameron Factors Ltd. de toutes
dettes, présentes ou futures,
payables à "The Manu-
facturer" a été enregistré au
bureau de la division d'enregis-
tration de Montréal le 14
novembre, 1968 sous le numé-
ro 2102370.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
PCT-68-10299

pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 10 décembre 1968

Centrale Thermique de Tracy
FOURNITURE D'HUILE
A CHAUFFAGE

Toutes les conditions du pré-
sent appel d'offres sont contenues
dans le document lequel
est disponible pour examen et
peut être obtenu gratuitement,
du lundi au vendredi inclusi-
vement de 8h30 a.m. à 4h45
p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau N° 809
HYDRO-QUEBEC

75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de quatre mille dol-
lars (\$4.000) chèque visé paya-
ble à l'Hydro-Québec et rem-
boursable sous condition doit
accompagner la soumission.

Seuls sont admis à soumission-
ner ceux qui manufacturent
complètement au Canada les
produits ci-haut mentionnés
et qui auront obtenu le document
d'appel d'offres directement de
l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le
droit de rejeter l'une quelcon-
que ou toutes les soumissions
reçues.

Les co-secrétaires

B. LACASSE - W. E. JOHNSON

Montréal, le 15 novembre 1968

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

Greffé des divorces
DIVISION DE MONTRÉAL
NO: 2090

JOSIANE AGUADO, domiciliée
et demeurant au no. 5538 rue Ga-
tineau, app. 4, dans la cité et dis-
trict de Montréal.

Requérante
-VS-

JACKY FRANCOIS RICHARD,
barman, de domicile inconnu.

Intimé
-VS-

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé JACKY FRANCOIS
RICHARD est par les présentes
requis de comparaître dans un
délai de 60 jours de la dernière
publication.

Une copie de la requête en Divor-
ce a été laissée à la Division des
Divorces de Montréal à son inten-
tion.

Prenez de plus avis qu'à défaut
par vous de signifier et de dé-
poser votre comparution ou con-
testation dans les délais susdits, la
Requérante procédera à obtenir
contre vous par défaut, un juge-
ment de divorce accompagné de
toute ordonnance accueillant les
mesures accessoires qu'elle solli-
cite contre vous.

Montréal, le 15 novembre 1968

JACQUES PERRON
Greffier de la
Cour Supérieure de Montréal

Mes GREGOIRE DANSEUR
DAOUST DUCEPPE ET
BEAUDRY
1595, rue St-Hubert
Montréal, P.Q.
Avocats de la Requérante

"Pas responsable de toutes
dettes ou obligations contrac-
tées par quelqu'un d'autre que
moi-même."

Jean-Paul Gaudreau,
3556-7e avenue
Chomedey (Laval)
Québec

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

Greffé des Divorces
Division de Montréal
No: 2214

BERTRAND OUELLET, chauffeur
de camion domicilié et demeurant
au no 5500 1ère avenue, Rosemont,
Montréal district de Montréal

Requérant

-VS-

MARIE ANNE GAGNON autrefois
domiciliée et demeurant au no
5600 7ième avenue Rosemont Mon-
tréal district de Montréal et main-
tenant de domicile inconnu.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimée MARIE ANNE GAGNON
est par les présentes requise de
comparaître dans un délai de 60
jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divor-
ce a été laissée à la Division des
Divorces de Montréal à son inten-
tion.

Prenez de plus avis qu'à défaut
par vous de signifier et de déposer
votre comparution ou contestation
dans les délais susdits, le Requé-
rant procédera à obtenir contre
vous par défaut, un jugement de
divorce accompagné de toute or-
donnance accueillant les mesures
accessoires qu'il sollicite contre
vous.

Montréal, le 14 novembre 1968

Jacques Perron
Greffier de la
Cour Supérieure de Mtl.

Mes CREPEAU & GUILBAULT
1250 est boul. St-Joseph
Montréal
Avocats du Requérant

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

Greffé des Divorces
DIVISION DE MONTRÉAL
NO: 2090

EDMUND LLEWELLYN BUCHAN-
NAN, pilote, de la Cité de Dorval,
du District de Montréal, et rési-
dant au 770 Lakeshore Drive.

Requérant

-VS-

HANNELORE INGE RATTMAN,
résidant antérieurement au 770
Lakeshore Drive dans la Cité de
Dorval, District de Montréal et
présentement de lieux inconnus,
épouse, en communauté de biens
du Requérant.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimée HANNELORE INGE
RATTMAN est par les présentes
requis de comparaître dans un
délai de 60 jours de la dernière
publication.

Une copie de la requête en Divor-
ce a été laissée à la Division des
Divorces de Montréal à son inten-
tion.

Prenez de plus avis qu'à défaut
par vous de signifier et de dé-
poser votre comparution ou con-
testation dans les délais susdits, le Re-
quérant procédera à obtenir contre
vous par défaut, un jugement de
divorce accompagné de toute or-
donnance accueillant les mesures
accessoires qu'il sollicite contre
vous.

Montréal, le 15 novembre 1968

JACQUES PERRON
Greffier de la
Cour Supérieure de Montréal

Me J.R. BOGANTIE
150 ouest rue Craig
Montréal 1, P.Q.
Avocat du Requérant

Libres réflexions sur le pourquoi
du Congrès du Sport du Québec (1)

... vers un monde sportif unifié

Phénomène culturel aux di-
mensions du monde, le sport
souffre encore du coefficient
péjoratif qui continue de lui
être attribué dans certains
milieux. Dans leur majorité,
les peuples de tous les conti-
nents s'y sont ralliés, mais
dans chaque pays, il n'est sou-
vent utilisé que comme un
moyen, que ce soit à des fins
éducatives, économiques, spi-
rituelles ou politiques.

Le sport est une valeur qui
a en elle-même sa propre si-
gnification. Cette valeur intrin-
sèque du sport, malgré les
déviations dont il est l'objet
est un élément de culture qui
doit être compris à la lumière
d'un humanisme total. Si les
valeurs d'humanisme dispa-
raissent du sport, c'est le
sport lui-même qui disparaît.

Quelle que soit la signifi-
cation que se font du sport les
milieux financiers, politiques

ou même éducatifs, chacun
tente d'enrôler à leur profit
les significations sportives.



Sigle du
Congrès

Beaucoup réprochent ces ten-
dances et, vu l'ampleur des
moyens nécessaires, voient la
seule solution de rechange en
confiant l'organisation du sport
aux autorités gouvernementales.

Depuis une dizaine d'années,
le Québec est en perpétuelle
révolution, plus ou moins tran-
quille. Les événements vont
très vite; commissions d'en-
quête, comités d'étude tentent
de refaire ou de défaire des
structures difficiles à mettre en
place, vu justement la rapidité
de l'évolution. Mais le sport,
malgré deux commissions d'en-
quête, n'a que très peu été
touché par le mouvement. Bien
sur, l'institution d'un ministè-
re des sports a été annoncée
à peu près par tous les partis,
mais personne n'y a coupé.

Puis, tout à coup, le prin-
temps dernier, le Gouverne-
ment de la Province annonce
la création d'un Haut-Commis-
sariat à la Jeunesse, aux
Sports et aux Loisirs. Le mon-
de sportif se rend compte que
si l'intervention de l'État dans
ce domaine peut avoir du bon,
elle peut aussi avoir ses lacu-
nes et ses défauts.

Un rapide coup d'oeil sur
les structures et l'organisation
des associations québécoises
démontre immédiatement que
les gens du sport sont loin de
se présenter en interlocuteur
et en groupe de pression vala-
ble. D'où la décision prise par
la Fédération des associations
sportives du Québec d'organi-
ser un vaste congrès où tous
les milieux intéressés, direc-
tement ou indirectement à la
cause du sport à travers toute
la province auraient l'occasion
de faire valoir leurs points de
vue dans le but de rallier tou-
tes les forces et de créer la
plus grande unité dans ce mi-
lieu.

Dès le mois de mai, sous la
co-présidence de MM. Jean-
Guy Bédard et Carl Schwende,
plusieurs réunions sont orga-
nisées. C'est ainsi qu'il est dé-
cédé que le "PREMIER CON-
GRÈS DU SPORT DU QUE-
BEC" se tiendra à Montréal du
5 au 8 décembre. Le thème
sera l'Unification des Sports
au Québec, avec l'objectif
d'effectuer un regroupement
démocratique et régional de
toute la gent sportive de la
province, par l'intermédiaire
d'un organisme représentatif
et d'identifier certains problè-
mes concrets et suggérer des
solutions réalistes.

POUR QUI?

Le COMITÉ DES CREAN-
CES du premier CONGRÈS DU
SPORT DU QUÉBEC sous la
présidence du Juge Jacques
Vadeboncoeur a adopté offi-
ciellement les règlements et
procédures d'accréditation des

groupes de votants qui auront
plein pouvoir lors de l'as-
semblée plénière qui clôturera
les assises du congrès à l'Hô-
tel Bonaventure le 8 décembre
prochain.

Les délégués à la plénière
seront partagés en deux gran-
des sections représentatives
du mouvement sportif au Qué-
bec:

- dans une première section
dite "provinciale", quelque
528 délégués votants, repré-
sant 65 organismes ou grou-
pes directement ou indirecte-
ment reliés au congrès québé-
cois, auront droit au chapitre
légal du Congrès du Sport.

- dans une deuxième section
dite "régionale" (qui tient
compte des 14 régions géogra-
phiques du Québec

l'information sportive

Le joueur par excellence de l'année

Qui de Symons ou Reed l'emportera?

Les noms des joueurs de football des Conférences de l'Est et de l'Ouest élus au second scrutin des Trophées de football Canadian Schenley ont été annoncés hier à Montréal, par le Conseil d'administration. Six joueurs ont été choisis par le jury qui se compose de rédacteurs et de commentateurs sportifs représentant l'Est et l'Ouest.

Conférence de Football de l'Ouest

George Reed: Roughriders de la Saskatchewan, le joueur le plus brillant.

Ken Nielsen: Blue Bombers de Winnipeg, le joueur canadien de l'année.

Ted Urness: Roughriders de la Saskatchewan, le joueur de ligne de l'année.

Conférence de football de l'Est

Bill Symons: Argonauts de Toronto, le joueur le plus brillant.

Whit Tucker: Rough Riders d'Ottawa, le joueur canadien de l'année.

Ken Lehman: Rough Riders d'Ottawa, le joueur de ligne de l'année.

Bill Symons, demi-arrière des Argonauts de Toronto, a mérité le titre de joueur le plus brillant de la Conférence de l'Est. Sa moyenne de course est de 6,8 verges.

Whit Tucker, flaqueur des Rough Riders d'Ottawa depuis sept ans, a été élu le joueur canadien de l'année de la Conférence de l'Est.

Ken Lehman, demi-second des Rough Riders d'Ottawa depuis quatre ans, a été élu le joueur de ligne de l'année de la Conférence de l'Est.

George Reed, arrière des Roughriders de la Saskatchewan, a été élu le joueur le plus brillant de la Conférence de l'Ouest. Il avait gagné ce trophée en 1965 et il s'est récemment vu décerner le titre de champion coureur de la Conférence de l'Ouest pour la quatrième année consécutive.

Ken Nielsen, flaqueur des Blue Bombers de Winnipeg, a été élu le joueur de l'année de la Conférence de l'Ouest.

Ken Nielsen, flaqueur des Blue Bombers de Winnipeg, a été élu le joueur de l'année de la Conférence de l'Ouest.

Ken Nielsen, flaqueur des Blue Bombers de Winnipeg, a été élu le joueur de l'année de la Conférence de l'Ouest.

Ken Nielsen, flaqueur des Blue Bombers de Winnipeg, a été élu le joueur de l'année de la Conférence de l'Ouest.

Ken Nielsen, flaqueur des Blue Bombers de Winnipeg, a été élu le joueur de l'année de la Conférence de l'Ouest.

Ken Nielsen, flaqueur des Blue Bombers de Winnipeg, a été élu le joueur de l'année de la Conférence de l'Ouest.

Ken Nielsen, flaqueur des Blue Bombers de Winnipeg, a été élu le joueur de l'année de la Conférence de l'Ouest.

Ken Nielsen, flaqueur des Blue Bombers de Winnipeg, a été élu le joueur de l'année de la Conférence de l'Ouest.

Ken Nielsen, flaqueur des Blue Bombers de Winnipeg, a été élu le joueur de l'année de la Conférence de l'Ouest.

Ken Nielsen, flaqueur des Blue Bombers de Winnipeg, a été élu le joueur de l'année de la Conférence de l'Ouest.

Ken Nielsen, flaqueur des Blue Bombers de Winnipeg, a été élu le joueur de l'année de la Conférence de l'Ouest.

Ken Nielsen, flaqueur des Blue Bombers de Winnipeg, a été élu le joueur de l'année de la Conférence de l'Ouest.

Ken Nielsen, flaqueur des Blue Bombers de Winnipeg, a été élu le joueur de l'année de la Conférence de l'Ouest.

Ken Nielsen, flaqueur des Blue Bombers de Winnipeg, a été élu le joueur de l'année de la Conférence de l'Ouest.

Ken Nielsen, flaqueur des Blue Bombers de Winnipeg, a été élu le joueur de l'année de la Conférence de l'Ouest.

Ken Nielsen, flaqueur des Blue Bombers de Winnipeg, a été élu le joueur de l'année de la Conférence de l'Ouest.

Ken Nielsen, flaqueur des Blue Bombers de Winnipeg, a été élu le joueur de l'année de la Conférence de l'Ouest.

Ken Nielsen, flaqueur des Blue Bombers de Winnipeg, a été élu le joueur de l'année de la Conférence de l'Ouest.

Ken Nielsen, flaqueur des Blue Bombers de Winnipeg, a été élu le joueur de l'année de la Conférence de l'Ouest.

Ken Nielsen, flaqueur des Blue Bombers de Winnipeg, a été élu le joueur de l'année de la Conférence de l'Ouest.

Ken Nielsen, flaqueur des Blue Bombers de Winnipeg, a été élu le joueur de l'année de la Conférence de l'Ouest.

Trophées Schenley: les choix du second scrutin



Ted Urness



Ken Lehman



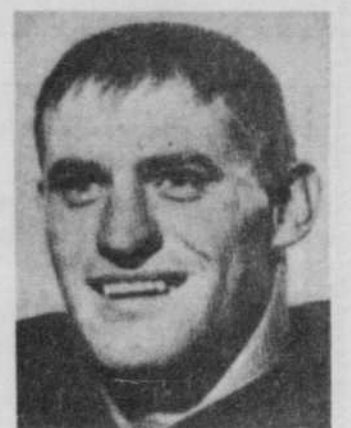
Whit Tucker



Ken Nielson



George Reed

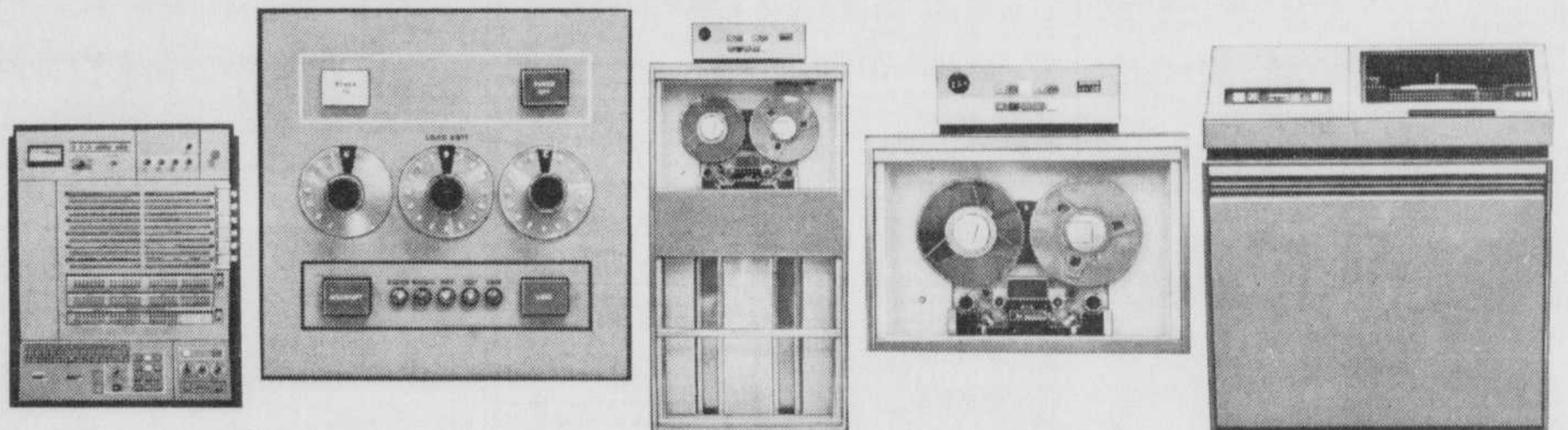


Bill Symons

Bell Canada, l'un des composants du Réseau Téléphonique Transcanadien



Il existe plusieurs modèles d'ordinateurs sur le marché. Faites votre choix...

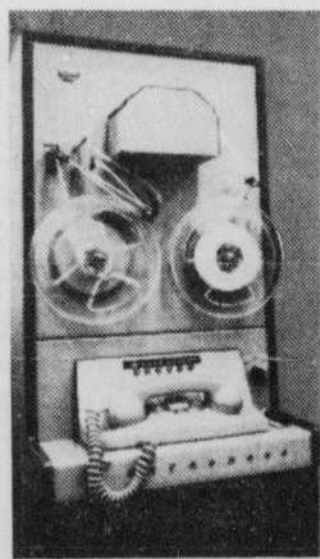


puis adressez-vous à BELL CANADA pour le faire communiquer avec d'autres.

Une grande entreprise, par exemple, reçoit quotidiennement des données de ses 77 succursales — durant la nuit.

La meilleure façon d'arriver à un pareil résultat, c'est de se servir du réseau téléphonique — avec l'aide des appareils de transmission de données Data-phone; ces appareils "parlent" le langage des ordinateurs. Voici comment ils fonctionnent: L'ordinateur central peut recevoir toutes les données de toutes les 77 succursales du Canada.

Son programme lui commande d'appeler chaque



succursale tous les soirs. Les succursales mettent les données de la journée sur ruban et elles sont automatiquement fournies à l'ordinateur.

Ainsi, chaque matin, vous obtenez les renseignements les plus récents.

Trois groupes de personnes ont conçu ce système d'information: les experts en données de client; les représentants de la compagnie d'ordinateurs; les spécialistes en transmission des données de Bell Canada.

Nous serons heureux de vous renseigner davantage sur ce système de trans-

mission des données — ou sur tout autre système qui conviendrait à vos besoins. Vous n'avez qu'à appeler notre bureau des données.

À Montréal, composez 870-2984.

À Québec, 529-5533.



Bell Canada



VÉHICULE DE L'INFORMATION

CUISINE FRANÇAISE • LICENCE COMPLETE RESTAURANT

Chez Son Père

M. François Bouvoux, prop.

DINERS D'HOMMES D'AFFAIRES
A PARTIR DE 11 H 30
OUVERT JUSQU'À 2 H DU
MATIN
FERME LE DIMANCHE

TOUJOURS À LA
MEME ADRESSE:
907, boul. St-Laurent
TEL.: 861-5861

arts

et

spectacles

Pourquoi il démissionne du Goncourt

Aragon contre le cannibalisme

PARIS — La saison des prix littéraires vient de s'ouvrir avec un incident majeur: la démission de l'Académie Goncourt de Louis Aragon aussitôt après que ce jury eut attribué son prix annuel à Bernard Clavel.

Louis Aragon, écrivain chevronné, directeur de l'hebdomadaire "Les lettres françaises", et principale personnalité littéraire du parti communiste français — il est membre du comité central — avait un favori pour l'attribution de ce prix, le plus envié et le plus rentable parmi les innombrables prix littéraires décernés chaque année puisqu'il assure un tirage d'au moins 100.000 exemplaires et compte parmi ses lauréats des noms aussi célèbres que Marcel Proust ou André Malraux. Aragon soutenait, non sans passion, François Nourissier pour son ouvrage "Le maître de maison" et, selon certains bruits que l'intéressé dément avec sa vigueur accoutumée, il serait intervenu pour que le Grand Prix littéraire de la ville de Paris soit attribué à Bernard Clavel, l'autre "probable" du Goncourt, privant ainsi ce dernier de ses chances à ce prix qui a précisément pour but de révéler au grand public les talents d'un écrivain non encore couronné.

Louis Aragon, qui affirme que tout cela n'est que mensonge et calomnie, n'avait pas voulu assister lundi au déjeuner traditionnel au cours duquel les membres de l'Académie Goncourt choisissent leur lauréat mais il avait, par lettre, fait connaître qu'il entendait voter pour Nourissier et annonçait que dès l'élection acquiescée, quelle qu'elle soit, il se considèrerait comme démissionnaire.

Lettre de démission

"Je ne tiens pas, écrivait-il, à m'associer à la sorte de cannibalisme qui règne entre certains de nos collègues."

Philippe Hériat, le secrétaire général du Goncourt, quelques instants après avoir annoncé le résultat du vote, acquis seulement grâce à la voix prépondérante du président, Roland Dorgeles, s'était borné à faire connaître cette démission mais sans lire la lettre d'Aragon. Aussi celui-ci en a-t-il lui-même personnellement le texte intégral au micro de plusieurs postes de radio.

Il y rappelle qu'il avait beaucoup hésité avant d'accepter de faire partie de cette académie où il avait été élu, il y a un an à peine. C'était donc la première fois qu'il y votait.

L'écrit, qui a maintenant 71 ans, est marié avec la romancière Elsa Triolet qui obtint elle-même le prix Goncourt en 1945.

Le bruit de la ville

PERSONNALITES: Le soprano canadien Clarice Carson chantera le rôle de Musette dans "La Bohème" pour les représentations prochaines au Metropolitan Opera.

Le producteur de films Walter Wanger est mort lundi à la suite d'une crise cardiaque. Il avait été à l'origine du lancement de Rudolph Valentino dans "Le Cheikh", et il avait contribué à la gloire de Greta Garbo en produisant "La reine Christine", respectivement aux environs de 1920 et 1933.

THEATRE: Le théâtre de Bourgogne dirigé par Jacques Fournier présentera aux Etats-Unis et au Canada "Les fourberies de Scapin". La tournée commencera en janvier par une trentaine de représentations aux Etats-Unis.

BALLET: La compagnie du Ballet Royal de Winnipeg est arrivée samedi à Paris pour prendre part à une séance de répétition avec les musiciens du Théâtre des Champs-Élysées.

EXPOSITION: Claire Miron expose actuellement ses œuvres à la Galerie Libre.

VARIETES: Renée Claude sera à la Butte à Mathieu, samedi à 21h. et 23h.

MARIONNETTES: Un spectacle de marionnettes pour adultes, "Léonce et Léna" de Georg Büchner, sera présenté à la Bibliothèque Nationale ce soir, les 23, 24, 26 et 27 novembre, à 20h30. La mise en scène est signée Michel Poletti et l'entrée est libre.

JAZZ: Lee Gagnon se produira au Café-Campus jeudi soir. Le Black-Bottom présentera Trudy Pitts et son trio du 25 novembre au 7 décembre.

Horaire des théâtres

CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI (AU LOCAL DES APPRENTIS-SORTIERS): relâche.

COMEDIE-CANADIENNE: "Pauvre Amour" de Marcel Dubé — 20.30.

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE (Salle du Gesù): "Volpone" en semaine 19h30; le samedi 20h30; relâche dimanche.

LE PATRIOTE: Gilles Vigneault.

LE PATRIOTE A CLEMENCE: "La grosse tête" revue satirique et musicale.

THEATRE DU RIDEAU VERT: "Ce soir on improvise" du mardi au samedi à 20h30 le dimanche à 19h30.

PLACE DES ARTS

THEATRE WILFRID PELLETIER: "Les musiciens du couvent" — 20h15.

THEATRE MAISONNEUVE: relâche.

THEATRE PORT-ROYAL: "Le Tartuffe" par le T.N.M. A 20h15.

Horaire des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE

ALOUETTE: "Suzanne et ses péchés mignons" — 1.25 - 3.25 - 5.25 - 7.30 - 9.40.

AMHERST: "Les Teenagers" et "Filles et garçons".

BUOI: "Métro-Goldwyn-Mayer" et "Barbarella" — 1.25 - 3.25 - 5.25 - 7.30 - 9.40.

CANADIEN: "La Peur" — 2.15 - 5.50 - 9.40.

CANADIEN: "La Peur" — 2.15 - 5.50 - 9.40.

CINEMA 5: "Le vieil homme et l'enfant" — 7.30 - 9.30 - Dim. 1.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

CHAMPLAIN: "Les jeunes fauves" — 2.30 - 4.30 - 6.30 - 8.30 - 10.30.

CHATEAU: "L'Homme à la caméra" — 2.30 - 4.30 - 6.30 - 8.30 - 10.30.

CINEMA DE PARIS: "Le grand Meaulnes" — 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

CREMAZIE: "Voyage au Japon" — 2.30 - 4.30 - 6.30 - 8.30 - 10.30.

DAUPHIN: "Salle Rénou" — "Baisers volés" — 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

DAUPHIN: "Salle McLaren" — "Vivre pour vivre" — 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

ELECTRA: "La nuit la plus chaude" et "Violence de la nuit" — 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

ELYSÉE: "Salle Elysée" — "L'Homme qui ment" — 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

FLEURS DE LYS: "Le grand Meaulnes" — 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

FRANCAIS: "Mission Apollinaire" et "Granada" — "Voyage au Japon" — 2.30 - 4.30 - 6.30 - 8.30 - 10.30.

JEAN-TALON: "Les grandes vacances" — 4.30 - 6.30 - 8.30 - 10.30.

MAISONNEUVE: "Les grandes vacances" — 4.30 - 6.30 - 8.30 - 10.30.

MERCURE: "Voyage au Japon" — 2.30 - 4.30 - 6.30 - 8.30 - 10.30.

MIRAMAX: "Comment les séduire" et "Suzanne" — 2.30 - 4.30 - 6.30 - 8.30 - 10.30.

PAPINEAU: "Barbarella" — 1.25 - 3.25 - 5.25 - 7.25 - 9.25.

PIERRE: "Le Petit baigneur" — 10.00.

EN LANGUE ANGLAISE

ATWATER: "Bandolero" — 12.50 - 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00.

AVENUE: "Rachel, Rachel" — 1.05 - 3.05 - 5.05 - 7.05 - 9.05.

CAPITOL: "Logan's Bluff" — 1.05 - 3.05 - 5.05 - 7.05 - 9.05.

CINEMA IMPERIAL: "Ice Station Zebra" — 8.30 - 10.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

CINEMA WESTMOUNT SQUARE: "I love You Alice B. Toklas" — 1.05 - 3.05 - 5.05 - 7.05 - 9.05.

ELYSÉE: "Salle Rénou" — "Baisers volés" — 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

ELYSÉE: "Salle McLaren" — "Vivre pour vivre" — 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

ELYSÉE: "Salle Elysée" — "L'Homme qui ment" — 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

ELYSÉE: "Salle Elysée" — "L'Homme qui ment" — 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

ELYSÉE: "Salle Elysée" — "L'Homme qui ment" — 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

ELYSÉE: "Salle Elysée" — "L'Homme qui ment" — 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

ELYSÉE: "Salle Elysée" — "L'Homme qui ment" — 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

ELYSÉE: "Salle Elysée" — "L'Homme qui ment" — 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

ELYSÉE: "Salle Elysée" — "L'Homme qui ment" — 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

ELYSÉE: "Salle Elysée" — "L'Homme qui ment" — 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

ELYSÉE: "Salle Elysée" — "L'Homme qui ment" — 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

ELYSÉE: "Salle Elysée" — "L'Homme qui ment" — 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

ELYSÉE: "Salle Elysée" — "L'Homme qui ment" — 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

ELYSÉE: "Salle Elysée" — "L'Homme qui ment" — 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

ELYSÉE: "Salle Elysée" — "L'Homme qui ment" — 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

ELYSÉE: "Salle Elysée" — "L'Homme qui ment" — 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

MUSIQUE: LE QUATUOR ORFORD OUVRE LA SAISON DES JMC EN CRESCENDO

par Jacques Thériault

Faire de la musique de chambre n'est pas une sinécure. Sa pratique suppose une longue fréquentation des musiciens entre eux, un contact régulier et particulièrement intense avec les œuvres du répertoire. Nous le disions dans notre chronique d'hier, souhaitant que le Montréal Chamber Players réponde un jour à ces exigences. Nous le répétons aujourd'hui, cette fois pour souligner que le Quatuor Orford les possède toutes. Noblesse oblige!

De retour d'une tournée qui a porté ses fruits, cet ensemble de jeunes canadiens ouvrait la saison des Jeunes Musiciens du Canada au théâtre Port-Royal. Tous musiciens résidents de Toronto, Andrew Dawes (violin), Kenneth Perkins (violin), Terence Helmer (alto) et Marcel Saint-Cyr (violoncelle) se consacrent depuis trois ans à l'interprétation exclusive de la musique de chambre. Le résultat de l'ensemble fut impressionnant: ils ont dessiné des phrases amples et significatives avec une aisance et une autorité fort convaincantes. Nous n'avons pu que constater la perfection de ce groupe de cordes, plutôt sa "grande" perfection.

Le "Quatuor Op. 54 No. 1" de Haydn s'est déroulé selon l'un des plus parfaits mécanismes qu'on puisse réaliser. Mise à part une sonorité peut-être un peu trop ténue, on ne pouvait contester l'union exemplaire des membres du Quatuor Orford, la finesse archaïque de ses traits et l'équilibre créé dans le cadre d'une échelle établie à partir de la densité sonore du premier violon, Andrew Dawes. Faute de rigueur, de fantaisie et de mouvements concis.

L'œuvre a culminé dans la finale sous le jeu d'archets libérés de toute routine, en des surprises nouvelles et pleines d'esprit.

Vint le moment tant attendu qui permit au Quatuor Orford de prouver qu'il savait être de son temps, qu'il était assez "coriace" pour affronter le "Quatuor Op. 3" de Berg. Écrit en 1910 sous la férule de Schoenberg, le quatuor est d'un expressionnisme fougueux (mais admirablement bien contrôlé) haché ou découpé d'épisodes au charme lyrique (parfum mahlérien, évidemment). Toujours est-il que les exécutants ont traduit ses deux mouvements avec tant d'âme, tant de technique, que ce fut pratiquement un modèle de création artistique. L'inter-

prétation avait un sens, une signification profonde, où les interprètes se cherchaient eux-mêmes à travers le texte d'un maître tout autant qu'ils cherchaient le maître à travers leur propre contexte de sensibilité personnelle. C'est un "gai savoir" qu'une diction impérieuse et pleine de feu a mis en évidence.

Puis, ce fut le quatuor "De ma vie..." de Smetana, marqué de sonorités racées et de rythmes un peu diaboliques. Comme ce fut le cas pour les œuvres précédentes, les musiciens se sont adaptés au cadre et à l'essence du quatuor sans renoncer à une véritable chaleur musicale. Ici, nous avons apprécié notamment la traduction ample et "vraie" du largo

sostenuto, la cohésion et la fantaisie des musiciens dans l'adagio moderato à la Polka.

Pour véhiculer autant de beautés musicales, le Quatuor Orford a dû peiner et suer longuement sur ses feuilles de musique. Aujourd'hui, nous le retrouvons fortifié et transcendant — sur les traces du Quatuor Amadeus.

On l'aura deviné, ce concert était d'abord destiné aux jeunes mélomanes. Où étaient-ils ce soir-là? Quelle muse poursuivait-ils? L'auditoire étant en majeure partie composée d'adultes, les membres des JMC section Montréal étant au nombre de 4,000, il convient de se poser sérieusement quelques questions.



Le pianiste Alexandre Brailowsky donnera un récital à la salle Wilfrid-Pelletier, le 25 novembre. Grand romantique par excellence, ce musicien d'origine russe se produira dans des œuvres de Vivaldi, Scarlatti, Debussy, Villa-Lobos, Chopin et Liszt. On notera qu'il interprétera les 24 préludes Op. 28 de Chopin.

CONCERTS DU VENDREDI
LA FACULTÉ DE MUSIQUE
de **L'UNIVERSITÉ MCGILL**
Les chœurs de la Faculté et l'Ensemble Instrumental
sous la direction de Donald Patinkin et Eugene Plawinski
Magnificat en Sol mineur d'Antonio Vivaldi
Prophétie de Michèle de Kéley Jones
Salle Redpath McGill Campus
Vendredi, le 22 nov. 1968
8 h 30
ENTRÉE LIBRE

CINÉ-ART FILMS
PRÉSENTE

Le grand Meaulnes
LE ROMAN D'AMOUR QUI, DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE, FAIT RÉVÉR LA JEUNESSE DU MONDE ENTIER...
EN COULEURS
D'ALAIN Fournier
Tel. 861-2996 900 ouest, ST-CATHERINE
FLEUR DE LYS 858, E. ST-CATHERINE — 388-3303
CINÉMA DE PARIS

LOUIS DE FUNES
UN TORRENT DE RIRE...
les grandes vacances
Aussi en réédition en couleur
SON SEUL AMOUR JEAN-TALON
JEAN-TALON A L'EST DE PILER — 725-7000
3019, E. SHERBROOKE — 525-2174
MAISONNEUVE

LA PEUR
LE DRAME ANGOISSANT D'UNE JEUNE SOURDE-MUETTE!
Aussi en couleur
LA LOUVE SOLITAIRE
12.30, 2.15, 4.10, 5.50, 7.45, 9.40
5505, ST-HUBERT — 274-6155
CANADIEN

UN FILM PROFONDEMENT HUMAIN
avec Michel Simon
LE VIEIL HOMME ET L'ENFANT
ALAIN COHEN
un film de CLAUDE BERRI
Semaine: 7.30-9.30
Dimanche: 1.30-3.30
5.30-7.30-9.30
5550 ouest Sherbrooke — 489-5559
CINÉMA V

I even met HAPPY GYPSIES
"UN FILM QUI INSPIRE L'ÉTONNEMENT ET L'ADMIRATION."
EN COULEURS — L'Express
UN FILM UNIQUE D'UNE PUISSANCE CAPTIVANTE!
Semaine: 8.00-10.00
Dimanche: 2.00-4.00-6.00-8.00-10.00
5550 ouest Sherbrooke — 489-5559
SALLE NERMAES

THE FEAR
ZORBA LE GREC de CACOPYANNIS
LES JEUNES APHRODITES de KOUNDOUROS
et maintenant LA PEUR de MANOUSSAKIS
"VOUS PONGEZ AU PLUS PROFOND DES ABÎMES HUMAINS!" — N.Y. POST
V.O. — SOUS-TITRES ANGLAIS
EN SEMAINE: 7.30-9.30
DIMANCHE: 1.30-3.30
5.30-7.30-9.30
1204, ST-CATHERINE E. — 525-8600
FESTIVAL

CE SOIR À 7H.45
Blue Bonnets
SOIRÉE DES DAMES

CINÉMAS de RÉPERTOIRE
A l'affiche
CE SOIR 7h. et 9h.30
Le Comité d'Information Politique présente:
10 JOURS de CINÉMA POLITIQUE

à 7 heures (19h.)
LE POUVOIR NOIR
- MINGUS (U.S.A.)
- HUEY (U.S.A.)
- LA MARCHÉ (U.S.A.)
- NOW (CUBA)
à 9h.30 (21h.30)
VIVE L'ORDRE!
TERRE DES HOMMES
en plus 6 courts métrages
verdi
5380, ST-LAURENT — 277-4145

DERNIER SOIR: CE SOIR
ANTONIO (en français)
BLOW UP (couleur) 5.30 et 9.30
LA NUIT à 7.30
lido
340 boul. LABELLE — 681-1887

3^e SEMAINE
FALSTAFF
de ORSON WELLES
avec ORSON WELLES, JEANNE MARCUS, MARSHALL AU, JAMES CAGNEY, JOHN DILLON, MARINA VLADE
5^e SEMAINE
ELYSÉE
35 MILTON (842-8083) SALLE ROBERT
L'HOMME QUI MENT
5^e SEMAINE
UN FILM DE ALAN ROBERT GILLET
3000 TOUS

Salle Rénou Ce soir 7.30-9.30. **Salle McLaren**
UN FILM DE FRANCIS TRUFFAUT
Baisers volés
"Tout simplement un chef-d'œuvre" (L'EXPRESS)
721-6060 **LE DAUPHIN**
BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE

POUR TOUS
"Éblouissant! Une fois que vous l'aurez vu, vous aurez une toute autre conception de "Romeo & Juliette" — LIFE
Produit par **FRANCO ZEFFIRELLI**
ROMEO & JULIET
Technicolor
Horaires: 1.00, 3.30, 6.00, 8.45. Dernier programme complet 8.45.
SEVILLE
2155 ST-CATHERINE O. 932-1139

18 ans
SA PASSION EST RAVIVÉE DANS...
THE HOUSE OF THE SLEEPING VIRGINS
(LA MAISON DES VIERGES ENDORMIES)
sous-titres anglais
Un film de KOZABURO YOSHIMURA
CINÉMA DE LA LITTÉRATURE — 100
HORAIRE: 12.45, 2.30, 5.00, 7.15, 9.30
VENDÔME
PLACÉ VICTORIA Tel. 878-1451 CINÉMA D'ART

COMMENT LES SÉDUIRE
Le Guide Rose du Libertinage
18 ANS réservé aux adultes
SUSANNE EN COULEUR
Dim. à Vend. dernier programme complet à 8.35 p.m. Samedi dernier programme à 10.00 p.m.
TEL 842-8264 TEL 866-2774

Midi-Minut Pigalle
4467 ST-DENIS SMT ROYAL 912 ST-CATHERINE & MANSFIELD

PINERAMA
Metro-Goldwyn-Mayer présente une production de Martin Ransohoff
"Ice Station Zebra"
en CINERAMA et METROCOLOR
Avec Rock Hudson, Ernest Borgnine, Patrick McGowan, Jim Brown
FAUTEUILS RÉSERVÉS EN VENTE... par poste... au théâtre... Jules Jacob Musique, Morgan Imprints Boulevard (et Dorval) 801 des Bas Prix, Roland Faucher, C.T. Point-View.
POUR TOUS IMPERIAL CINERAMA METRO STATION PLACE DES ARTS
1430 Bleury, Mt. Av. 8-7102 ou 5603

Le démon farceur
LOUIS DE FUNES
dans **Le Petit Baigneur**
EN COULEURS
ANDREA PARISI ROBERT DIERY
Réalisé par ROBERT DIERY
POUR TOUS

LE PARISIEN
CINÉMA
Tel. 861-2697 480 ouest St. CATHÉRIE
Représentation à 10.00, 12.10, 2.25, 4.35, 6.55, 9.15 p.m.

CINEMA
LES GALERIES D'ART 353-5960
METROPOLITAIN ET MONTÉE ST-LEONARD
Le soir à 7.30 et 9.35. Dernier programme 9.05 p.m. Sam. et dim. 1.00 p.m.

ADULTES!
LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE
Directeurs: Gilles Pelletier, Georges Groulx, Françoise Graton
SOIRÉE POUR LE GRAND PUBLIC
- SAMEDI SOIR 8.30 P.M. LE 23 NOVEMBRE -
VOLPONE
de Jules Romains et Stefan Zweig d'après Ben Jonhson
Décors: Costumes: Musique: Robert Prévost Claudette Picard Georges Savaria
Mise en scène: **GEORGES GROULX**
avec **HENRI NORBERT**
Ronald France Dyne Mouso
Robert Rivard Jacques Galipeau
Françoise Graton Jean-Marie Lemieux
Gilles Renaud Christian Delmas
Louis Aubert Guy Thauvette
Gaston Gladiu Jean-Pierre Carrière Jean Chicoine
Renseignements: 866-1964
au Théâtre de Gesù - 1200 rue Bleury - Montréal
Ce sera la seule soirée de Volpone offerte au grand public.
Bon de commande NCT: Je désire... abonnement(s) aux soirées-gala N.C.T.
Nom Ville
Adresse
No. de tél.:
23 novembre - Samedi soir 8.30 VOLPONE de Ben Jonson
15 février - Samedi soir 8.30 LE JEU DE L'AMOUR ET DU HASARD de Marivaux
29 mars - Samedi soir 8.30 UN SIMPLE SOLDAT de Marcel Dubé
Prix: \$6.00 du billet ou \$15.00 Billet de saison.

arts et spectacles

Grand Prix de reportage à Michel Chavlin de Radio-Canada

La Communauté radio-phonique de langue française a décerné lundi soir son Grand Prix annuel à la Société Radio-Canada, pour un reportage de Michel Chavlin, réalisateur de l'émission TEL QUEL. Le reportage qui a valu à Michel Chavlin ce grand prix — qui est remporté pour la première fois par le Canada — s'intitulait "Prague occupée".

Ce prix d'une valeur de 4.000 francs français, environ \$800, a été attribué par un jury composé de personnalités appartenant aux stations de radio des quatre pays de la communauté francophone: Belgique, Canada, France et Suisse, réuni à Bruxelles à l'occasion de la session annuelle de travail de la Communauté radiophonique de langue française.

Le reportage "Prague occupée" avait été réalisé, sur

place, du haut d'une fenêtre, au moment même où les Russes envahissaient la capitale tchécoslovaque. Dans son travail de réalisateur, animateur, Michel Chavlin était accompagné du journaliste Jean-Pierre Fournier, autrefois attaché au journal Le Devoir.

L'enregistrement qui fut transmis sur les ondes de Radio-Canada, en primeur, quatre jours après le début de l'occupation de Prague par les troupes du Pacte de Varsovie, donnait une image saisissante du climat de cette ville: on y entendait non seulement les coups de canon, les bruits des chars d'assaut et des avions, mais les cris d'angoisse et de stupeur de la foule ainsi que des membres de la famille qui hébergeait le réalisateur et le journaliste canadiens.

Télé-chronique

Le père inconnu de la révolution tranquille

Il y a peut-être des gens qui savaient que Georges-Émile Lapalme avait été le "père inconnu de la Révolution tranquille", selon l'expression de Fernand Seguin, mais on ne savait certes pas à quel point l'ex-ministre des Affaires culturelles avait inspiré le programme politique du parti libéral en 1960. C'est à "Sel de la semaine", en effet, qu'on nous a montré les deux cahiers, "Pour une politique", qui comprennent des textes de M. Lapalme, d'après lesquels on avait construit un peu hâtivement, semble-t-il, le programme du parti. Est-il amer? Il essaie de ne pas le laisser paraître s'il l'est. Il aime blaguer, il aime les bons mots; il raconte d'ailleurs que le premier écrivain qu'il a vraiment aimé, c'est Léon Daudet, un fameux humoriste dont la plume savait aussi bien piquer l'ennemi qu'en faire un portrait définitif. Il considère Daudet comme un grand écrivain et comme "l'un des plus grands journalistes de combat". "On ne publierait pas ses articles ici, à ce moment-ci", dit Lapalme, qui avoue avoir également lu Proust.

Né dans un milieu favorable à Bourassa, influencé par Edouard Monpetit, Georges-Émile Lapalme choisit le Droit sans passion. Seguin, on se demande pourquoi, lui dit: Vous auriez pu choisir la littérature. "Il fallait être héroïque, dit Lapalme, et je ne l'étais pas." Par amour-propre, dit-il en riant, j'ai décidé de joindre le parti libéral en 35. Puis en 50, il est élu chef provincial du parti. Durant sept ans, il fera la lutte à Duplessis, qui "était quelqu'un" quand même, avoue-t-il. Et pourquoi avoir quitté le parti, le pouvoir? "J'en avais assez. Le pouvoir est la chose la plus décevante. Avant la victoire, des gens prétendaient lutter pour des principes; au lendemain, ils voulaient la moitié de la province." Il y avait de l'argent pour construire des ponts, mais pour financer sérieusement un Ministère des Affaires culturelles et un Office de la langue française, il y en avait moins. Pourtant, si on l'avait voulu, en cinq ans, dit-il, on aurait pu faire en sorte que tout le monde parle français ici. On aurait aimé que M. Seguin lui pose au moins une question: où souhaite-t-il que le Québec se dirige, que pense-t-il du Parti Québécois, de l'avenir du Québec? Car c'est un homme qui doit avoir des idées là-dessus. Consolons-nous en songeant qu'il rédige ses mémoires dont le magazine MacLean publiera des extraits. Peut-être en saurons-nous plus, je dois dire, pour finir, que Fernand Seguin jouait bien son rôle, même si j'aurais personnellement voulu qu'il force son invité à considérer un peu l'avenir.

André MAJOR

Horaires

Le sigle c marque une émission en couleur

CBFT (2)	
9.25 Aujourd'hui à CBFT	7.00 Dernière heure
9.30 L'inspecteur Leclerc	7.15 Télématin
10.00 Le roman de la science	7.30 Les grandes productions
10.30 En mouvement	7.35 "Le shérif de ces dames"
10.45 Monsieur Surpise présente	7.40 Rial Gigueur illimité
11.00 La souris verte	7.45 Dernière heure et météo
11.15 Cinéma	11.00 La ronde des sports
"La petite noire", aventures (E.U., 1954)	11.15 Cinéma
1.00 Cinéma	"Purée de vivre", drame (E.U.)
"La grande vie", étude psychologique (Franco-italo allemande 1959)	12.45 Dernière édition
2.30 Out ou non	12.50 Fermeture
3.30 Femme d'aujourd'hui	
4.00 Robino	8.00 Test Pattern and Music
4.30 Grigot et Délicat	8.26 Today on CBMT
5.00 La fourmi atomique	8.30 That Morning Show
5.30 Richard Cœur de Lion	9.00 Québec School Telecast
6.00 Tour à tour	9.15 Québec School Telecast
6.15 Nouvelles du sport	9.30 Québec School Telecast
6.30 24 heures	10.00 Québec School Telecast
6.45 Aujourd'hui	10.30 Friendly Giant
7.30 Commando du désert	10.45 Chez Hélène
8.00 La soirée du hockey	11.00 Mr Dress-up
10.15 Les Martin	11.35 Pick of the Week
10.45 Téléjournal	11.35 Andy Griffith
11.05 Nouvelles du sport	12.00 Search for tomorrow
11.15 Cinéma	1.00 Luncheon Date
"Les cousins", drame de Claude Chabrol, (France, 1958)	1.30 As the World Turns
1.00 Téléjournal	2.00 The Bonanza Pruden Show
	2.30 The Coronation Street
	2.50 Edge of Night
	3.00 The Weaver (7) sex
	4.30 A Place of Your Own
	5.00 Huckleberry Finn
	5.30 Bugs Bunny
	6.00 The Ghost and Mrs. Muller
	6.45 Hour - Glass
	7.30 The Mothers-in-Law
	8.00 Festival: Billy Budd (Opera)
	11.00 CBC National News
	11.15 Viewpoint
	11.25 Night Overall
	11.35 Movie Cavalcade
	"Race Street"
	1.00 Final Report

CFTM (10)	
7.15 Mire et musique	
7.30 Les p'tits bonhommes	
7.45 Métro-matin	
8.45 36-24-36	
9.00 Toast et café	
10.00 Voie de femmes	
10.30 Leçons de beauté	
10.45 L'école du bonheur	
11.00 Voie de femmes	
11.30 L'éternel amour	
"Au son des guitares" (2e)	
12.00 Les réclis du Capitaine	
12.10 Les manchettes	
12.15 Cinéma-roman	
"Les Marquises" (5e)	
12.30 Cinéma-mercure	
"La femme coupée en morceaux" comédie (France)	
2.00 Cinéma-mercure	
"Le voleur se porte bien", policier (France)	
3.00 Madame s'amuse	
4.00 La cabane à Midas	
4.30 Super bolide	
5.00 Les 5 à 8	
5.00 Télé-Méto	
6.10 Sports-images	
6.50 Télé-méto	

Mangez du beurre

MY COUNTRY

fabrique par

Lactanor

condition féminine



Grande capeline très romantique en organza marine à pois blancs, ornée du même tissu taillé sur le biais et noué à l'arrière.

Le printemps verrait revenir chapeaux romantiques et capelines

L'opération chapeau est lancée. L'hiver, bien sûr, on le porte par nécessité, mais dès qu'arrive le printemps, c'est fini, et depuis plusieurs saisons déjà, les femmes vont tête nue, les cheveux libres "d'ornement".

Cela pourrait fort bien changer le printemps prochain et le couturier montréalais Michel Robichaud qui conçoit le chapeau comme un atout indispensable pour parfaire la tenue de la femme élégante, présenterait hier matin, à la presse, une collection d'un chic spécial, souvent très romantique. Pour celles toutefois qui hésiteraient à porter voi-

lette et camélias ou rosette, il propose le canotier rajeuni et d'allure espagnole ou le breton aplani avec bord à revers contrastant, sans oublier le petit fédora tailleur et passe-partout à moins que vous ne préfériez le safari souvent agrémenté d'un jersey drapant la nuque et enveloppant le cou. Comme toujours, dans ce que touche Robichaud, la ligne est précise et bien construite. L'accent est mis sur une forme modelée en hauteur, aux angles légèrement arrondis, ce qui donne un chapeau seyant et facile à porter. Peut-être, madame, vous laisserez-vous convaincre.

Au hasard des livres et revues...

Lire, ce n'est pas tellement une question de temps, c'est surtout une question d'appétit, d'appétit qui, selon la dernière livraison de Femme pratique (novembre 68), varie avec l'âge. Entre 13 et 20 ans, sauf pour une minorité de rebelles — 20 p.c. environ — on dévore. Pour vivre d'autres vies le plus vite possible. D'abord, frais émoulus de l'école, des classiques: Maupassant, Monttherlant, Camus... et bien sûr l'éternel Balzac. Puis, pour ceux qui arrêtent leurs études, des livres qui correspondent à leurs aspirations. Les garçons — et cela durera leur vie entière — se sentent attirés par les ouvrages techniques, les sports (football, rugby, auto, judo), les romans d'aventures, les biographies. Pour les filles, surtout des romans sentimentaux et tendres, Guy Des Cars, Pearl Buck, Cronin. En général dans les collections de poche. Des auteurs sélectionnés, consacrés, pas cher.

Etudiants, étudiantes lisent tout ce qui leur tombe sous la main! Et bien sûr, ils font leur "poussée" philosophique, tiennent à connaître Sartre, Simone de Beauvoir, Teilhard de Chardin. Mais surtout, ils veulent des livres de l'immédiat, de l'actualité, ceux des derniers événements (ceux de mai ou de Tchécoslovaquie, par exemple).

Et pour tous, des policiers! Vers 25 ans, plus de la moitié des Français, toujours selon Femme pratique, refferment le dernier livre qu'ils liront jamais!

De 25 à 45 ans, c'est l'âge où l'on achète le plus d'ouvrages — moins de poche — sans doute parce que l'on a davantage d'argent. Hommes et femmes ont alors des goûts identiques. Ils voudraient lire ces livres dont parle l'actualité. Mais pour tant de femmes qui les achètent, les entourent, ces livres de politique, d'économie, combien les referment à la dixième page, déconcentrées? Et se replongent avec joie dans ces bons livres qui leur parlent d'elles, comme "Le matrimoine" d'Hervé Bazin, "L'été d'une vie", d'André Martinet, etc.

50-60 ans, on lit moins, on achète moins de livres. C'est l'âge où l'on s'offre livres d'art, encyclopédies. On se met à lire des romans à épisodes.

Les greffes du coeur

Un sujet passionnant dont les Editions de l'homme ont décidé à leur tour de traiter dans un livre de quelque deux cents pages où sont réunis des interviews du professeur Christian Barnard, du Dr Pierre Grondin et plusieurs autres. Ces pages racontent en outre les exploits du professeur Barnard, réalisés à l'hôpital de Groote Schuur, au Cap, et ceux d'une équipe de médecins de l'Institut de cardiologie de Montréal. "Les greffes du coeur", soulève également les problèmes légaux et moraux d'une greffe.

La pilule, échec au roi!

Ce livre du Dr Raymond Baud, publié dans la collection "réponses", chez Robert Laffont, ne représente pas "un ouvrage de plus" sur la contraception. L'auteur se penche plutôt sur les problèmes soulevés au niveau de l'inconscient des hommes et des femmes par l'utilisation des contraceptifs. Le Dr Baud n'ignore pas que les réactions sur livre risquent de susciter parmi ses confrères médecins et parmi tous ceux dont il démonte, avec humour, les mécanismes intimes. L'auteur s'est penché, depuis 1947, sur les problèmes psychologiques posés par la médecine et suit depuis ses débuts les progrès de la contraception. Il a donné de nombreuses conférences sur le sujet et a assisté à la plupart des congrès internationaux qui lui ont été consacrés.

Trois livres pratiques

La bibliothèque Marabout, dans la collection service, nous présente deux nouveautés: "La salle de séjour", et "L'encyclopédie des jardins et maisons de campagne" (en deux tomes). Les trois livres sont largement illustrés et répondent à une infinité de questions tout en attirant votre attention sur 1001 détails auxquels vous n'auriez peut-être pas songé.

R. R

900 heures par année de travail ménager...

SOUTH BEND — Les femmes d'Amérique du Nord consacrent chacune en moyenne 900 heures par année pour la bonne tenue de leur demeure.

Telle est la conclusion qui découle d'une enquête menée par Mme Mary Gaffney, directrice de l'"Hagerty Home Care Institute" de South Bend, en Indiana.

Si la maîtresse de maison recevait un salaire, à l'actuel taux du marché du travail, ses fonctions seraient évaluées à \$1.440. Selon Mme Gaffney, la femme qui utiliserait les procédés modernes de nettoyage, pourrait gagner près de deux heures de temps supplémentaires chaque semaine.

Le travail hebdomadaire au total de 99 heures et demie, comprend environ 44 heures et demie comme bonne d'enfants, 17 heures et demie à titre d'acheteuse d'aliments et cuisinière, plus de 17 heures comme ménagère et deux heures dans le rôle de conducteur d'automobile.



Les directeurs de la Nouvelle compagnie théâtrale, Gilles Pelletier, Georges Groulx et Françoise Graton offrent trois soirées au grand public. Les profits de ces soirées serviront à couvrir les frais d'un concours de textes dramatiques chez les étudiants. Sur notre photo, dans l'ordre habituel, Gilles Pelletier discutant avec Mmes Thérèse Chartrand et Aline Chartrand-Rouleau qui ont bien voulu prêter leur concours à l'organisation de ces soirées qui auront lieu les samedis 23 novembre (Valpône), 15 février (Le jeu de l'amour et du hasard) et 29 mars (Un simple soldat), au théâtre du Gesù.

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- Député de Papineau à l'Assemblée législative. - Administrateur.
- Oiseau inapte au vol. - Pied de vigne.
- Du groupe qui comprend les Serbes, les Polonais, les Tchèques, les Russes, etc. - Ensemble des ruines.
- Chlore. - Dans la mythologie scandinave, génie aérien qui symbolise l'air, le feu, la terre, etc. - Liste, catalogue.
- Statur d'homme servant de support à une corniche. - Note de la gamme.
- Orient. - Qui concerne les philosophes de l'école d'Élée.
- Liste, catalogue. - Fis bombance.
- Action d'élaborer.
- Facile. - Cinq cent cinquante. - Sans compagnie.
- Usages. - Repli du corps d'un serpent. - Utilise.
- Maire de Granby.
- Amusement. - Obtenu. - Monument monolithique, chez les Égyptiens et les Grecs.

Solution d'hier

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
2	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V
3	W	X	Y	Z	A	B	C	D	E	F	G
4	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R
5	S	T	U	V	W	X	Y	Z	A	B	C
6	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
7	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y
8	Z	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
9	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U
10	V	W	X	Y	Z	A	B	C	D	E	F
11	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q
12	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	A	B

Verticalement

- Premier Ministre de la province de Québec de 1920 à 1936.
- Ville en face de la capitale fédérale. - Qui exécute un solo.

Sur votre agenda

Date	Invitation	Lieu
Nov 20	Un café réunira les membres du club Themis et leurs invités ce matin à 11h. Les invitées seront accueillies par la présidente du club, Mme Stuart-R. Townsend et par les membres du conseil de direction. Renseignements: 849-4029.	910 ouest, rue Sherbrooke, Mtl.
20	Bazar annuel du service mondial du YMCA à l'issue d'un déjeuner-modes qui aura lieu à midi trente. Le soir, à 18h, on servira un dîner international suivi d'une démonstration de danses polonaises. Le grand public est invité à cette journée. Renseignements: 866-9941.	1355 ouest, boul. Dorchester, Mtl.
20	Les membres du conseil des femmes de la Chambre de commerce du district de Montréal et leurs amis sont invitées à visiter la compagnie Ciba cet après-midi, à 14h. Renseignements: 866-2861.	205, rue Bouchard, Mtl.
20	Cours et démonstration d'art floral cet après-midi, à 16h, par Réal Boies.	Centre Mgr Pigeon, 5550, rue Angers, Mtl.
20	Dîner-causerie, à 18h15, de l'Association des femmes d'assurance de Montréal. Le conférencier sera M. F.L. Jaques, de la compagnie Crum & Forster.	Hôtel Windsor, Mtl.
20	75e anniversaire du Conseil des femmes de Montréal, ce soir, à 20h. Tous les membres et leurs invités sont les bienvenus.	Auditorium de la Banque royale, Place Ville-Marie.

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez-vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillères à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrou-

ver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour votre pharmacien. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune,

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AMEUBLEMENT A VENDRE

ENTREPRISE QUÉBÉCOISE

Division de décoration intérieure

30%

Sur ameublement de tous styles, tapis, dorures, œuvres d'art, antiquités, et restauration.

Sur rendez-vous

Mme Gilles Legault
388-8540

APPARTEMENT A SOUS-LOUER

ST-BRUNO: 4 1/2 appartements, 2 chambres à coucher, grandes pièces, neuf, chauffé, taxes payées, 1er étage, beau site. Tél. 653-3827. 25-11-68

CHAMBRE ET PENSION

Femme distinguée désire chambre et pension ou échange de légers travaux ou enseignement anglais. Dans une maison où l'on parle très bien français. Écrire Case 80 Le Devoir. 21-11-68

COURS PRIVÉS

Professeur d'anglais enseignant l'anglais individuellement ou en groupe. Tél. 482-2943 avant 6 p.m. ou 733-4052 après 6 p.m. 22-11-68

DEMANDE D'EMPLOI

Français, professeur enseignement spécialisé, dessin industriel, libre immédiatement, huit ans expérience, industrie et bureaux ling-conseils. En France et Canada. Tél. 938-6990 soirée. 21-11-68

Surcrot des Fêtes, Maisons d'affaires, commerces, compagnies d'assurances, à bas prix, adresserai pour vous enveloppes, publicité, cartes souhaits. R. Pélouquin B.A. 288-0535. 23-11-68

Encouragez nos annonceurs

DIVERS

TOP MART INC. 15 est rue Ste-Catherine. Tél. 845-0401. Métro: Saint-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers. Tuxedos \$30. Habits complets en tricot. Veste et tricot. \$20. Vestons sport, \$10. Manteaux d'hiver, \$15. \$20. Pull-over, \$3. \$5. \$6.50. Pantalons \$3. \$5. \$6.50 etc., etc.

FEMME DEMANDÉE

PERSOENNE DE CONFIANCE

Pour New-York. Français longue maternelle, pour s'occuper de 2 enfants allant à l'école. Maman professeur de français. Voyage payé. Possibilité d'étudier anglais. Date à convenir.

Adressez curriculum vitae et références exigées à: Case 53 Le Devoir. 21-11-68

PERSONNEL

Ne restez pas seul (e) Célibataires, veufs (ves) séparés (es). Pour informations: 525-7861 ou 387-7828. 23-11-68

Rencontres, buts social, matrimonial, célibataires, veufs (ves) ou personnes seules. Venez vous inscrire à l'Agence DU BONHEUR ENRG 6365 Delormier. Pour rendez-vous 725-0680. 21-11-68

PROPRIÉTÉ A VENDRE

ST-LAMBERT: 171 Dulwich, près métro, bungalow 6 1/2 pièces, 4 chambres, sous-sol fini, bar, salle lavage, garage, terrain paysager, patio. Conditions faciles \$33.000. Voir immédiatement propriétaire. 672-4487. 21-11-68

CÔTE DES NEIGES, à côté Université Montréal, duplex, une entrée, sous-sol 2 appartements, une salle de jeux, rez-de-chaussée 1-6 1/2, 1er étage 1-5 1/2, garage, 255. Fendall près Decelles. Tél. 728-0800. 21-11-68

TAILLEUR

"Vous avez maigri ou engraisé? Faites réajuster vos vêtements, habits ou pantalons, transformés en avant simple dernier style."

DROLET TAILLEUR
—SPECIALITE—
Habits et costumes sur mesure
251 est. rue GUIZOT
Tél. 388-2532 J.N.O.

ENTENTE, EN PRINCIPE, ENTRE NOTRE MONDE FINANCIER POUR LA CRÉATION D'UN FONDS DE PRÉVOYANCE

potins financiers

La Bourse de Toronto a perdu du terrain, hier, pour la 4^{ème} séance consécutive, tandis que la Bourse de Montréal modifiait sa tendance en fermeture. La séance paraissait maussade sur la Bourse de Paris, où la plupart des valeurs françaises transiées ont flechi, hier. A l'opposé, il a été enregistré un certain affermissement sur le marché parisien de l'or. La Bourse de Londres paraissait pratiquement inanimée hier, sous l'effet de la crise monétaire et des craintes de restrictions économiques nouvelles. La Bourse de N.Y. était plus résistante en fermeture qu'au début et l'indice des industriels, compilé par la DJ, clôturait hier 3.95 plus haut à 966.73.

Comme on le constatera ci-contre, il est absurde de croire que le mark allemand sera dévalué aujourd'hui.

La Bourse de N.Y. sera de nouveau fermée aujourd'hui afin de permettre aux agents de changes américains de mettre leurs livres à jour.

Comme la crise monétaire continue en Europe, l'attention spéculative se porte toujours sur les titres aurifères, vu la fermeté persistante du prix de l'or sur les divers marchés du monde.

Il est évident que les spéculateurs attendent de bonnes nouvelles économiques avant de faire preuve d'enthousiasme.

M.C.B. Neapole, président des Bourses de Montréal et Canadienne, adressera la parole ce soir à 6 p.m. au Mount Stephen Club, devant les membres du Financial Executive Institute. Il leur parlera de la Bourse et des règlements qui régissent le commerce des valeurs mobilières.

M. Raymond Camus, B. Com., président de Raymond Camus Inc. courtiers en valeurs mobilières ayant son siège social dans notre ville, vient de perdre sa vénérée mère Madame M. Camus, décédée à l'âge de 71 ans. La dévouée mortelle est exposée au salon Urgel Bourgie, rue Wellington et les funérailles auront lieu vendredi matin à 9 heures, en l'église Notre-Dame-de-Lourdes à Verdun. A la famille et spécialement à M. Raymond Camus, Le Devoir présente ses sincères condoléances.

Cours de l'or

LONDRES (Reuter) — Le prix de l'once d'or fin cotait \$40.05 US hier sur le marché européen de l'or, comparativement à \$40 lundi.

PARIS (Reuter) — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait \$63.30 hier sur le marché libre de l'or français, comparativement à \$65.40 lundi.

L'angle, pièce d'or américaine de \$20, valait \$156.00 au regard de \$155.60 lundi.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Wainoco Oil & Chemicals Ltd. réduit la valeur au pair de ses actions

En vertu de lettres patentes supplémentaires, datées du 11 octobre 1968, le capital-actions autorisé de Wainoco Oil & Chemicals Limited a été réduit de \$3,000,000 à \$750,000, au moyen de la réduction de la valeur au pair de chaque action, de \$1.00 à \$0.25. Dès l'ouverture des affaires sur la Bourse Canadienne le 19 novembre 1968, les transactions eurent lieu sur les actions d'une valeur au pair de 25 cts chacune, 435,000 actions additionnelles, d'une valeur au pair de 25 cts chacune, ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne, dont 25,000 ont été émises aux fins d'acquiescer Mosberry Chemical Spray Co. Ltd. et 410,000 réservées pour fins d'émission en rapport avec l'achat de J.B. Ashmun Inc.

Quebec-Telephone émettra sous peu des droits de souscription

La Bourse de Montréal a été notifiée par la Quebec-Telephone que cette dernière a présenté un prospectus préliminaire aux différents corps publics réguliers ayant autorité sur l'offre proposée que sa direction entend faire à ses détenteurs d'actions ordinaires (autres que ceux résidents aux Etats-Unis). Il s'agit d'une offre de droits, comportant le privilège de souscrire à une émission d'actions privilégiées subordonnées, convertibles, rachetables, à intérêt cumulé, de la série "A", d'une valeur au pair de \$15.00 chacune. Les détails de l'offre de droits ne seront pas déterminés, tant que les approbations nécessaires n'auront pas été obtenues. Comme on sait, M. B. A. Beneteau, président de Quebec-Telephone, a présenté un prospectus aux diverses Commissions des valeurs mobilières et on s'attendait à ce qu'il soit approuvé au début de décembre.

Western Decalta Petroleum Limited accroît ses intérêts

MM. Glenn S. Brant, M. John P. Callaghan, M. Joe E. Guyer, M. Robert H. Laurence, M. F.J. Williams et M. Charles S. Lee ont reçu à dîner, au début de cette semaine, les rédacteurs financiers des quotidiens locaux et des hebdomadaires financiers, au Mount Stephen Club. Comme on sait, M. Charles S. Lee est président de Western Decalta Petroleum Limited et il était accompagné de gens en vedette dans le monde du pétrole canadien. Le revenu brut de Western Decalta et sa position liquide accusaient de légères améliorations cette année au regard de l'an dernier, mais elles ne correspondaient pas aux attentes de l'entreprise. On a estimé son revenu brut cette année à \$4,750,000 vs \$4,278,994 l'an dernier. Ses réserves de gaz naturel accusèrent toutefois, une forte hausse, par suite de l'acquisition en mai 1968 de Consolidated West Petroleum et du développement sur sa propriété du lac Eric. La direction de Western Decalta entendrait utiliser ses fonds à l'acquisition de terrains pétroliers, jusqu'en Alaska et sur les bords de la Baie d'Hudson.

Mount Pleasant Mines fait rapport des travaux, exécutés sur sa propriété par la Sullivan Consolidated

La Bourse Canadienne a été avisée par Mount Pleasant Mines Limited que Mr. C.B. Farnham, président de la compagnie, possède un rapport daté du 8 novembre 1968, reçu de la Sullivan Consolidated Mines, stipulant que cette dernière a foré 35 trous, représentant un total de 17,551 pieds de travaux et qu'il y a 2 fils de ligne pour l'exécution de ces travaux de forage sur la propriété. Il ressort du dit rapport que les travaux exécutés ont donné des résultats encourageants et qu'il est fort difficile d'évaluer la propriété, selon M. Farnham. Ce dernier déclara, en outre, que lorsqu'une nouvelle entreprise aura été formée, Mount Pleasant détendra un intérêt de seulement 10%. Cette nouvelle compagnie sera formée le 8 février 1970, si la Sullivan Consolidated continue l'exécution du présent accord. Mount Pleasant pourra gagner un intérêt additionnel de 12% dans la nouvelle corporation qui sera formée, si elle peut trouver les argentiers nécessaires pour payer ses créanciers.

Marcel CLEMENT

La Canadian Tax Foundation s'en prend à certaines taxes fédérales

TORONTO (PC) — Les délégués au congrès annuel de la Canadian Tax Foundation, réunis lundi, ont pris à partie le gouvernement fédéral qui se propose d'exempter de la taxe les biens offerts entre époux.

Les critiques voient dans cette proposition une sorte de carotte agitée devant les épouses, qui risquent de mener à des traquenards fiscaux, voire d'inciter à des rapports extra-matrimoniaux après le décès du mari.

On se souvient que dans son discours du budget, en octobre dernier, le ministre des Finances, M. Benson, avait suggéré d'exempter de l'impôt les cadeaux et les legs entre époux. Mais, pour compenser cette perte de taxes, le ministre avait envisagé d'augmenter les impôts sur les transferts effectués en dehors de l'unité familiale — soit à des personnes autres que le mari ou la femme.

M. Michael B. Jameson, membre de l'étude des avocats McCarthy and McCarthy de Toronto, a déclaré que bien que cela confère à l'épouse des avantages évidents, ces avantages seraient facilement perdus si le testament est conçu en termes imprécis.

Plusieurs testaments comportent une clause selon laquelle l'épouse doit survivre 30 ou 60 jours à son défunt mari pour prendre possession de la propriété. De l'avis de M. Jameson, cette clause désastreuse, mais commune, ferait perdre le droit à l'exemption fiscale, car dans ce cas le legs n'est pas absolu.

De même, une clause dans un testament prévoyant le ré-mariage, sous certaines conditions, ferait perdre le droit à l'exemption fiscale.

Si le testament prévoit une anticipation sur le capital au profit des enfants, l'exemption serait également perdue. "Cela, estime M. Jameson, équivaldrait à pénaliser un testateur qui se préoccupe de l'éducation de ses enfants. Ce dernier, du reste, ne pourrait même pas se préoccuper de sa mère — à moins que cela ne soit fait tout à fait séparément de ce qu'il légue à sa femme."

Americ Mines fera du sondage dans la région de Noranda

Americ Mines Ltd. a pris une option sur la propriété Don-X dans les cantons de Rouyn et de Dufresnoy dans la région de Noranda au Québec. Cette option, ainsi que celle acquise antérieurement de la Donrand Mines Ltd., accorde à la compagnie un groupe de 21 concessions minières au nord de la propriété attenante de la Delbridge Mines.

Un porte-parole de la compagnie a déclaré qu'un programme de forage débutera immédiatement sur la partie sud de la propriété renfermant des paramètres géologiques intéressants souvent associés au genre de gisements métallifères qu'on trouve dans la région de Noranda. L'équipement de forage est arrivé sur la propriété le 14 novembre.

Bourse de N. Y.

Wall Street, plus résistante en fermeture hier

NEW YORK (AFP) — Les cours ont connu leur meilleur niveau mardi pendant la dernière demie-heure de la séance, en dépit du fait que le marché sera fermé aujourd'hui, fermeture qui a tendance en général à inciter les opérateurs à agir avec prudence.

Si la situation monétaire internationale reste un facteur d'inquiétude ici, celle de l'économie américaine — hausse des revenus individuels et de la production industrielle — demeure encourageante.

La majorité des groupes de valeurs ont terminé en amélioration sur la veille avec une exception notable: les automobiles qui ont cédé toutes d'une fraction à plus d'un point. Certains prévoient que le volume élevé des ventes ne se maintiendra pas. Il a déjà diminué pendant les dix premiers jours de novembre. Les mines d'or, en général, ont été inchangées ou en baisse d'une fraction. Les chimiques ont été très soutenus et notamment Dupont qui a gagné 2 1/8 à la suite du relèvement de son dividende de fin d'année. Les machines de bureau ont été en général irrégulières.

Toutes les télévisions en couleur ont été en baisse tandis que la majorité des produits pharmaceutiques étaient en hausse. Les chemins de fer n'ont pas de changement notable. Les services publics finissent à des cours ne variant pas de ceux de la veille.

Parmi les valeurs canadiennes, Hudson Bay Mining a grimpé de 3/8 et Walker Gooderham de 1/8 tandis que le Canadian Pacific était en baisse de 2 3/8, Alcan de 3/8, et International Nickel et Massey Ferguson de 1/4.

Parmi les valeurs canadiennes à la Bourse Américaine, Scurry Rainbow Oil a grimpé de 1/2 et Canadian Javelin de 3/8. Preston a regagné de 1/8.

En clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait à 966.75, en hausse de 3.05.

Le volume s'inscrivait à 15,120,000 actions au regard de 14,390,000 actions lundi. Les gains ont surclassé les pertes dans le rapport de 772 à 570.

A l'échelle nationale

Une déclaration collective rendue publique, aujourd'hui, nous apprend que la Bourse de Montréal, la Bourse Canadienne, la Bourse de Toronto, la Bourse de Vancouver et l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières se sont entendues, en principe, pour créer un Fonds National de Prévoyance. Les discussions qui ont abouti à cette décision se poursuivent depuis plusieurs mois et certains détails restent à solutionner. Les différents gouvernements, dans tout le Canada, ont été tenus au courant de l'étendue des discussions.

Le but poursuivi, en créant ce Fonds National de Prévoyance, serait de disposer d'une somme d'argent qui pourrait être utilisée, à la discrétion des fiduciaires du fonds, en faveur des clients qui posséderaient des valeurs ou des sommes d'argent auprès d'un membre, de l'une des bourses précitées ou de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, devenu insolvable.

Bien qu'aucun engagement ne lie les bourses ou l'Association pour les pertes éventuelles des clients, il est reconnu que la création d'un fonds permettrait de procurer de l'aide aux clients exposés à subir des pertes, dont ils ne sont aucunement responsables, si telle intervention apparaissait justifiée.

L'établissement d'un tel fonds, à l'échelle nationale, auquel contribueraient les bourses et l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, représenterait un progrès important pour la confiance que les investisseurs mettent dans l'industrie des valeurs mobilières canadiennes" déclarait aujourd'hui M. S.E. Nixon, président de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, qui a ajouté "les contributions au fonds seront déterminées selon un barème préfixé en rapport avec l'envergure de l'entreprise du membre".

M. J.R. Kimber, président de la Bourse de Toronto a déclaré "Bien que la Bourse de Toronto possède un tel fonds depuis plus d'une décennie, nous sommes très heureux de protéger la création d'un Fonds National de Prévoyance qui protégera les investisseurs, à travers tout le Canada."

Le projet comportera, à l'origine, la création d'un fonds d'un million et demi de dollars qui sera administré par un représentant de chacune des organisations ainsi que par un fiduciaire indépendant qui sera le président du Conseil des Fiduciaires. Ce dernier assumera le rôle de vérificateur national qui disposera d'un personnel de son choix.

M. Charles B. Neapole, président de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne a souligné "que le rôle exercé par un vérificateur national contribuera à uniformiser les systèmes comptables et les méthodes de vérification, à travers tout le Canada."

La réalisation de ce projet aura comme objectif d'assurer un traitement équitable à tous les investisseurs — Canadiens et étrangers — lorsqu'ils traitent avec les membres de ces organisations."

"La Bourse de Vancouver a reconnu depuis longtemps le besoin de protéger les membres du public investisseur" déclarait M. J.A. Van Luven, président de la Bourse de Vancouver.

Bourse de Montréal

Pertes initiales, modifiées en fermeture hier sur la place locale

MONTREAL (PC) — Les services publics venaient en tête du marché de Montréal, avec un déclin modéré, mardi, alors que les banques et les papeteries suivaient de près, au cours de transactions actives. Les industrielles étaient mixtes.

Le marché connaît actuellement un répit depuis la hausse-record enregistrée la semaine dernière, à la suite de l'annonce de profits corporatifs.

L'indice des composites, avec des pertes modérées, a baissé de 58 à 178.51. Les déclins ont surpassé les gains par 92 contre 52. CP a perdu 2 1/2 à 72.58, Weston, 1-3/4 à 21 1/4, Bell Canada, 1 à 46 1/4 et Scott-LaSalle, 1 à 26.

Fleetwood a perdu 3/8 à 24 1/8, malgré une amélioration substantielle dans le revenu net pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre de 81 cents l'action, comparé à 24 cents en 1967.

Parmi les valeurs les plus actives, Enamel A a gagné un nouveau sommet à 7-3/4, soit une hausse de 1 1/4. Banque de Montréal a perdu 1-8 à 15-7/8, Banque de la Nouvelle-Ecosse, 1-8 à 23-5/8 et Trizec, 5 cents à \$2.80.

Canadian International Paper a gagné 2 1/2 à 40, Famous Players, 17-8 à 67 1/2 et Southern, 1 à 58.

Parmi les mines et les pétroles de premier plan, Falconbridge a perdu 3/4 à 98, Inco, 5-8 à 38-7/8 et B.A., 3-8 à 44-5/8, Cominco a gagné 5-8 à 34-1/2 et Imperial, 1-2 à 78.

Noranda a perdu 3/4 à 62-3/4, Peel-Elder a perdu 2 1/2 à 49-1/2 dans la section industrielle de la Bourse Canadienne. La compagnie a rapporté un profit net pour neuf mois de \$464,177 ou 68 cents l'action. On n'a donné aucun chiffre comparatif.

Mount Pleasant a perdu 2 cents à 29 cents sur 112,600 actions, parmi les mines et les pétroles.

A l'indice, les services publics ont perdu 2-5/8 à 151.17, les banques 52 à 182.89 et les papeteries, 76 à 92.91. Les industrielles ont gagné 07 à 185.35.

Indices à Montréal

Hier	185.25	151.17	182.89	178.51	92.91
La veille	185.25	151.17	182.89	178.51	92.91
Sem. d.	184.96	150.83	182.28	177.89	92.88
Moi. d.	184.18	151.31	183.58	178.24	92.63
Moi. H.	187.33	154.98	185.87	180.75	95.90
1968 H.	148.69	119.16	113.50	139.70	66.18
1967 H.	173.93	150.19	136.26	164.41	125.04
1967 B.	148.99	128.83	139.48	141.48	82.99

Indices à Toronto

Hier	182.40	219.01	115.37	230.05
La veille	182.40	219.01	115.37	230.05
Sem. d.	181.31	220.23	114.72	229.86
Moi. d.	178.23	204.40	113.74	228.83
Moi. H.	174.57	194.86	109.26	219.19
1968 H.	144.46	179.29	95.99	165.71
1967 H.	172.41	206.30	111.40	225.00
1967 B.	147.65	142.30	85.88	135.15

Valeurs minières hors-liste

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co. Ltd. Suite 1522 Royal Bank of Canada Building, Place Ville-Marie Montréal 2, Que.

STOCK	Off	Dem.	STOCK	Off	Dem.
ABETRA	13	16	GANDA SILVER	12	15
AMTIBIT ASBESTOS	3	4	GASPE COPPER	44	6
ACONIC	1	1	GASPIA	30	40
ADVANCE RL	4	6	GOLD STAR	3	6
ALBATROSS	10	15	G.L. NICKEL	7	12
ALSCOPPE	14	2	G.L. SILVER	100	110
ANAL MNG	5	6	HUCAMP	85	95
AMER CHIB	2	5	IMP. MIN	30	35
AMERIC	40	50	INDEPENDENT	2	4
BALD MTN	1	2	JACK WATTE	2	5
BEACON	22	5	JURILEE	60	80
BEAUF HOLD	12	17	JUMA	70	81
BOMA (CB)	12	18	KEWAGAMA	5	7
BORDIN	41	6	KUKATUSH	4	6
BRACE	181	220	LAKE HOUSE	12	15
CACABRIDGE	17	19	LEEDS MTLS	7	12
CHEBRAR	22	5	LUN ECHO	27	32
CHESBRO	35	40	MADSEX	10	20
CLEARWATER	35	45	MARY OKA	2	5
CLEO	23	27	MARTIN BIRD	1	2
CRESWELL	70	80	MATTAGAMI EX	07	5
DELAPE	60	5	MIDLAND NICKEL	70	81
DELESSEPS	51	6	MOGAR	82	7
DORAL	75	100	MOLYBDA	10	15
DORIS	183	240	MTT GATIER	25	2
DUCROS	51	6	NAGANTA	85	95
EXPO UNGAVA	85	95	NATL. MAL.	260	70
FUNDY	13	17	NEMIRO	45	55
	30	5	NEW ASSOC. DEVP	7	9

LA BANQUE PROVINCIALE



M. J.-P. Normandin
Le Surintendant du Bureau régional de Montréal de la Banque Provinciale, M. François Lapierre, annonce la nomination de M. J.-P. Normandin au poste de gérant du bureau principal de la Banque sur la rue Saint-Jacques. M. Normandin était auparavant Surintendant adjoint du Bureau régional de l'Estrie-Mauricie.

Imperial Oil Ltd. dépensera en C-B \$5,500,000.00

Des travaux de \$5,500,000 sont présentement en cours en vue de moderniser la raffinerie loco de l'Imperial Oil, en Colombie-Britannique, et d'en accentuer l'efficacité.

Selon la nouvelle divulguée aujourd'hui même par la compagnie, il s'agit là de l'étape la plus récente du programme amorcé il y a trois ans à cet établissement. Les dépenses en cours portent à plus de \$13 millions le montant consacré depuis 1965 aux travaux d'amélioration de la raffinerie de la côte ouest.

Cours du dollar

MONTREAL PC — Le dollar américain était inchangé et cotait à \$1.07-9/32 en valeurs canadiennes.

La livre sterling a grimpé de 1-16 et cotait à \$2.55 11-16.

Indices à New York

Hier	30	15	12	60
La veille	3015	2108	1604	3603
Sem. d.	3014	2094	1596	3593
Moi. d.	3204	2113	1488	3588
Moi. H.	4442	1746	1386	3073
1968 H.	5204	2119	1589	3504
1967 H.	4356	1658	1351	2991
1967 B.	4932	2006	1501	3426
1967 B.	4134	1594	1365	2928

Indice de la Bourse de Montréal

185.25 151.17 182.89 178.51 92.91

Indice de la Bourse de Toronto

182.40 219.01 115.37 230.05

Indice de la Bourse de Vancouver

181.31 220.23 114.72 229.86

Indice de la Bourse de New York

3015 2108 1604 3603

Indice de la Bourse de Paris

184.96 150.83 182.28 177.89 92.88

Indice de la Bourse de Londres

184.18 151.31 183.58 178.24 92.63

Indice de la Bourse de Hong Kong

187.33 154.98 185.87 180.75 95.90

Indice de la Bourse de Tokyo

148.69 119.16 113.50 139.70 66.18

Indice de la Bourse de Sydney

173.93 150.19 136.26 164.41 125.04

Indice de la Bourse de Melbourne

148.99 128.83 139.48 141.48 82.99

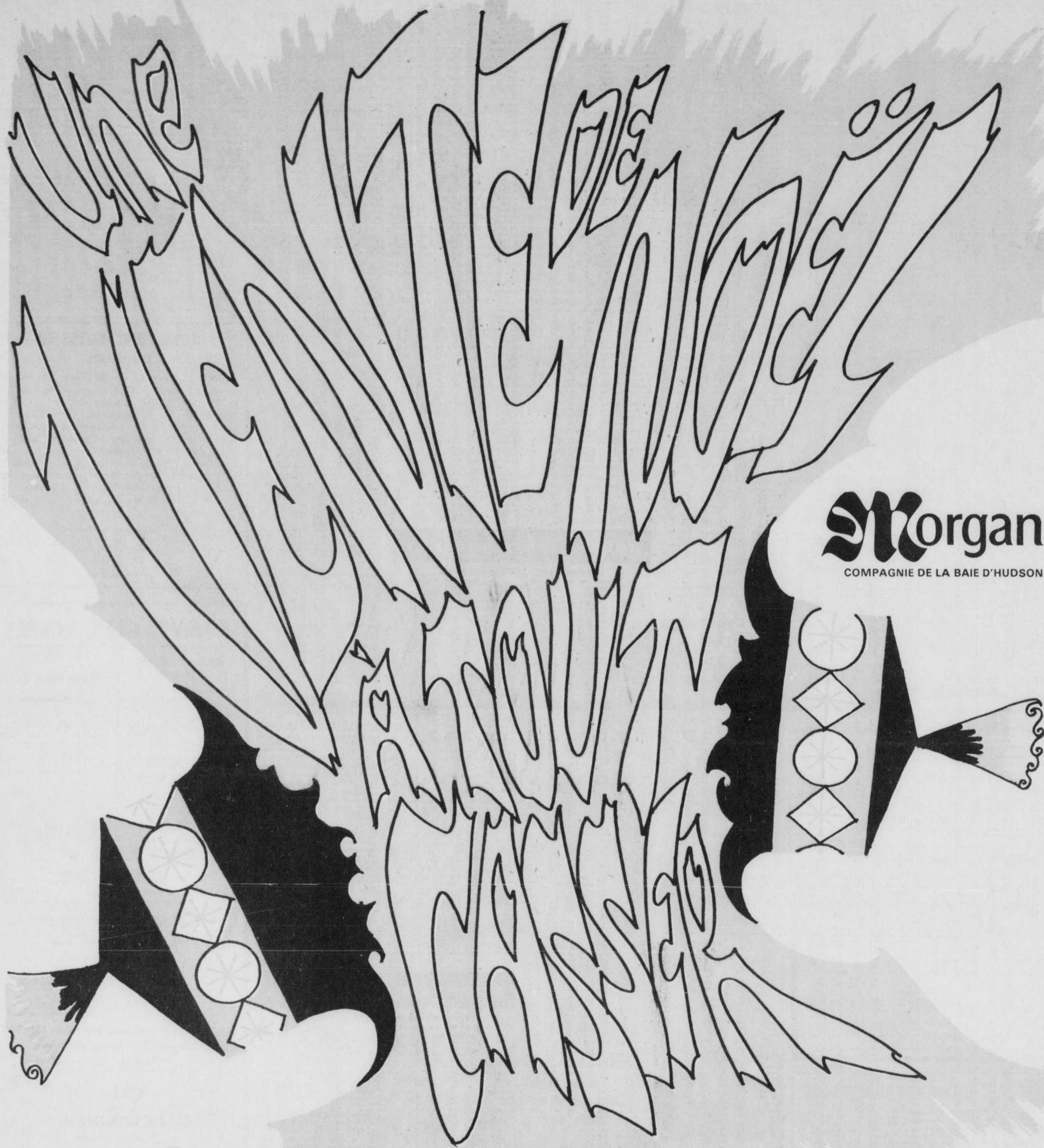
Bourse de Toronto

Reculs modérés hier sur le marché minier

Les prix ont décliné, à la Bourse de Toronto, mardi, pour la quatrième journée consécutive, après avoir atteint des niveaux-record la semaine dernière.

L'indice des industrielles a perdu 79 à 182.40 et les déclins ont surpassé les profits par 349 contre 231. Les valeurs spéculatives et les valeurs sûres étaient plus faibles, bien que les pétroles de l'Ouest et les métaux de base aient conservé leur position.

CP a perdu 2 1/4 à 72-3/4, White Pass et Yukon, 1-7/8 à 23-1/2, Nabors Drilling, 1-5/8 à 14-7/8, Dylez Diversified, 1



Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

JEUDI, DE 8 h. à 10h. p.m. dans les cinq magasins Morgan
• Centre-ville • Dorval • Rockland • Boulevard ^{et plusieurs articles à} • Snowdon

- * Plus de 1000 aubaines-cadeaux !
- * Aubaines non annoncées ! Aubaines de 9 h. du matin !
- * Marques canadiennes ! Marques Morgan !

Vous trouverez des suppléments de 24 pages dans tous les magasins Morgan